

## ETMEN INTRODUCTION

Dans la capitale française, après les tentatives anarchisantes de la Commune, la décennie 1871-81 avait vu la représentation nationale glisser irrémédiablement vers ce qu'on appelait déjà la "Gauche". Furent vains les atermoiements du chef de l'Etat et de telles tendances politiques conservatrices. Et quand Mac-Mahon vint à démissionner, le 30.01.79, 563 voix sur 705 hissèrent Jules Grévy à la fonction de président de la République. Singularité: le Président du conseil qu'il nomma, Waddington, constitua un gouvernement à majorité protestante, (6 membres sur 10). Jules Ferry, qui accepta le portefeuille de l'Instruction publique, ne saluait-il pas, en cette même année, dans le protestantisme, "*une puissance amie et un allié nécessaire*"? <sup>1</sup> Peu surprenant, si on veut bien considérer d'une part, que beaucoup de partisans de la "Gauche républicaine" étaient alors anticatholiques et d'autre part, qu'au temps de l'acharnement révolutionnaire contre l'Eglise catholique, des noms éminents du protestantisme s'illustrèrent dans le même combat; tel Rabaut Saint-Etienne, ou Boissy d'Anglas qui déclara devant la Convention: "[...] (*le catholicisme*) *servile par sa nature, auxiliaire du despotisme par son essence, intolérant et dominateur, abrutissant pour l'espèce humaine, complice de tous les crimes des rois.*" <sup>2</sup> Otés le triomphalisme de circonstance et l'outrance verbale, reste vrai que les protestants de France n'avaient pas perdu grand-chose du fait de la révolution, mais lui étaient redevables de beaucoup: ils s'en souviendraient longtemps. Un historien et sociologue protestant revendique aujourd'hui, sereinement sinon fièrement, le rôle moteur joué par ses coreligionnaires dans les lois décidant sans ménagement de laïciser les écoles (donc aussi de spolier et d'exclure les congréganistes?) et de brusquer la rupture entre l'Etat et l'Eglise. <sup>3</sup>

A Papeete, deux sphères d'influence faisaient bon accueil, pour des motifs différents certes, aux échos de la nouvelle idéologie dominante à Paris. D'une part, une sorte de clan, englobant essentiellement des immigrés, administratifs ou colons, fidèles lecteurs de certaines feuilles, sans enracinement populaire, mais propagandistes actifs, sinon activistes. M. Lentzen en était un exemple, qui, démissionnaire de la marine en 1878, se fixa à Arue, propriétaire d'une cocoteraie; le plus acharné sans doute, quand il serait membre de Conseil colonial (1884), à préconiser le rapatriement immédiat des Frères, manifestant un esprit obtus et malveillant. Il créerait, à Papeete, en 1886, la Société de la libre pensée. - D'autre part le vaste ensemble protestant, qui n'ignorait pas que son élite travaillait à changer le cours des choses. Depuis 3 lustres, des pasteurs français, se fondant sur le fait que le nombre d'adhérents à leur foi était nettement supérieur au nombre de baptisés catholiques, militaient pour obtenir un rééquilibrage des aides ou subsides fournis par l'administration française. Ils mettaient en comparaison les sommes allouées à l'une et l'autre missions, inéquitables à leurs yeux. Leur convenaient assez tout ce qui restreindrait l'influence, sinon "l'ingérence", de l'Eglise romaine. Mais la qualité des écoles catholiques stimulait leur zèle pour leurs propres écoles.

Y eut-il collusion entre ces deux ensembles? Non sans doute; mais on se souvient d'une lettre adressée à Paris par M. Viénot, qui faisait état des contacts existant entre ce dernier et les francs-maçons. Le sentiment de scandale qu'éprouva le pasteur français arrivant à Tahiti devant le statut "privilegié" (mais simplement conforme aux conventions d'ouverture) des écoles catholiques à Papeete, l'acharnement avec lequel il procéda à changer la situation étaient, selon les Frères de Papeete, plus l'apanage des anticléricaux que de la population protestante de Tahiti; il aurait pu plaider pour "plus d'argent pour les protestants", sans manoeuvrer à priver "les Frères et les Soeurs" du traitement auquel Paris s'était engagé comme on l'a vu dans le dossier précédent.

SIGLES: A. FIC: archives des FIC, Rome.

A. Mission PPT: archives de l'archevêché, Papeete.

A. Taiohae: archives de l'évêché des Marquises.

A. SS.CC. : archives des Pères SS.CC., Rome.

A.Territ. : archives territoriales, Papeete.

BSEO: Bulletin de la Société des études océaniques, Papeete.

CAOM: centre des archives d'Outre Mer, Aix. (France).

CdL: *Copies de Lettres*, in *édF* Papeete.

DEFAP: archives des Eglises protestantes (Océanie), Bd Arago, Paris.

*édF* : archives des écoles des Frères (Papeete, Mataiea, Taiohae, Atuona, Puamou.)

N.B. *Le Messager de Tahiti* (M. de T.) fut le journal de l'administration de 1852 à 1884; ensuite le même titre fut récupéré par un clan politique, parfois appelé le parti catholique, ou le parti français.

<sup>1</sup> *Histoire contemporaine de la laïcité française*, Paris 1958, Louis Capéran, tome I, p. 202.

<sup>2</sup> décl. du 21.02.1795; cf *Sieyes*, Ed. De Fallois 1988, J. D. Brédin; p. 356.

<sup>3</sup> *Le retour des Huguenots* Le Cerf - Labor et Fides, 1985; Jean Baubérot (chap 5).

## LAICISATION<sup>1</sup> A PAPEETE : 1879 - 1882

M. de la Roncière quitta la France avec des instructions, et la consigne *"d'examiner s'il ne serait pas opportun de créer une école laïque, pour éviter toute cause de division et de conflit."*<sup>2</sup> A peine arrivé, il notait dans un rapport: *"Au sujet des écoles, je dis que les progrès sont nuls.[...] J'avoue, concluait-il, que payer 65.000 F de pareils résultats, c'est cher. Je ne conclus pas à la suppression des écoles, mais je demande à être autorisé à les organiser autrement pour qu'elles coûtent moins cher et produisent mieux.[...]"*<sup>3</sup> Et à l'occasion de son départ, on releva dans son discours cette observation désabusée: *"L'instruction des enfants du sexe masculin qui, depuis 12 ans, n'a pu encore fournir un seul interprète et qui a coûté pas moins de 21.000 F"* suivie d'une hypothèse ou suggestion énigmatique: *"(ce coût) pourra supporter une notable réduction, en faisant venir des instituteurs laïcs mariés, et ayant des professions."*<sup>4</sup> S'inspirait-il de l'exemple de M. Viénot? Envisageait-on déjà la laïcisation de l'enseignement? Quant à la *"notable réduction"*, à voir!

Cependant l'administration se gardait généralement d'exprimer publiquement toute idée de révolution. Deux arrêtés de 1873 encourageaient la création de cours d'anglais et de cours de musique: cette dernière initiative conduirait rapidement à la constitution d'une fanfare, qui auréolerait longtemps l'image de l'école des Frères. En 1874, l'administration, souhaitant informer "M. l'Inspecteur colonial", adressait un questionnaire au directeur principal des Frères où l'on observe deux suggestions de développement: *"N'y aurait-il pas lieu de créer une école professionnelle? [...] Cette école pourrait-elle être avantageusement mise sous la direction de l'Artillerie?"*<sup>5</sup>

Deux ans plus tard, l'ordonnateur informait le Conseil d'administration qu'on avait demandé à Paris de porter le nombre des Frères présents dans la colonie au chiffre réglementaire de 8; un membre du Conseil, peu favorable à cette augmentation, proposa plutôt d'en *"réduire le nombre à 2 ou 3, eu égard au peu de services qu'ils rendent."* - *"Le Conseil ne partage pas cette manière de voir; ni les Canaques non plus,"* dit le gouverneur. Et, à l'appui de son assertion il raconte ce qui s'est passé dans un district où les habitants invités à élire un instituteur, ont voté pour un Frère.<sup>6</sup>

Après l'arrivée de ce renfort de 4 Frères, l'ordonnateur, M. La Barbe, adressait un magnifique témoignage au supérieur général. *"Depuis 4 ans que je suis dans la colonie, NdR: le protectorat) il n'est jamais parvenu à ma connaissance un fait quelconque pouvant mériter blâme ou reproche aux Frères. Au contraire, l'administration supérieure a toujours décerné à ces religieux des éloges dus à leur zèle et à leur dévouement. Durant ces deux dernières années notamment, c'est avec une réelle satisfaction que l'autorité a apprécié leurs efforts pour tenir leurs classes, malgré la maladie de plusieurs professeurs, et les vides produits dans les cadres. Sous la conduite intelligente, dévouée, consciencieuse du Fr. Sényer, les Frères se sont montrés les dignes auxiliaires de l'administration dans l'œuvre de moralisation et de civilisation qu'elle poursuit dans ce pays."*<sup>7</sup> Et, à la distribution des prix annuelle, *"S.M. la Reine et le Commandant, accompagnés des officiers et fonctionnaires de la Colonie, sont allés ensuite rendre visite à l'exposition scolaire. [...] Les modèles de calligraphie, de dessins et de plans [...] ont produit sur l'assistance une réelle*

---

<sup>1</sup> Ambiguïté sinon duplicité dans l'emploi de deux termes maintes fois utilisés en ce dossier. - *Laïcisation* de l'école: en principe, action de laïciser l'enseignement ou le personnel, de leur ôter tout caractère religieux; mais, dans la langue courante, le terme a pu signifier essentiellement: action d'en exclure les enseignants congréganistes. (Peu de lignes en ces pages au sujet de la laïcisation des nombreuses écoles protestantes publiques.) - *Instituteur laïque*: en principe, maître dont l'enseignement ne s'écarte pas de la neutralité religieuse; mais, par glissement de sens: tout enseignant non congréganiste, soucieux ou non de la neutralité, de la tolérance religieuses.

<sup>2</sup> CAOM, cart 16 A 81; min. au gouv., 04.06.1864.

<sup>3</sup> Ibid, cart 26 H 5; gouv. au min., 02.01.1865.

<sup>4</sup> éd/PPT p. 153; discours du 30.04.1869.

<sup>5</sup> CdL p. 111; ord. à M. le Dir. 10.07.1874.

<sup>6</sup> A FIC, *Monographie*, Fr. Ch. Rulon; C.A. du 22.12.1876.

<sup>7</sup> CAOM, cart 98 H 29; ord. au sup. gén., 06.10.1877.

satisfaction...et mérité les éloges que chacun s'est plu à leur décerner[...]”<sup>8</sup>

\*

Il y avait, certes, un ami des Frères, Charles Eaton, qui avait signé en leur faveur son testament, à la date 23.12.1874: “[...] le restant de mes biens [...] soit approprié à l'école des garçons (mail school) dans cette ville.”; et l'administration avait tendance à penser qu'elle en était le bénéficiaire, en qualité de propriétaire des bâtiments. Les choses traînaient, rendant les Frères méfiants, soupçonneux... Mais aux funérailles du Fr. Sénery, l'ordonnateur ne craignait pas de confier à l'auditoire: “[...] Arrivé depuis peu dans la colonie, ce peu de temps m'avait pourtant suffi pour reconnaître en lui une nature intelligente, honnête et digne en tous points des éloges unanimes qui lui étaient accordés et du respect qui entourait son nom.[...]”<sup>9</sup>

Il y eut ce rapport scandalisé et lourd de suspicion adressé au ministère par le gouverneur Serre ( déjà rencontré dans le dossier précédent): *"Une institution m'inquiète, celle des Frères de l'instruction chrétienne. J'ai trouvé dans mes visites la maison fort mal tenue, j'ai eu avec le supérieur des relations qui n'ont pas toujours été faciles, et j'ai reçu en très nombreux lieux des témoignages qui n'ont pas tous été favorables. Parmi ces Frères, il y en a qui n'ont point prononcé de voeux (NdR: Frères à voeux temporaires, sans doute), et je crains fort que ces instituteurs ne sachent ni rendre à César ce qui est à César, ni à Dieu ce qui est à Dieu."* Ces griefs furent reproduits dans une lettre du ministre adressée à Ploërmel, ce qui motiva, la réponse suivante du supérieur général: *"Je me demande si en cette occasion le jugement de M. le Contre Amiral Serre n'a pas été plus ou moins précipité et par suite trop sévère: il a visité notre établissement de Papeete alors que s'achevaient des réparations (demandées avec insistance par le directeur général), et il s'y est présenté à 7 heures du matin tandis que les Frères se trouvaient à l'église, le ménage n'ayant guère eu le temps de se faire encore. En outre j'ai sous les yeux l'attestation d'un autre administrateur, etc.(voir ci-dessus le témoignage de l'ordonnateur La Barbe.)"*<sup>10</sup> - Simple incident de parcours.

Il y avait surtout, bien sûr, lancinante et durable, l'irritation (compréhensible) des envoyés de la SMEP (Société des missions évangéliques de Paris) de voir des familles persister à mettre leurs enfants chez les Frères, et, par conséquent, leur prédisposition à faire bon accueil à tout ce qui pouvait réduire l'influence de ceux qu'ils considéraient comme leurs adversaires. Entre 1870 et 1872, M. Viénot constatait que la situation de ses écoles *" continue de se dégrader alors que les catholiques progressent: cent élèves en moins d'un côté et...cent de plus de l'autre"*<sup>11</sup> - *"MM les Ministres protestants avaient prononcé une exclusion (de l'Eglise) de tous les indigènes protestants qui enverraient leurs enfants à nos écoles."*<sup>12</sup>

Et l'évolution idéologique en cours à Paris se faisait pressante. Jacques-Ferdinand Planche, à peine nommé gouverneur des EFO, déclara, à son arrivée à Tahiti, le 06.02.78 *"vouloir rétablir la balance entre catholiques et protestants."* Mais il avait des ordres pour s'opposer au maintien du synode protestant tel qu'il fonctionnait. M. Viénot en rapporta les griefs au directeur de la SMEP le 16.09.78. Informé, le gouvernement parisien réagit, et, d'urgence (11.11.78) *"réunit une commission de fonctionnaires dans laquelle il faisait siéger 2 membres du Comité de la Mission de Paris, le pasteur Louis Vernes et l'amiral Jauréguiberry auquel il confia la présidence."* Simultanément, la commission synodale de Tahiti se réunit et décida d'informer Paris qu'elle était disposée à accepter des amendements à sa constitution.<sup>13</sup>

\*

Sous la présidence de Jules Grévy, la France, dans la courte période 1879-1883 qui intéresse ces pages, vit se succéder à Paris 6 gouvernements; curieusement, le ministère de la Marine et des Colonies fut

<sup>8</sup> *M. de T.*, 17.08.1877. La Reine, en froid avec l'ordonnateur, devait décéder le 17 sept. suivant.

<sup>9</sup> *édF*PPT p. 204; 11.07.1878.

<sup>10</sup> CAOM, cart 98 H 29; gouv. au min., 06.11.1877; sup. gén. au min. 11.03.1878.

<sup>11</sup> *Le grand siècle d'une mission protestante* Ed. Karthal 1993; J. F. Zorn; p. 214.

<sup>12</sup> *édF*PPT p. 179; oct 1874.

<sup>13</sup> *Le grand siècle...* J. F. Zorn; op. cit., 2<sup>ème</sup> partie, chap. 5.

relativement stable: on y voit se relayer essentiellement 2 personnes ( 2 protestants): l'amiral sénateur à vie J. Jauréguiberry et G. Cloué. Cette relative stabilité a sans doute contribué à permettre à la France de réaliser en cette brève période une "réelle politique d'intervention." <sup>14</sup> dans les E.F.O. (pacification des Marquises, tentative d'implantation aux Iles Sous-le-Vent, présence française confirmée aux Gambier et aux Australes, annexions, laïcisation à Tahiti.)

### "REMANIER LE BUDGET DES ECOLES"

L'aspiration à laïciser l'école, qui s'affirmait en France, se manifesta officiellement à Tahiti en 1878. Une alerte se produisit au Conseil d'administration: un membre de cette assemblée demanda s'il était possible de se passer du service des congrégations religieuses chargées de l'instruction publique. ...

Consulté, le ministre Jauréguiberry signa une dépêche qui mérite l'attention du lecteur. *"Par lettre du 12 février dernier, vous m'avez rendu compte qu'à l'occasion de la discussion du budget local, le Conseil d'administration de Tahiti avait désiré être éclairé sur la nature et la durée des contrats ("Il n'y a localement aucun acte" avait écrit le gouverneur) pouvant exister avec les congrégations religieuses chargées de l'instruction publique dans l'île. Par suite vous demandez à connaître si ces contrats sont exclusifs et peuvent être résiliés.*

*J'ai l'honneur de vous informer que le département n'est lié avec l'institut des frères de Ploërmel et la congrégation des soeurs de Saint-Joseph de Cluny, dont les membres exercent dans la colonie, par aucune clause qui puisse empêcher d'employer un autre personnel pour y diriger les écoles.*

*Rien ne s'oppose donc à la modification de l'état de choses actuel dans la limite des crédits que le budget local peut permettre de consacrer au service de l'enseignement.*

*Dans ma dépêche du 28 février dernier portant envoi d'un projet de réorganisation des Eglises tahitiennes (NdR: protestantes), j'ai appelé votre attention sur la nécessité, indiquée dans ce travail, de remanier le budget de l'instruction publique de telle sorte que la répartition des ressources locales fût faite, autant que possible, au prorata du nombre des élèves qui appartiennent à chaque religion.*

*Ces vues impliquent nécessairement l'opportunité de diriger l'instruction conformément aux idées religieuses de la majorité de la population de la colonie. Cette manière d'agir me semble d'ailleurs la plus conforme aux intérêts de notre politique et semble tout particulièrement indiquée par la préoccupation du Conseil d'administration dont vous me faites part.[...]" <sup>15</sup>*

\*

Singulière, bien singulière, de la part d'un consciencieux ministre de la France républicaine et laïque de 1879, cette recommandation de répartir le budget de l'Instruction publique au prorata des appartenances religieuses. Elle se fondait, non sur un projet de laïcisation, mais sur un principe de circonstance, adopté en faveur de la majorité protestante de Tahiti. D'autant plus singulière que le même ministre utilisait, à cette époque, toute argutie possible pour refuser la personnalité civile aux chefs de la Mission catholique, plutôt que de chercher un compromis entre le régime des cultes parisien et une réalité juridique ecclésiastique qu'il découvrait en Océanie, antérieure à la présence française. (Un autre ministre - plus pragmatique? - ferait l'adaptation en 1939, en préparant le "décret Mandel".) - Singulier aussi que la dépêche du 28.02 proposant un "projet de réorganisation des Eglises tahitiennes" (protestantes) implique de "remanier le budget de l'instruction publique", à une époque où Paris mettait tout en œuvre pour couper les liens entre enseignement et Eglise catholique.

Quant à la question de savoir s'il existait un " contrat " entre le ministère et Ploërmel, on a vu (dossier 1) qu'une convention en bonne et due forme fut contractée par les deux parties en 1859, qui, effectivement n'interdisait pas de faire appel à d'autres enseignants, mais qui n'impliquait nullement l'éventualité de l'exclusion des congréganistes à la seule initiative du gouvernement. La réponse: "aucune clause" est plutôt expéditive. Faut-il rappeler qu'en 1848, Victor Schoelcher (dont on connaît les options anticléricales), adressa un courrier au "Citoyen Supérieur Général": *"Je veux [...] vous faire connaître les modifications que les exigences financières me mettent dans l'obligation d'apporter dès à présent aux*

<sup>14</sup> *Le mariage franco-tahitien* Ed. Polymages; P.-Y. Toullelan et B. Gille; p. 70.

<sup>15</sup> B.O.EFO.1879, p.156; dépêche du 14.05.1879.

*arrangements qui avaient été successivement arrêtés entre vous et mon département pour l'envoi et l'entretien de vos frères aux colonies.[...]"*<sup>16</sup> ? - *"Il est utile de ne pas oublier que ceux-ci (les instituteurs catholiques) ont été appelés par l'administration et fonctionnent en vertu d'un traité régulier[...]"*, écrivait aussi le ministre Rigaud de Genouilly au gouverneur en 1869, comme on l'a déjà lu dans le premier dossier. Précédents que la dépêche ministérielle feignait d'ignorer.

En somme, à cette date, M. Jauréguiberry, d'une part se gardait de préconiser quelque laïcisation de l'enseignement, d'autre part marquait une rupture avec les engagements ministériels antérieurs à l'égard de Ploërmel, mais le supérieur général des Frères n'en fut pas directement informé, semble-t-il.

\*

M. Planche obtempéra: *"Dans la ville de Papeete, où il y a le plus grand nombre de catholiques, les écoles sont loin d'être équilibrées. Mon intention est de renvoyer en France deux frères et deux soeurs: ce qui me permettra une économie de 5.000 F environ par chaque (sic), ration comprise, et de reporter cette somme sur l'école protestante, ainsi que la moitié des bourses. J'ai en outre prié M. Viénot, directeur de cette école (NdR: libre), de vouloir bien me présenter un programme pour l'organisation d'une école d'interprètes qui nous fait absolument défaut, et qu'il serait mieux à même d'installer chez lui.[...]"*<sup>17</sup>

Dès le lendemain, notification était faite au Fr. Juvénal Farard du renvoi en France de 2 Frères; un courrier semblable fut adressé aux Soeurs. *"En raison des recommandations ministérielles qui nous prescrivent de réduire autant que possible les dépenses de personnel du service local, et de répartir proportionnellement à toutes les écoles les sommes allouées à l'instruction publique, je me vois dans la pénible obligation de vous annoncer que le Commandant m'a prié de vous informer que deux des Frères attachés au personnel de votre institution ne devront plus en faire partie à partir de la rentrée des classes.*

*Veillez, en conséquence, Monsieur le Directeur, prendre vos dispositions pour renvoyer ces deux religieux en France par le prochain voyage du "Beaumanoir" en Nouvelle-Calédonie [...]"*<sup>18</sup>

Chacun l'aura remarqué, il s'agit des "recommandations" émanant du ministre Jauréguiberry, que le commandant Planche s'empresse de mettre en application; recommandations fondées sur un nouveau principe: "équilibre entre les cultes protestant et catholique"; principe flou peut-être, puisque, un peu plus tard, on s'interrogera sur ses points de repères. S'agissait-il du "culte" ou des "écoles"? S'agissait-il de toutes les écoles des E.F.O. ou de celles de Papeete seulement?

Réponse immédiate du Frère directeur: *"[...] Je suis très surpris de cette nouvelle mesure, et surtout qu'elle soit exécutoire dès la rentrée des classes, attendu que le budget de 1879 est voté pour l'année entière et non pour une partie de l'année.[...]"*<sup>19</sup> - Un arrêté décidait le 2 septembre que ces "expulsés" devaient *"prendre passage par le premier bâtiment qui partira de Tahiti à destination de la Nouvelle Calédonie."*

Ploërmel, saisi de cet arrêté, écrivait à Paris: *"[...] Permettez-moi de vous demander un renseignement au sujet du personnel de mes frères de Tahiti. Sans avoir reçu de Votre Excellence aucun avis à cet égard, (souligné par la rédaction) il me revient de Tahiti même, par voie indirecte mais sûre, que le cadre de mes Frères doit être réduit dans cette Colonie. - Comme tous les Frères qui sont actuellement à Tahiti y ont été envoyés par un ordre formel de Votre Excellence, je ne puis en rappeler aucun avant d'avoir reçu de nouveaux ordres de votre part.[...]"*<sup>20</sup> - Simple rappel des engagements du gouvernement français, dont le ministre des Colonies en fonction passait outre aux bonnes relations existant depuis 40 ans entre l'administration et la congrégation.

<sup>16</sup> A. FIC, min. à J.- M. de la Mennais, 22.04.1848.

<sup>17</sup> CAOM, cart 98 H 31; gouv. au min., 12.08.1879.

<sup>18</sup> CdL p. 151; ord. au dir. princ., 13.08.1879.

<sup>19</sup> Ibid; dir. princ. à l'ord., 14.08.1879.

<sup>20</sup> édPPT p.210; sup. gén. au min.

A Tahiti la réaction du gouverneur surprenait, puisqu'il venait de signer, le 29 juillet, une décision favorable aux écoles libres de districts, leur garantissant les mêmes allocations réglementaires de solde et de fournitures de bureau qu'aux écoles publiques de district; au motif que " les écoles dirigées par les prêtres de la Mission catholique, les Frères et les Ministres protestants européens sont à peu près les seules où se pratique cet enseignement" (de la langue française).<sup>21</sup>

Paris fut informé de la nouvelle situation: "Une diminution a été opérée sur le personnel des écoles catholiques, afin de reporter l'économie sur l'école protestante indigène de Papeete, qui est disposée à devenir école publique (souligné par la rédaction).[...] On s'est attaché à répartir les crédits destinés aux écoles d'une manière juste et proportionnelle entre les deux cultes." <sup>22</sup> Etonnante opération de comptabilité, que le ministère contesta d'ailleurs; il ne manqua pas de gens avisés à Papeete pour la juger cavalière; les plus offusqués lancèrent un nouveau slogan: "Séparer l'école du temple!"

### "LES MINISTRES DES DEUX RELIGIONS..."

Autre alerte en décembre 1879, au Conseil d'administration: "La Commission du budget, à l'unanimité, émet le voeu qu'à partir du 1er janvier 1881 au plus tard, il n'y ait plus à Tahiti pour chaque sexe qu'une seule école subventionnée par le gouvernement. Elle demande, en outre que les instituteurs congréganistes soient remplacés par des instituteurs laïcs; elle s'appuie, pour formuler ce dernier avis, sur les rivalités que fait naître dans la colonie, et qu'entretient l'enseignement exercé par les ministres des deux religions catholique et protestante." C'est en ces termes que le P.V. du C. A. présente la position de la Commission. <sup>23</sup>

Avant d'entamer au Conseil d'administration la discussion de l'important chapitre du budget, le gouverneur donne connaissance des circulaires ministérielles se rapportant à cette question. "Par ces dépêches, le ministre l'informe qu'il est du devoir de l'autorité locale de répartir dans une juste proportion, au prorata du nombre des élèves qui fréquentent les différentes écoles de l'île, les allocations inscrites au budget pour le développement de l'instruction publique, que, d'un autre côté, le département n'est lié avec l'institut de frères de Ploërmel et la congrégation des Soeurs de St-Joseph de Cluny dont les membres exercent dans la colonie par aucune clause qui puisse empêcher d'employer un autre personnel pour y diriger les écoles.

Il fait savoir au Conseil qu'en présence de ces recommandations formelles, il ne peut que déférer aux instructions émanées du Ministre lui-même, et que dans le cas où le Conseil serait d'un avis contraire, et partagerait l'opinion émise par la Commission du budget, il se verrait dans l'obligation de surseoir à la décision prise par lui, jusqu'à ce que la question ait été soumise au ministère. Dans cette alternative, la décision à intervenir émanerait de l'autorité métropolitaine.[...]

M. le Commandant, revenant sur le voeu, émis par la Commission, de remplacer le personnel enseignant actuellement en fonction par des instituteurs et institutrices laïques, démontre au Conseil la dépense énorme qui résulterait pour la Colonie de ce remplacement. Il pense que ces mouvements nécessiteraient une dépense d'environ 80.000 F.[...]"

"Quelques membres du Conseil reconnaissent la justesse de cette observation, mais "n'en persistent pas moins à vouloir changer l'état des choses actuel, parce qu'ils le croient mauvais, et sont d'avis de faire une sérieuse tentative dans ce sens, en demandant en France, à titre d'essai, un instituteur et une institutrice laïques.[...] Ce dont se plaignent principalement les membres de la Commission du budget qui font en outre partie du Conseil d'administration, c'est que tous les efforts des instituteurs congréganistes tendent vers un seul but: la Religion! Il s'en suit que l'instruction est sérieusement négligée au profit de la pratique de chaque religion." <sup>24</sup>

Le gouverneur, afin d'apporter plus d'ordre dans la discussion, proposa au Conseil d'administration de procéder avec méthode: diviser le travail en plusieurs parties, et répondre par un vote aux questions qui s'y rapportent.

1° Y a-t-il lieu de conserver à l'école française indigène (protestante) de Papeete l'allocation qui est

<sup>21</sup> M. de T., 01.08.1879. Le même 1<sup>er</sup> août, il demandait à Paris que le culte protestant fût financé aussi favorablement que le culte catholique (cf Note, cart 132 H 30)

<sup>22</sup> CAOM, cart 98 H 31; gouv. au min., 31.10.1879.

<sup>23</sup> CAOM, cart 37 G 41; délib. du 19.12.1879.

<sup>24</sup> Ibid.

inscrite au budget de l'année courante, soit 3.500 F.? - OUI, à l'unanimité.

2° Le Conseil est-il d'avis, dans le cas où le directeur de cet établissement consentirait à faire de son école une école du Gouvernement, à lui accorder tout ou partie de la subvention proposée par l'Administration? - OUI, à la majorité.

3° Y a-t-il lieu d'augmenter la subvention portée au budget de l'année 1879 en faveur de cette école, sans cependant imposer aucune obligation nouvelle à M. Viénot. - NON, à l'unanimité.

4° Le Conseil est-il d'avis de remplacer par des instituteurs laïques les instituteurs congréganistes auxquels est actuellement confiée la direction des écoles du Gouvernement? - OUI, à la majorité.

Le lecteur a relevé la contradiction entre les accusations précises: *"Rivalités que fait naître et qu'entretient l'enseignement des ministres des deux religions..., l'instruction est sérieusement négligée au profit de chaque religion"* et, d'une part, la réponse à la deuxième question où une majorité est favorable à la proposition de transformer une école libre dirigée par un pasteur ( M. Viénot) en école du Gouvernement, d'autre part, la réponse à la quatrième impliquant uniquement les *"instituteurs congréganistes"*. (Le P.V du C.A. retranscrit ci-dessus comportait déjà cette dernière incohérence. Rappelons, en outre, que les congréganistes n'étaient pas des ministres du culte catholique.)

Le gouverneur Planche *"annonça au Conseil qu'il transmettrait au ministère, en les appuyant, ces vœux formulés par le Conseil, mais que, pour le moment, il ne prendrait aucune détermination ni dans un sens ni dans l'autre avant d'en avoir référé au Département."*

Un tel bouleversement, M. Planche en laissait le soin à son successeur<sup>25</sup>: où trouver, en effet, des instituteurs compétents, et en nombre suffisant, pour assurer la relève de ceux qu'on excluait ainsi de l'école? et l'argent que nécessiterait un tel changement? *"Le Conseil (NdR: le gouverneur plutôt...) a refusé de remplacer les écoles actuelles par une école laïque, chose bonne et rationnelle; mais le moment n'est pas arrivé...Les finances locales ne peuvent supporter cette dépense de 80 à 100.000 F. Le Conseil n'admet pas les écoles de culte qui entretiennent l'antagonisme. C'est un dilemme d'où il est difficile de sortir. Le Gouvernement n'a jamais entendu créer des écoles de culte proprement dites; cependant les subventions et les divisions les font considérer comme telles. Où trouver des instituteurs laïques pour remplacer les instituteurs actuels aux modestes appointements?"*<sup>26</sup> - Décision d'autant plus logique du gouverneur, qu'il avait récemment écrit à son ministre de tutelle, avec quelque exagération sans doute: *"Nos écoles fonctionnent bien, et l'instruction publique est certainement plus avancée à Tahiti et Moorea que dans beaucoup de départements en France. On rencontre peu de Tahitiens dans les districts que ne sachent lire, écrire et calculer couramment."*<sup>27</sup>

On relève, en outre, dans le même procès-verbal du 19.12.79: *Un des membres du Conseil fait observer, avec juste raison, que dans la supputation des différentes subventions accordées aux diverses écoles de l'île, Son Exc. n'a pas considéré que le budget indigène avait inscrit au titre "Instruction publique" une somme de 17.000 F, portée cette année à 21.000. - Or les écoles indigènes appartiennent pour la plupart au culte réformé; il s'en suit que la différence constatée dans la subvention allouée aux écoles appartenant à cette religion n'est pas aussi sensible qu'elle le paraît de prime abord."* Cette observation semble répondre aux clameurs répétées (dont l'écho parvenait à Paris) contre les écoles catholiques au motif de "l'exorbitante disproportion" entre les budgets globaux attribués à "chaque culte."

*"Avec juste raison"* lit-on dans le P.V. Deux sources budgétaires pourvoyaient, en effet, à l'instruction publique: le budget du gouvernement et le budget indigène, (qui avait absorbé le "budget des écoles", cf dossier précédent). Le gouverneur avait récemment fourni les précisions suivantes: *"Dans les districts de Tahiti, Moorea et Tubuai (non compris la ville de Papeete) les écoles sont réparties de la manière suivante: 13 écoles catholiques, 23 écoles protestantes. Tous les instituteurs reçoivent sur le budget indigène la même*

<sup>25</sup> M. Planche avait écrit une lettre de démission le 06.09.79.

<sup>26</sup> CAOM, cart 98 H 31; gouv. au min., 12.01.1880.

<sup>27</sup> CAOM, cart 98 H 31; gouv. au min., 31.10.1879.

solde annuelle 360F, et 420 s'ils enseignent le français. Chaque district possède une école protestante, et la moitié des districts seulement, une école catholique.[...] <sup>28</sup> S'agissant d'écoles, "même solde" dans les districts; la disproportion existant dans le chef-lieu était fondée sur la différence de statut (ce qui aurait dû ôter de la consistance aux criaileries): écoles libres chez les protestants, écoles du gouvernement chez les catholiques.

### "LES CONGREGATIONS..."

Isidore Chessé, proche collaborateur du ministre, arriva, nouveau gouverneur, avec des directives plus impératives. *"Monsieur le Commandant, lorsque vous avez été appelé à prendre le commandement des Etablissements français de l'Océanie (NdR: 03.12.79), je vous ai fait part de l'intérêt tout particulier que j'attachais à la réorganisation des Eglises nationales tahitiennes appartenant au culte réformé." [...] J'appelle de nouveau votre attention sur la nécessité d'assurer autant que possible la répartition des ressources budgétaires entre les deux cultes en tenant compte de leur importance respective dans l'appréciation de leur besoin."*

( PS de la main du Ministre Jauréguiberry: *"Je me plais à espérer que je n'aurai plus à renouveler les ordres donnés à Taïti au sujet de cette affaire."*) <sup>29</sup>

Selon J.-F. Zorn, il rendit visite au Directeur de la Mission de Paris avant son départ, et conquit rapidement la sympathie des missionnaires protestants de Tahiti: *"Il est pour nous parfait; il cherche à nous donner même un relief qui nous aidera auprès des administrations futures. Pour moi, il est un ami dans lequel je crois. Il m'a déjà fait oublier les injustices du passé."* <sup>30</sup>

Au ministère on préparait des arguments pour justifier des décisions de laïcisation. *"Votre prédécesseur M. Planche a reconnu que l'institution d'un collège laïque pourrait être une chose fort bonne, mais il a conclu que cette création fût ajournée en raison des dépenses élevées qu'elle devait entraîner. Je partagerais cette manière de voir si les écoles publiques actuelles étaient, en effet, des écoles de culte proprement dites. Mais M. le Commandant Planche a fait observer qu'elles ne doivent pas être considérées comme telles. En y faisant donner l'enseignement par des congrégations<sup>31</sup>, le gouvernement n'a pas eu d'autre but que d'employer des hommes déjà appréciés pour leur expérience pédagogique, et dont les connaissances comme les aptitudes ne pouvaient être que profitables à l'instruction de la jeunesse du pays. On ne saurait méconnaître cependant que la tendance actuelle des congrégations doit les porter nécessairement (souligné par la rédaction) à enseigner certaines doctrines, ou tout au moins à entourer leur enseignement de certaines pratiques qui peuvent être en opposition avec les principes ou les croyances des familles dont ils élèvent les enfants.[...]"* <sup>32</sup> Délicate attention, de la part du ministre d'un gouvernement laïcisant, à l'égard des écoles protestantes de Tahiti, dont les enseignants, pasteurs ou diacres, semblaient désormais disculpés de la suspicion ou des griefs qui s'élevaient récemment contre tous les enseignants de l'un et l'autre culte.

Et le 29.06.1880 Pomare remit officiellement ses possessions et dépendances à la France, qui leur donna le statut de colonie. <sup>33</sup> Ainsi les E.F.O. entraient dans une ère de plus grande dépendance politique, économique et culturelle vis-à-vis de Paris, non sans espoir de compensations. C'était un des moyens mis en œuvre par la France pour affermir sa présence dans le Pacifique, à une époque où s'y manifestait une compétition internationale; dans cette perspective, bienveillance ou concours de personnalités protestantes

<sup>28</sup> CAOM, cart 98 H 31; gouv. au min., 12.08.1879.

<sup>29</sup> CAOM, cart 132 H 26; min. au gouv., 23.03.1880.

<sup>30</sup> DEFAP, *Le grand siècle*, op. Cit. p. 216; Viénot à Casalis, 11.06.1880.

<sup>31</sup> Ce terme, selon *Le Petit Robert 1967*, peut désigner une "organisation au sein du protestantisme"; mais le contexte donne à penser qu'il concerne ici uniquement les Frères et les Soeurs.

<sup>32</sup> CAOM, cart 98 H 31; min. au gouv., 31.03.1880.

<sup>33</sup> DEFAP, Viénot à "Vénéré Frère", 23.12.1880: "[...] l'annexion en réalité a été faite par le concours direct ou indirect, conscient ou non, de l'influence protestante. Un mois plus tard, la chose se faisait par l'amiral Dupetit-Thouars avec un semblant de concours de l'Evêque. Comme il eût été difficile après cela de jamais obtenir une position décente dans le pays vis-à-vis du gouvernement français! Vous avez sans doute appris, vénéré frère, que personnellement j'ai pris une petite part à nos récentes conquêtes pacifiques."



était un atout non négligeable, à prendre en considération même.

Le lendemain un arrêté classait les instituteurs de District (protestants en majorité) et revalorisait leurs allocations. On constituait 3 classes d'instituteurs dont les salaires, plus que doublés, étaient fixés à 1.000 F, 800 F, et 600 F. Ils conservaient, bien sûr, le droit, à un logement gratuit aux frais du district. - L'article 2 de cet arrêté contenait une apparente digression, habileté politique en réalité; on y lisait: "*l'emploi d'instituteur de District est incompatible avec l'exercice de ministre du culte. Les Soeurs et les Frères exerçant dans les écoles du Gouvernement continueront à professer jusqu'à nouvel ordre.*"<sup>34</sup> - Ainsi M. Chessé, on le voit, abrogeait pour les districts l'article 2 de la loi du 7.12.1855 proclamant: "*Les ministres de la religion nommés régulièrement seront chargés des fonctions d'instituteurs.*"; en outre, il faisait planer la menace sur les instituteurs congréganistes, en rien "ministres du culte", et soulignait la distinction que faisait l'administration entre les écoles du gouvernement (Papeete et Mataiea) et les autres écoles.

M. Chessé poussa le zèle jusqu'à promulguer dans la colonie (à l'instigation du ministre Jauréguiberry), 2 décrets signés récemment à Paris, relatifs aux associations religieuses non autorisées: le premier concernant "*l'agrégation ou association dite de Jésus*", celle des jésuites, qui n'avait aucune maison dans la colonie, le second ajoutant que "*toute autre congrégation ou communauté non autorisée devra, dans un délai de 3 mois...déposer sa demande en autorisation à la direction de l'intérieur.[...]*"<sup>35</sup> Les 2 congrégations enseignantes bénéficiaient d'une reconnaissance officielle. Alors pourquoi promulguer ces décrets dans la colonie? Était-ce une menace dirigée contre la congrégation de Picpus, qui n'était pas reconnue? L'administration le savait fort bien depuis longtemps, et en éprouvait parfois quelque agacement. ( cf *Instructions* à de la Richerie. Cart 14, A 76 doss 1 p. )XXXXXXXX

Peu après, M. Viénot était désigné délégué au Conseil supérieur de l'instruction publique, organisme souvent remodelé. "*Le Commandant (Chessé) m'a décidé à accepter le mandat de Conseiller colonial, représentant les intérêts indigènes. C'était notre (souligné par la rédaction) dernière ressource pour obtenir justice au moment du vote du budget. C'est ce que je tenterai, mais sans espoir de succès. J'ai été surpris d'être nommé vice président du Conseil colonial où figurent 2 avocats, un médecin, un pharmacien, tous populaires; plus surpris encore d'être délégué par le même conseil au Conseil supérieur de l'instruction publique, d'où les ministres du culte sont exclus par l'arrêté de reconstitution de ce conseil.[...]*"<sup>36</sup> Il avait le vent en poupe, le ministre du culte directeur d'école libre à Papeete.

\*

A Ploërmel, on envisageait le retour des Frères: "*Ce que nous ne connaissions pas, c'est l'empressement de votre Commandant à laïciser les écoles que vous dirigez.*" - En cas de laïcisation, poursuivait la lettre, "*le seul parti que nous ayons à prendre est de céder à la violence.[...] Si donc votre Gouverneur vous met dans la nécessité d'accepter un passage pour l'Europe, venez, et venez tous: les places ne vous manqueront pas.*"<sup>37</sup>

Le supérieur général demandait des éclaircissements au ministère. "*Si les administrations locales, au lieu d'encourager les Frères, leur suscitent sans cesse des tracasseries et des ennuis, leur dévouement est mis à une trop rude épreuve.[...] Or il me revient que de nouvelles tentatives sont faites à Tahiti pour le renvoi de nos Frères en France. Je vous serais donc obligé de me donner l'assurance que nos Frères n'ont rien à craindre, et qu'ils pourront continuer en paix leur mission.*" - Donner quelque assurance..., le (nouveau) ministre, G. Cloué, n'en avait cure; cependant il répondait sans retard: "*Je n'ai rien vu, dans la correspondance échangée avec l'Administration coloniale, qui soit de nature à motiver vos craintes.[...]*"; et sa plume d'ajouter, sibylline: "*Je ne pense pas non plus que la création d'un établissement d'instruction laïque serait de nature à porter préjudice à une école dirigée par des frères qui ont été appréciés pour leur*

<sup>34</sup> M. de T., 09.07.1880; arrêté du 30.06.1880.

<sup>35</sup> Id., 23.07.1880; arrêté du 17.07.1880.

<sup>36</sup> DEFAP, Viénot à "M. et honoré Frère", 13.11.1880.

<sup>37</sup> édF PPT p. 216; Fr. Yriez au dir. princ., 05.09.1880.

*expérience et leur aptitude pédagogique.*"<sup>38</sup> Bel aplomb ministériel.

G. Cloué connaissait bien l'Océanie: une douzaine d'années plus tôt, il y fut, occupant la fonction de chef de la station navale des Mers du sud; à ce titre, selon F. Vallaux, il joua un rôle dans la constitution d'un dossier préconisant le rappel des Gambier du Père Laval (1871): "*prié d'aller personnellement s'informer de la situation, il n'en fit rien.[...] Dans sa réponse au ministre, rédigée à partir de pièces d'archives, il se montre très défavorable à la mission.*"<sup>39</sup> Aux Marquises on ne pouvait oublier son manque d'élégance dans le "*coup de force*" (Père Delmas) par lequel, en l'absence du vicaire apostolique, il avait remis la main, en juin 1870, sur les bâtiments que l'administration avait attribués à la mission en 1863 (donation contestée par M. de la Roncière en 1868, mais confirmée par un document de 1869<sup>40</sup>); or, dans son rapport du 05.07.1870, le contre amiral parle de bâtiments "*prêtés aux Missionnaires.*" - D'autre part, successeur de Jauréguiberry dans le ministère, il n'ignorait pas les nouvelles orientations impulsées par son prédécesseur; le Comité de la SMEP lui écrivait, au début de 1881: "*Nous croyons qu'il serait de l'intérêt du Gouvernement de se conformer aux sympathies des Tahitiens en leur donnant des instituteurs laïques mais professant le même culte qu'eux. Aucune mesure ne serait plus propre à faire pénétrer dans la population l'amour de la France en même temps que le goût de l'instruction.*"<sup>41</sup> Réponse ministérielle: "*Déjà mon Département a eu l'occasion de se prononcer en faveur de la laïcisation des écoles entretenues par l'Administration locale. Il est à présumer que, comme vous le désirez, la grande majorité des instituteurs indigènes appartiendra à la religion réformée.*"<sup>42</sup> - On est loin du persiflage de la réponse adressée au supérieur général des Frères.

## INSTITUTEURS PROTESTANTS POUR ECOLES LAÏCISEES

Le coup d'arrêt définitif à Tahiti fut signé au début de 1881. Le directeur de l'Intérieur avertissait Fr. Juvénal qu'il lui faudrait, sous peu, passer son école à d'autres mains: "*Le Comité des Finances, écrivait-il, s'est prononcé pour la laïcité des écoles publiques de garçons et de filles de Papeete, et l'Administration a été priée d'avoir à demander en France, dans le plus bref délai, le personnel nécessaire pour la direction de ces écoles.*

*Je crois devoir vous déclarer, en vous informant de cette décision, qu'elle n'a été en rien motivée par aucun reproche contre vos capacités et votre expérience, auxquelles chacun se plaît, au contraire, ici, à rendre hommage, mais seulement par le désir de posséder, dans un pays à la fois catholique et protestant, des écoles publiques où puissent se rencontrer les enfants de tous les cultes sans distinction.*"<sup>43</sup> - Les Soeurs recevaient une copie textuelle de ce courrier, datée du même jour.

Quand ce Comité des finances votait les taxes et contributions, ses délibérations étaient définitives, exécutoires, sauf si le gouverneur en demandait l'annulation. Mais le budget local, stipulait l'art. 8, "*est délibéré par le comité des finances, et arrêté par le Commandant*"- Au lendemain de la colonisation (29.06.80) l'ambition du gouverneur et de Paris était noble: créer un lieu d'exercice, "*autant aux citoyens français qu'aux indigènes, pour acquérir une certaine pratique du régime représentatif et l'habitude de débattre de leurs intérêts*" avant de leur confier des attributions plus larges.<sup>44</sup>

On pourra lire en annexe un extrait d'une longue lettre, où M. Viénot revendique un rôle prépondérant dans les débats de cet organisme à cette époque-là; ce qui justifie a posteriori des opinions exprimées par les Frères à l'époque, imputant à M. Viénot une large responsabilité dans les décisions de laïcisation; selon eux, sa principale motivation était "*que, malgré l'ouverture, en 1864, d'une école libre protestante pour les enfants des deux sexes, trop d'enfants protestants s'obstinaient à fréquenter les écoles des*

<sup>38</sup> CAOM, cart 98 H 29; min. au sup. gén., 17.11.1880.

<sup>39</sup> *Mangareva et les Gambier Tahiti*, 1994; F.Vallaux; p.162.

<sup>40</sup> A. Taiohae: "*L'arrêté du 19 mars 1863 en a fait don à la mission, et il n'est pas dans mes intentions de revenir sur cet arrêté.*" Gouv. de Jouslard au vic. apost. de Taiohae; 26.07.1869.

<sup>41</sup> DEFAP, cop. des L. , registre n° 26, 21.02.1881.

<sup>42</sup> Id.; L. reçues de l'Intérieur; 08.04.1881.

<sup>43</sup> CdL p. 161; dir. de l'Int. à M. le Supérieur, 05.02.1881.

<sup>44</sup> CAOM, cart 100 E 21; gouv. au min., 15.07.1880.

*Frères ou des Soeurs.* " <sup>45</sup>

"*Tout dernièrement, écrivait de Papeete à la SMEP un instituteur protestant, M. Jean Allard, M. Viénot me disait que M. le Directeur de l'Intérieur lui avait demandé si je consentirais à devenir instituteur du gouvernement. M. Viénot lui répondit: "Peut-être que oui, à certaines conditions." Le directeur répondit: "Cela ferait bien mon affaire: il y a un Frère qui quitterait volontiers le froc, et nous pourrions ainsi fonder une école laïque plus tôt que nous ne le pensions.[...] ( cette offre) Dois-je l'accepter?"*<sup>46</sup> En fait, il la refusa : "*M. Allard n'a pas cru, malgré mes sollicitations, devoir prendre du service dans les écoles du gouvernement.*"<sup>47</sup>

Le Frère qui "*quitterait volontiers le froc*", Fr. Alain Guitton, un remarquable éducateur, qui avait fait merveilles partout où il avait passé, a raconté les choses un peu différemment dans un historique de l'école. "*M. Chessé ( dont le fils Henri, 6 ans, fut inscrit dans la 3<sup>ème</sup> classe en janvier 1881 sur le registre de l'école des Frères) aurait voulu que les instituteurs (laïques) gardassent les méthodes des Frères et leurs idées patriotiques. Dans cette vue, il essaya de faire entrer le Fr. Alain dans le cadre laïc; il lui offrit donc la direction de l'école officielle, avec le titre de directeur de l'enseignement dans la colonie; il aurait 6.000 F de traitement avec logement. La réponse fut un refus catégorique.*" <sup>48</sup>

\*

Trois lettres envoyées de Ploërmel en 1881-82 répétaient le conseil donné l'année précédente: en cas d'une décision de laïcisation, inutile de chercher à élever une école libre, ne pas tenter de rester à Tahiti , la France et les Missions attendaient les expulsés. Trois autres missives exprimaient la perplexité des supérieurs, et l'absence de dialogue avec le ministère. "*Je suis étonné que votre Commandant, dont nous connaissons les idées, vous confie son fils; mais , puisqu'il le fait, c'est qu'il n'a pas l'intention de vous renvoyer.*" (Fr. Yriez-Marie, 03.04.81) - "*Les journaux ont publié un appel à deux instituteurs et à une institutrice laïques pour Tahiti. S'agit-il d'instituteurs pour vous remplacer ou simplement d'instituteurs devant fonder une école supérieure, comme on le dit?"* (Fr. Yriez-Marie, 17.06.81) - "*Le ministère de la Marine et des Colonies n'a pas encore annoncé au supérieur la laïcisation de vos écoles*" (Fr. Athénodore, 29.05.82, soit 15 mois après la demande d'éclaircissements formulée par le supérieur général.) <sup>49</sup>

L'administration ne chômait pas cependant, comme l'atteste une lettre de M. Jauréguiberry au ministre de l'Instruction publique: "*Le 16 mai et le 19 novembre 1881, mon prédécesseur (NdR: Cloué) avait demandé à votre département de proposer des candidatures pour les trois principaux emplois créés dans le service de l'Instruction publique à Tahiti en conformité de la décision prise par l'Administration locale en vue de laïciser les écoles publiques de garçons et de filles du chef-lieu de la colonie.[...] Je suis disposé à nommer pour le poste de directeur de l'école des garçons M. Juventin, pourvu du Brevet Supérieur, actuellement à Annonay.[...] Une de ses filles possède le Brevet Elémentaire. J'ai pensé que cette nombreuse famille, qui se compose de 7 à 8 personnes dont 3 brevetés pourrait rendre service dans la colonie.[...] M. Juventin a les plus honorables attestations des pasteurs (NdR: souligné dans le document) d'Annonay.*" <sup>50</sup>

"*Par décision ministérielle du 14.06.82, M. Juventin a été nommé directeur de l'école primaire supérieure des garçons de Papeete.*"<sup>51</sup> : voilà pour informer l'opinion publique à Tahiti.

---

<sup>45</sup> édF PPT, p.219.

<sup>46</sup> DEFAP; J. Allard à M. le Directeur SMEP, 10.02.1881.

<sup>47</sup> DEFAP; Fr. Vernier à "*Très honorés Dir.*", 12.09.1883.

<sup>48</sup> A. FIC, *Monographie*, op. Cit., p.53. - En 1896, M. Chessé revint à Tahiti "*essayer, au nom de la République, de mettre la paix à Raiatea. Il offre à nos élèves, lors de son passage à Papeete, une collation présidée par son fils Henri en sa qualité d'ancien élève*" (édF PPT, p. 360).

<sup>49</sup> édF PPT p.220 et 227.

<sup>50</sup> CAOM, cart 98 H 29; min. des Col. à min. de l'Instr. Publ; 23.05.82.

<sup>51</sup> *M. de T.*, 02.11.1882.

“Ecole primaire supérieure des garçons”? Guizot, en 1833, en avait souhaité une par commune; initiative heureuse, mais prématurée: beaucoup de communes firent la sourde oreille. L'abbé J.-M. de la Mennais en ouvrit une à Ploërmel, qui ne put fonctionner longtemps. Par un décret de 1881, J. Ferry menait le projet à réalisation. Deux catégories d'établissement étaient envisagées: a) écoles d'un an annexées aux écoles élémentaires, qui prenaient le nom de cours complémentaires; b) écoles primaires supérieures proprement dites, ayant un personnel distinct et dont l'enseignement s'étalait sur au moins 2 ans. On y entrait sur présentation d'un certificat d'études, ou succès à un examen d'admission.<sup>52</sup>

A Papeete, on voulait instituer un établissement de la catégorie supérieure, dont le directeur devait être titulaire du brevet supérieur (diplôme que n'avait pas préparé Fr. Juvénal.) On avait vu grand: 4 instituteurs pour 3 classes. Cette nouvelle institution scolaire<sup>53</sup> fonctionnerait en simple école élémentaire et susciterait, longtemps, des interrogations, des critiques, qui n'épargneraient d'ailleurs pas les instituteurs en poste.

Mettre en cause les enseignants de l'école laïque? Cela a été écrit, même par des inspecteurs. Mais pourquoi ne pas les remplacer par d'autres enseignants plus compétents, si on constatait des déficiences? - Le budget n'en avait pas les moyens: les nouveaux enseignants de l'école publique étaient plus "budgétivores" que leurs prédécesseurs. D'autre part, à cette époque, les gouvernements successifs à Paris, auxquels s'assujettissait toujours plus étroitement tout l'appareil administratif de la colonie, s'inspiraient de leitmotifs plutôt idéologiques: revanche sur la Prusse, républicanisme, anticléricalisme, antiboulangisme, ... Le budget d'une lointaine colonie présentait un intérêt moindre pour Paris.

### ECOLES LIBRES CATHOLIQUES A PAPEETE

Dernier acte, signé par un sous commissaire de la Marine, faisant fonction de directeur de l'Intérieur: *"J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Administration de la Colonie vient de recevoir une dépêche de M. le Ministre annonçant l'arrivée par le courrier prochain de M. Juventin, instituteur du Brevet Supérieur, nommé Directeur de l'école primaire supérieure des garçons de Papeete"*

*Je viens donc, dans ces circonstances, vous prévenir qu'à partir du 1er octobre prochain, vous cesserez d'avoir la direction des 2 écoles de Papeete et de Papeuriri, à la charge du budget de la Colonie, et que la direction de celle de Papeete sera confiée à M. Juventin. Je crois devoir vous déclarer, en vous informant de cette décision, qu'elle n'a été en rien motivée par etc. voir plus haut, lettre du 05.02.81.*<sup>54</sup>

Le lendemain même, le Frère Juvénal Farard signait la déclaration officielle d'ouverture d'une école libre (ouverture non légale comme on le verra ultérieurement, mais tacitement tolérée.) *"Je, soussigné, Farard Isidore, né à Javené (Ille-et-Vilaine) le 11.12.28, ex-directeur des écoles publiques de Papeete et de Papeuriri (île de Tahiti), pourvu d'un Brevet de capacité délivré à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 02.08.59, déclare avoir l'intention d'ouvrir une école primaire libre avec pensionnat à Papeete, dans un local situé sur le prolongement sud des rues de la Mission et des Beaux-Arts. (N.B. Cet emplacement fut abandonné pour un autre, situé dans l'angle formé par la rue de la Mission et la rue Dumont d'Urville).*

*M. Farard déclare, en outre, qu'il s'adjoint, pour la surveillance des élèves, M. Guitton François, ancien instituteur public à Fort-de-France (Martinique), et sous-directeur de l'école publique des garçons de Papeete, né à Rouillac (Côtes-du-Nord) le 16.10.46."*<sup>55</sup>

Décision peu conforme aux directives plusieurs fois exprimées par Ploërmel, prise au cours d'une réunion à l'évêché (que l'administration avait, au début de 1882, officieusement averti de ce qui se tramait.) *"Le 7 février 1882, à 7 heures du soir, une entrevue eut lieu à la Mission, dans le but d'ouvrir une école libre de garçons aux frais de la Mission. Mgr d'Axieri était accompagné de 2 membres de son conseil: le R. P.*

<sup>52</sup> cf *Un siècle de pédagogie*, H. C. Rulon et Ph. Friot, libr. Phil Vrin, Paris 1962.

<sup>53</sup> CAOM, cart 98 H 32: *"Il y a eu une école communale laïque de 1882 à 1896."* Rapport Salles, 07.04.1903.

<sup>54</sup> CdL p. 164; sous commissaire. de la Marine à M. le Sup., 02.09.82.

<sup>55</sup> *édPPT*, p. 237; 03.09.1882; cette école ouvrit le 9 octobre. Les Soeurs venaient d'ouvrir une "école libre gratuite" le 1<sup>er</sup> octobre, rue des Beaux-arts.

*Martin, supérieur provincial des missionnaires des SS.CC., et le R. P. Collette, curé de Papeete. Le Fr. Juvénal, directeur principal des Frères de Ploërmel à Tahiti était accompagné du F. Alain, sous-directeur.*"<sup>56</sup> Des conventions, très précises, furent adoptées de part et d'autre, fort onéreuses pour la Mission.<sup>57</sup> Informé, le supérieur général adressa le 28 mai 1882 une lettre approuvant l'accord conclu à l'évêché. - Le Frère Alain, avec l'accord du vicaire apostolique, fit choix d'une parcelle de terre peu éloignée de l'évêché.

Aucun "passage gratuit" sur un bateau de l'Etat ne fut proposé aux Frères expulsés, on ne sait pourquoi. Mais l'administration locale se montra bonne mère à l'égard de la communauté: les Frères gardèrent l'usage de leur maison d'habitation ("*Nous y allons manger matin et soir, et passer la nuit.*") jusqu'au 28 décembre, date à laquelle "*Nous prenons nos repas à l'école libre pour la première fois. Au départ de la rue des Ecoles, nous faisons démonter le bâtiment qui nous servait de chapelle: reconstruit sur le nouvel emplacement de notre école, il servira, provisoirement, de dortoir.*"<sup>58</sup> - En contrepartie, on le verra, les Frères Adolphe et Prudent, répondant à un appel au secours lancé pour Mataiea, 2 mois après l'ordre de quitter cette école du gouvernement, s'y rendirent le 27 novembre pour y reprendre la responsabilité de l'école qu'on venait de laïciser. "*Monsieur le Supérieur, j'ai l'honneur de vous prier de prendre des dispositions pour rouvrir, le plus promptement possible, l'école publique des garçons de Papeuriri.*"<sup>59</sup> Le gouverneur signait, 3 mois plus tard, deux arrêtés par lesquels il appelait à tenir les écoles publiques du district de Mataiea... des Frères de l'institut de Ploërmel et des Dames de Saint-Joseph de Cluny ("*Sur proposition du Directeur de l'Intérieur, après délibération et vote du Comité des finances, le Conseil d'administration entendu,*") : volte-face administrative.

Mais Paris pinaillait. Au sujet des biens légués par M. Charles Eaton, "[...] *il a donc été admis que, par analogie,*" les Frères ne pouvaient l'accepter, tranchait Jauréguiberry le 16.03.1880. Quant à la pension, les services rendus par les instituteurs congréganistes pouvaient-ils y donner droit? Le ministre Cloué étudiait cette question. "[...] *M. l'Amiral Jauréguiberry n'a pas accueilli la demande de pension qui lui avait été adressée, et il a de même refusé d'admettre comme services à l'Etat le temps passé dans une école publique par un instituteur congréganiste. La question du droit à pension pour les membres des congrégations religieuses étant ainsi résolue par la négative, [...] je reconnais qu'il est équitable de rembourser aux communautés le montant des prestations*" ou retenues opérées sur leur solde; mais à des conditions tellement complexes et inopinées... qu'aucun Frère n'en perçut miette.<sup>60</sup>

\*

Ainsi, dans cette voie de la laïcisation du personnel enseignant, Tahiti précédait la France; qui dira pourquoi? Décision prise pour complaire à tel lobby de Papeete? Geste symbolique à l'adresse de Paris? Les lois parisiennes de 1882, en effet, avaient pour seul objectif de rendre neutre (quelle neutralité? <sup>61</sup>) le contenu des enseignements; la laïcisation du personnel enseignant dans les écoles publiques ne serait imposée par la loi qu'en 1886.

Dégager le mécanisme. - A Paris, l'action politique s'inspirait de l'anticléricalisme. A Tahiti, l'administration, d'une part, ne pouvait faire fi des opinions qui s'exprimaient dans les corps constitués, d'autre part recevait de Paris des directives de plus en plus teintées de laïcisme, et de moins en moins faciles à éluder depuis l'acte d'annexion ou de colonisation. (29.06.1880)

Les membres du tout nouveau Comité des finances, manipulés ou non, émirent des votes durant la session 1880-81, et s'activèrent à rendre réalisable "*le principe du renvoi des frères et des soeurs*". Selon M.

---

<sup>56</sup> édF PPT, p.224.

<sup>57</sup> Toutes soldes et subventions aux Frères étaient supprimées: dir. de l'Int. à M. le Supérieur, 31.01.1883.

<sup>58</sup> édF PPT p. 238.

<sup>59</sup> CdL p. 164; dir. de l'Int à M. le Sup. 04.11.1882.

<sup>60</sup> CdL p. 162-3; min. au gouv. 04.02.1881.

<sup>61</sup> "*Messieurs, nous avons promis la neutralité religieuse, nous n'avons pas promis la neutralité philosophique, pas plus que la neutralité politique.*" (déclaration de M. J. Ferry au Sénat, 31.05.1883.)

Chessé, il y avait urgence; le statu quo scolaire présentait un "grave inconvénient: écarter des écoles du gouvernement un grand nombre d'enfants appartenant à la religion réformée, parce que les familles ne peuvent surmonter l'éloignement qu'elles éprouvent pour une institution dirigée par des professeurs portant l'habit sacerdotal (sic) d'une autre que la leur." <sup>62</sup> Le ministère recevait d'autre part un "Mémoire" de la SMEP, dont il communiquait la teneur à Tahiti: "En résumé, le mémoire (de la SMEP) réclame au point de vue de l'enseignement la laïcisation des écoles, mais au profit d'instituteurs appartenant à la religion réformée.[...] En ce qui concerne les écoles du chef-lieu, qui doivent en quelque sorte former le second degré de l'enseignement public, je ne puis que vous laisser le soin d'apprécier à quel moment il conviendra de les laïciser effectivement, et vous pourrez compter sur le concours du Département pour recruter, lorsqu'il y aura lieu, le personnel d'instituteurs et d'institutrices qui vous sera nécessaire.[...]" <sup>63</sup>

Les lignes alarmistes adressées à Paris par le gouverneur, le ministre M. Cloué les recopia à l'intention du Président du conseil. Il y ajoutait son opinion: "La question de la laïcisation des écoles officielles s'imposait donc à Tahiti d'une manière toute spéciale" <sup>64</sup>, justifiant ainsi sa demande qu'on mît à sa disposition le personnel nécessaire pour remplacer à Papeete frères et soeurs.

Parfaite synergie de 4 lieux de décisions: comité des finances, palais du gouverneur, ministère des colonies, gouvernement français. Mais sans grand souci d'objectivité <sup>65</sup>; dramatisation de la situation, plutôt, si on veut bien se souvenir que l'école de M. Viénot, florissante, subventionnée (modestement peut-être?), était ouverte aux enfants protestants qui le souhaitaient, et considérer que le nombre des enfants protestants inscrits chez les Frères ne cessa d'augmenter les années suivantes, à en croire les statistiques fournies par M. Bonet au Conseil colonial.<sup>66</sup>

*Elèves inscrits à l'école des Frères:*

	<i>cath.</i>	<i>Prot.</i>	<i>Total</i>
<i>(publique) 08 11 81</i>	63	52	113
<i>(libre) 08 11 82</i>	72	61	133
<i>(libre) 28 07 83</i>	80	71	151

A vrai dire, l'augmentation sensible du nombre des élèves protestants que signalait M Bonet à l'école libre des Frères (devenue payante puisqu'elle ne recevait plus aucune subvention de l'administration), la quasi égalité de cet effectif avec celui des catholiques, était la preuve de la confiance qu'on faisait aux Frères, et de l'aspect imaginaire, d'une part, de l'antipathie qu'ils auraient inspirée aux familles protestantes ou à leurs enfants, d'autre part, des pressions qu'ils auraient exercées sur leurs élèves. Les allégations avancées contre eux n'étaient donc que des bruits non fondés, voire calomnieux, répandus par des personnes anticatholiques ou intéressées à se débarrasser de concurrents gênants.

Un nouveau gouverneur, M. Morau, confiait à son auditoire en 1883: "[...] J'ai pu heureusement constater les sacrifices que s'est imposés la colonie en faveur de l'instruction publique et l'excellent esprit dont semble témoigner son organisation. Vous avez compris qu'elle pouvait être facilement tenue en dehors des questions religieuses. De quelque part que vous vienne l'instruction, recevez-la, Messieurs, avec reconnaissance, pour les générations qui s'élèvent: ce sera le vrai moyen de les attacher à leur patrie de libre adoption.[...]" <sup>67</sup> Retour à la résipiscence. - Et la situation de tolérance persista; 11 ans plus tard M.

<sup>62</sup> CAOM, cart 98 H 29; gouv. au min., 08.02.1881.

<sup>63</sup> CAOM, cart 132 H 30; min. au gouv., 13.04.1881.

<sup>64</sup> CAOM, cart 98 H 29, min. au prés. du conseil, 16.05.1881.

<sup>65</sup> Savoir en outre qu'un rapport, établi par la commission chargée d'organiser l'instruction publique, présenté au Conseil colonial le 28.11.1882, déplorant la nullité de beaucoup d'écoles, exaltait les bons résultats des écoles des Frères. "Ils eussent été meilleurs encore n'était la crainte ou le découragement des élèves, menacés de voir les cours interrompus brusquement." (cf *M. de T.* 14.12.1882).

<sup>66</sup> *M. de T.*, 15.11.1883, séance du 08.11.1883.

<sup>67</sup> Id, 18.10.83; disc. d'ouverture du Cons. col., 15.10.83.

Papinaud,, nouveau gouverneur, observait: *"Dans les classes congréganistes, j'ai trouvé un assez grand nombre d'élèves protestants, et l'établissement de M. Viénot est fréquenté par de nombreux catholiques."*<sup>68</sup>

Le motif invoqué en décembre 1879, au Conseil d'administration, pour faire venir de France des instituteurs laïcs (*"les rivalités que fait naître dans la colonie et qu'entretient l'enseignement exercé par les Ministres des 2 religions catholique et protestante"*), rappelé par la gouverneur Planche dans la correspondance adressée au ministre en 1880 (*"Le Conseil n'admet pas les écoles de culte qui entretiennent l'antagonisme"*) a évolué, chacun l'aura remarqué: au profit des ministres protestants (et du pasteur Viénot singulièrement) qui ne sont plus considérés comme créant *"des rivalités"*; au détriment des catholiques, dont les Frères et les Soeurs sont bannis des écoles du gouvernement par rupture de contrat.

Les personnalités influentes du protestantisme de Tahiti, confiantes dans les relations de la SMEP avec de hautes sphères politiques parisiennes, avaient caressé un espoir assez fondé de voir leurs coreligionnaires venir prendre pied dans la nouvelle école "neutre" instaurée en Océanie. Ce qui se réalisa partiellement, comme l'atteste cette phrase du *Journal des Missions Evangéliques*: *"Notre école de garçons (de Papeete), fermée depuis quelques années, n'a pas été réorganisée, la présence d'instituteurs protestants à la tête de l'école du Gouvernement permettant d'en ajourner la réouverture"*<sup>69</sup> (L'école protestante de garçons fut fermée à Papeete en 1883-84, semble-t-il, quand M. Jean Allard rentra en Europe.)

\*

Se savoir bientôt mis à la porte de leur école, continuer d'y enseigner en attendant, pendant 19 mois: au lecteur d'imaginer quel était l'état d'esprit de ces éducateurs congréganistes appelés par le gouvernement français deux décennies plus tôt; imaginer aussi ce qui se passait dans la tête des élèves et de leurs parents ... perturbés par des annonces répétées de fermeture (cf note 65). Pour s'expliquer ce qui survenait, certains scrutaient la législation française: rien ne s'y trouvait pour justifier la laïcisation précipitée des maîtres à Tahiti.

\*

Les îles Marquises auraient pu y gagner quelques instituteurs: *"M. notre Résident*<sup>70</sup> *avait demandé à Tahiti 2 Frères de Ploërmel pour nos îles, et on lui a répondu que, pour le moment, le budget de la colonie était insuffisant."*<sup>71</sup> Et les Frères, menacés qu'ils étaient d'expulsion, imaginèrent de s'y replier. *"Le supérieur général, écrivait le Fr. Athénodore, me charge de vous mander qu'il approuve de tous points, les conditions du traité que vous avez accepté de conclure avec le Résident des Iles Marquises, touchant l'école primaire supérieure qu'on voudrait établir à Taiohae. Note a été prise ici des susdites conditions."* - Mais Ploërmel changeait d'avis 6 mois plus tard: *"Les conditions que vous avez fixées touchant l'école[...] sont à coup sûr bien satisfaisantes.[...]Néanmoins je suis chargé de vous recommander de ne point presser l'accomplissement du projet en question, à cause de l'extrême pénurie où l'on se trouve ici de sujets disponibles."*<sup>72</sup>

On savait à Tahiti dans quelles conditions, fort dispendieuses, la mission catholique avait pris à sa charge l'ouverture des écoles libres de Papeete. Dès l'année suivante, Mgr Jaussen, considérant qu'il ne pourrait assumer longtemps ces lourdes dépenses, proposait à Mgr Dordillon le transfert aux Marquises de 2 Frères et de 3 Soeurs, et des charges afférentes. Réponse de ce dernier: il accueillerait volontiers 3 Soeurs, qui seraient plus utiles que les Frères. *"J'attendrai le résultat des démarches du résident Robert auprès du gouverneur de Tahiti. Bien que toujours favorablement disposé, M. Robert ne veut actuellement s'engager à*

---

<sup>68</sup> CAOM, cart 98 H 32; gouv. au min., 11.07.1894. - La dernière assertion est douteuse selon la *Monographie* du Fr. Rulon, p. 64.

<sup>69</sup> *JME*, juillet 1888 p. 268; publié par la SMEP.

<sup>70</sup> résident ou administrateur: titre du fonctionnaire représentant Papeete dans les "Etablissements secondaires".

<sup>71</sup> A. SS.CC.; Mgr Dordillon à R. P. Bousquet, 27.11.82.

<sup>72</sup> *édF* PPT p.227 et 230; Fr. Athénodore, 14.06.82, 30.01.83 et 27.08.83.

*rien sans l'approbation de son supérieur."* <sup>73</sup>

Des Soeurs, faut-il le rappeler, étaient restées à Taiohae en 1866, et avaient continué à y faire classe, avec l'accord du gouverneur. *"Le moment n'est pas favorable pour obtenir quelque chose du gouvernement, avait écrit le vicaire apostolique en 1882, bien que les autorités du pays soient favorables à une oeuvre dont ils voient comme nous avec plaisir les bons résultats. On apprend dans nos école à aimer et servir Dieu, à lire et à écrire en français et en marquisien, le calcul.[...] Les filles apprennent en outre à coudre à l'aiguille et à la machine, et d'autres petits travaux convenables à leur sexe."* <sup>74</sup>

Les Frères restèrent donc à Tahiti, pour le moment. Leur école deviendrait vite un établissement plus rayonnant encore que pendant leurs 2 premières décennies d'enseignement et d'éducation dans cette île.

---

<sup>73</sup> A. SS.CC.; Mgr Dordillon à R. P. Bousquet, 27.08.83.

<sup>74</sup> A. SS.CC.; Mgr Dordillon à R. P. Bousquet, 22.07.82.



## MATAIEA - éphémérides (1882-1887)

*"Les districts situés entre Papeete et la presqu'île, côté ouest, sont dans une moins déplorable situation au point de vue de l'instruction. Cependant, à part l'école publique de Papeuriri, il semble résulter du rapport de la commission qu'aucune école publique ne professait sérieusement le français, bien que l'instituteur de Papara et l'institutrice de Faaa parussent animés des meilleures intentions relativement à cet enseignement."*<sup>1</sup>

Le retour des Frères en 1882 à Mataiea/Papeuriri, où personne ne fut nommé pour les remplacer, a laissé peu de souvenirs dans les annales *édif* ... On sait qu'une lettre signée le 4 novembre 1882 (2 mois après la lettre de laïcisation), par directeur de l'Intérieur, M. Gerville-Réache, avait demandé au directeur principal de *"prendre des dispositions pour rouvrir, le plus promptement possible, l'école publique des garçons de Papeuriri."* On y lit en P. S. *"Je soumettrai au Comité des finances, lors de sa prochaine réunion, les propositions que vous avez faites à l'Administration touchant la continuation de vos services sur différents points de la Colonie."* Le nouveau gouverneur, M. Des Essarts, signait peu après un arrêté *"confiant aux Frères de l'institut de Ploërmel la tenue de l'école publique des garçons du district de Mataiea"*. Un arrêté analogue confiait l'école des filles aux Soeurs de St-Joseph de Cluny.<sup>2</sup>

Les deux Frères antérieurement titulaires du poste retournèrent donc à Mataiea: le directeur de l'école, Fr; Adolphe Cottard, âgé de 49 ans, et son adjoint, Fr. Prudent Le Chafotec, 27 ans, arrivé à Papeete en 1877, et qui y enseignait depuis 1880. Ce dernier s'était mis avec entrain à l'étude de la langue tahitienne.

A peine écoulée une année dans la sérénité, le Comité des finances tirait encore la sonnette d'alarme. *"Un membre fait remarquer que le personnel enseignant de ces écoles (garçons et filles) actuellement congréganiste, doit faire place à un personnel laïque si, comme il le croit, il peut être recruté dans la Colonie."* Et de fonder son exigence sur deux principes: référence à la *"transformation des écoles de Papeete"*, et *"raisons d'économie et même de morale. Un instituteur et une institutrice mariés exerceraient une action très favorable sur l'esprit de la population du district."* - Assertions fondées sur quoi?

Monsieur le Gouverneur répondit *"que les congréganistes ne seront relevés que si le district demande leur renvoi."* - *"M. le Directeur de l'Intérieur ne croit pas possible, eu égard aux services rendus par les congréganistes, de les congédier brutalement. D'un autre côté, il y a dans leur maintien au poste qu'ils occupent si dignement une question d'économie qui n'est pas, non plus, sans avoir une réelle valeur."*

*"M. Pai a Vetea dit alors que le Conseil de district de Mataiea lui a demandé des instituteurs laïques."*<sup>3</sup>

Or, un jeune pasteur arrivé de France avait été nommé vers cette époque responsable de l'arrondissement sud de Tahiti et se fixa à Mataiea. Né en 1852 dans une famille catholique, Louis de Pomaret, ayant assisté à un culte protestant qui le remua en profondeur, s'orienta vers l'Eglise réformée, dans laquelle il reçut la consécration pastorale. Dynamique, organisateur, intelligent, il fit beaucoup pour remettre sur une meilleure voie les paroisses qui lui étaient confiées. Une notice biographique le présente comme *"résistant aux assauts du catholicisme et de la libre pensée."* Les écoles catholiques eurent à compter avec lui.

Se fondant sur la discussion au Conseil général, il se fit rapidement son opinion. *"Les Frères et les Soeurs n'ont reçu qu'à titre provisoire la direction des établissements à Mataiea, et nous faisons des vœux bien ardents pour que viennent sans trop tarder un personnel de notre culte pour le remplacer. Les protestants, qui sont en très grande majorité, en ont fait récemment la demande officielle. Nous espérons qu'on y fera droit."* Cette lettre, écrite à la SMEP au mois de mars 1884, M. Bonet la citerait au Conseil

<sup>1</sup> *M. de T.*, 14.12.82; séance du Cons. col. du 28.11.82. (Rapport de la commission chargée d'étudier le projet d'organisation de l'instruction publique à Tahiti).

<sup>2</sup> *édif* Mataiea; arrêtés du 30.01.1883.

<sup>3</sup> Id. PV du comité des Finances; cf JO EFO du 28.02.1884.

général le 24 août 1887, rappelant qu'elle venait d'être publiée par le *Messenger de Tahiti* le 15.02.1887.

Survint au mois d'août 1884, à l'instigation des protestants, le "scandale" de l'administration. - Les Frères avaient l'habitude de commander en France, pour l'offrir en prix, l'*Almanach du Pèlerin* aux pages instructives et fort illustrées. Or celui de 1884, que l'administration avait entre les mains, sous les yeux, "ne dissimule point, écrivait le directeur de l'Intérieur le 24 août, des intentions hostiles au gouvernement de la République et à ses plus vaillants défenseurs; il paraît de nature à exercer une influence regrettable sur l'esprit des jeunes gens dont vous préparez l'éducation." <sup>4</sup>. Peu après la laïcisation de tant d'écoles en France, cette publication d'inspiration catholique pouvait avoir, certes, assez de "mauvais esprit" pour exprimer son désaccord avec les anticléricaux... : un "cas pendable" à cette époque. Le directeur principal dut reconnaître son imprudence, et s'engager à retirer de la circulation les quelques opuscules distribués.

Un rapport de l'Instruction publique présentait au Conseil général un bilan de cette école; "La première division de la première classe se compose de 12 élèves. Les résultats sont satisfaisants. Une dictée, extraite du livre de lecture, a donné de bons résultats pour les 3 premiers élèves, assez bons pour les 3 autres et faibles pour les autres. - Les trois premiers élèves, d'origine tahitienne, répondent en s'exprimant assez correctement aux questions simples qui leur sont posées, même sur des faits étrangers à leurs travaux scolaires.

On voit qu'ils comprennent le français, bien que la prononciation laisse un peu à désirer. Nous nous trouvons ici dans un district éloigné de Papeete, où les enfants n'ont aucune occasion d'entendre parler cette langue en dehors de l'école.[...]

Enfin, ce qui est incontestable, c'est qu'il y a là un bon foyer d'expression de notre langue et où il n'est question d'autre chose que d'enseignement laïque proprement dit." <sup>5</sup>

Vers la même date, un hebdomadaire écrivait: "Les seules écoles publiques sérieusement organisées dans les districts de Tahiti sont à Paea et à Mataiea.

Celle de Mataiea, dirigée par les Frères de Ploërmel compte 40 élèves (32 chez les Soeurs). L'instruction donnée aux élèves dans ces écoles admirablement conduites, souffre beaucoup du manque d'assiduité des élève (les parents craignent que leurs enfants se laissent gagner au catholicisme)...Les instituteurs de Papeuriri ont présenté aux examens des élèves dont ils ont le droit d'être fiers, mais en nombre insuffisant La faute n'en est pas aux maîtres, qui ne méritent que des éloges, mais aux lois qui sont mauvaises. L'instruction, si elle n'est pas obligatoire, est un leurre à Tahiti.[...]

Que la jeunesse sache lire le français, c'est là le point essentiel. Pour atteindre ce but ne craignons pas, en dépit des coteries et de leurs criailleries, d'aider indistinctement et largement tous les hommes, religieux ou non, catholiques ou protestants, juifs ou mormons, qui apprendront la langue française aux jeunes Tahitiens." <sup>6</sup>

Les registres d'inscription indiquent pour cette époque: 51 élèves (dont 16 cath.) en juillet 1886, et 41 dont 12 cath.) en juillet 1887.- Les "professeurs portant l'habit sacerdotal d'une autre religion que la leur", on le voit, n'effrayaient pas plus les familles protestantes de Mataiea que celles de Papeete.

\*

Frère Prudent, de son côté, écrivait volontiers. En février 1885, il racontait au directeur principal son équipée en compagnie de quelques élèves jusqu'au fond de la vallée, et même plus loin, jusqu'au lac Vaihiria. Il avait, certes, demandé beaucoup de renseignements aux Tahitiens: oui, cela se faisait, aller et retour, en une journée. Mais inexpérience et contre temps en décidèrent autrement; il fallut passer la nuit auprès du lac,...sans allumettes, " les plus grands de mes élèves ont eu beau frotter bois contre bois, ils avaient bien de la fumée, mais point de feu." Survint la pluie, qu'on n'attendait pas..."Je n'ai pu fermer l'œil, au milieu de mes chers enfants." Au lever du jour, retour par une belle matinée. Tous rentrés sains et saufs pour midi. "A

<sup>4</sup> édF Mataiea.

<sup>5</sup> édF Mataiea, Extrait du PV du Cons. gén. , 07.10.86.

<sup>6</sup> M. de T., 19.10.86 (signé: G. Martiny).

*l'Hôtel des Voyageurs, avec deux pains et deux boîtes de saumon, j'ai régalé mes compagnons de route, et leur ai donné congé pour l'après-midi; à 2 heures j'ai repris ma classe."*

*"Nos tableaux étant dans un très mauvais état, écrivait-il aussi dans une lettre non datée, j'aurais envie de commencer mes vacances par les restaurer au moyen de l'expédient ci-joint. (suit l'exposé d'une recette artisanale.) Au bout de 2 ou 3 impressions successives, le tableau aura acquis une solide teinte d'un beau noir." Il terminait son courrier en signalant un grave obstacle à l'éducation. "Par ici, les Tahitiens boivent du jus d'oranges (alcool) à qui mieux mieux.; c'est pitoyable. Il y en a qui ne se sont pas dessaoulés depuis un mois. Nos pauvres enfants ne trouvent rien de cuit lorsqu'ils arrivent chez eux à midi, et sont obligés de se contenter de quelques feï (une espèce de banane que l'on cuit) crus pour tout dîner. - Les plus grands, voyant cela, se mettent aussi à boire quelque fois. Vous devinez ce qu'ils deviennent. Nous tâchons de les préparer de notre mieux, mais le nombre va toujours diminuant." <sup>7</sup>*

En février 1887, arrivait dans le district le directeur de l'Intérieur, M. Mathivet. Curieusement, au lieu de loger à la chefferie où les Frères voulurent lui rendre visite, il était accueilli chez le pasteur de Pomaret. Invité par le chef Tere, il consentit d'aller dîner chez lui. Inquiétude chez les Frères. Il se présenta enfin à l'école à 11 h. ½; *" Il est venu ce matin dans nos classes, mais n'a presque pas fait d'examen."* Surprise donc à la réception d'un courrier daté du 29 avril: *"Lors de ma récente visite à l'école que vous dirigez, j'ai été satisfait des résultats excellents que vous avez obtenus des jeunes enfants dont l'éducation vous est confiée; ces résultats sont dus incontestablement à l'intelligence et au dévouement que vous apportez dans l'accomplissement de votre Mission. Je me fais un plaisir de vous adresser à cette occasion un Témoignage de Satisfaction.*

*J'ai aussi le devoir de vous remercier de l'accueil que j'ai trouvé dans votre établissement et, à titre personnel, je vous adresse deux ouvrages qui, je l'espère, intéresseront vos élèves et leur feront davantage connaître leur nouvelle Patrie." <sup>8</sup>*

\*

Et voilà que mourait à Papeete le directeur de l'école de Mataiea. Huit jours plus tard, on évoquait ainsi la fin du Fr. Adolphe *"instituteur public de Mataiea décédé à l'hôpital militaire de Papeete le 8 juin courant, après quelques jours de maladie.[...] Un piquet d'infanterie de marine a rendu les honneurs réglementaires au défunt qui était décoré de la médaille militaire.[...] L'administration, l'armée, les écoles publiques et les divers cultes étaient représentés à cette cérémonie."*

*"Sur sa tombe, M. le Directeur de l'Intérieur rappela brièvement les services militaires et civils du Frère Adolphe (il s'était illustré sur les champs de bataille sous le 2d Empire, Crimée, Italie, Chine, Mexique... et y avait mérité plusieurs décorations dont la médaille militaire. Depuis son arrivée à Tahiti en 1867, il avait enseigné à Mataiea, sauf deux courtes interruptions); il fait remarquer à l'assistance que l'Administration, préoccupée d'assurer le respect des consciences et des croyances, ne dédaigne aucune collaboration. Elle accueille avec reconnaissance le concours de tous ceux qui, quel que soit leur habit, combattent le bon combat de la science contre l'ignorance, de la lumière contre l'obscurité." <sup>9</sup>*

\*

Dès le 10 juin, Fr. Evodius était muté à Mataiea, tandis que Fr. Prudent devenait directeur suppléant, pour gérer une situation boiteuse, embarrassante pour le gouverneur: *"A Mataiea, les deux classes une fois réunies, il n'y avait pas plus de cinquante enfants, et l'on pouvait donc sans inconvénient, en confiant la direction au Frère survivant, se dispenser de donner un successeur au Frère décédé." <sup>10</sup>* Un arrêté signé le 24 janvier 1887 portait, en effet, dans son article 31: *"Aucune nomination nouvelle (dans l'instruction publique) soit d'instituteur, soit d'institutrice congréganiste, ne sera faite dans la colonie à compter de la publication du*

---

<sup>7</sup> éd. Mataiea.

<sup>8</sup> ibid.

<sup>9</sup> J.O.EFO, 16.06.1887.

<sup>10</sup> CAOM, cart 98 H 32; gouv. au min. 13.08.1887.

*présent arrêté."*

Un autre arrêté, du 18.01.1887, avait nommé aux fonctions d'officier de l'état civil dans le district de Papeuriri le conseiller général de la deuxième circonscription, M. Alby. Cet homme, dont le nom semble inconnu aux historiens, fut un agent actif des événements de cette courte période. Au Conseil général il se voulait champion de la liberté de conscience, mais ni son sectarisme ni son acharnement contre les Frères n'échappèrent à personne. Selon le Frère Prudent, il fut l'un des collecteurs (le pasteur en fut un autre) de signatures au bas d'une pétition demandant *"l'application de l'arrêté du 24 janvier"* (euphémisme exprimant la volonté de remplacer les Frères par des enseignants laïcs); tous deux recourant à des moyens de pression proches de l'extorsion (du genre: "c'est le gouverneur qui l'a rédigée"; ou "tu ne seras plus protestant si tu ne signes pas")

*"Au reçu de cette pétition, écrivait le gouverneur, j'ai prié M. le Directeur de l'Intérieur de se rendre dans le district pour se renseigner sur les conditions dans lesquelles les habitants avaient été amenés à faire usage du droit de pétition."* <sup>11</sup> Enquête symbolique, réduite au minimum, au dire du Frère Prudent: *"Il n'a vu, dit-on, que le Chef Tere et Alby."*

Or, le 4 août Fr. Prudent jetait d'abondantes notes sur des feuilles de papier .

1° le 22 juillet , M. Alby s'est présenté chez le chef Tere pour lui faire signer un texte tahitien, qu'il imputait au gouverneur: pas de signature, au motif: "Le gouverneur n'écrit pas en tahitien"

2° Le lendemain, M. Alby est chez M. Teorai, 1<sup>er</sup> conseiller: refus de signature.

3° Selon Teuraiaurua, le samedi 23 est arrivé chez lui avec une feuille à signer, M. Alby qui venait de chez Pomaret: "C'est bien, donne-la au chef, et si Tere nous appelle au conseil, je verrai ce que je ferai."... Plus tard un diacre protestant l'a persuadé de signer.

4° M. Merlhes, ancien fonctionnaire et colon, a reçu, lui aussi, la visite de M. Alby, avec une feuille écrite en français: "Comment? Vous faites signer aux Tahitiens des documents qu'ils ne comprennent pas?" - "C'est une traduction." Ayant demandé à voir l'original, il essuya un refus.

6° Hier, visite du directeur de l'Intérieur au chef Tere, pour l'amener "à de meilleurs sentiments." Ferme résistance: "Depuis que les Frères sont dans le district, ils ne nous ont fait que du bien!"

7° Une contre pétition recueillit aussi des signatures, dont celle du Chef Tere a Patia.

Cet embrouillamini, le Conseil général voulut y voir clair. Les séances se succédèrent, nombreuses, de plus en plus houleuses, passionnées, sarcastiques parfois, sans jamais conduire à la vérité, bien que se dessinât une majorité pour soupçonner la première pétition de "captation de signatures." On constitua une commission d'enquête; le gouverneur Lacascade la destitua. Demeura le mystère, donc le droit au doute, à la suspicion.

Par arrêté du 11.08.1887, était rapporté l'arrêté du 30.01.1883 confiant aux Frères de Ploërmel la direction de l'école publique des garçons de Mataiea; *"M. Jaulmes* <sup>12</sup>, *professeur à l'école normale supérieure de Courbevoie (Seine) en mission dans la colonie, a été chargé provisoirement de la direction de la dite école."* <sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> CAOM, cart 98 H 32; gouv. au min., 13.08.1887.

<sup>12</sup> Edouard Jaulmes, (1860 - 1923), venu à Tahiti comme instituteur, cordialement accueilli à son arrivée (31.01.1887) par les pasteurs Viénot et Vernier. Il tenait un journal dont plusieurs pages ont été publiées en 1970 dans le tome XXVI du *Journal de la Société des Océanistes*. On peut y relever: *"Mr et Mme de Pomaret, missionnaires à Mataiea, sont au mieux avec le directeur de l'Intérieur (M. Mathivet).[...] M. Mathivet, protestant de Paris.[...] Je vais à Mataiea où je vais remplacer provisoirement les Frères de la doctrine chrétienne expulsés de l'enseignement primaire public.[...] Emplacement merveilleux au bord de la mer, traversé par une jolie rivière aux eaux limpides dans laquelle je me plonge souvent.[...] Les Frères ont laissé des lits en fer. J'en essaie un et je passe à travers.[...] Un jour, grand événement: une baleine et son baleineau s'égarèrent dans la rade de Mataiea.[...]"*

Peu après, il fonda la première école française de Raiatea, où il oeuvra en pionnier admirable.

<sup>13</sup> J.O. EFO du 18.08.1887.

En réponse à une note du 15 septembre, écrivait-il le 16 au directeur de l'Intérieur, il reconnaissait qu'une prière se faisait en classe... celle qui était prononcée par ses prédécesseurs, et qu'on considère généralement comme n'étant le propre d'aucune religion: le Notre Père; mais qu'il avait supprimé l'Ave Maria. - Du reste, s'il avait enfreint des ordres précis, il serait obligé qu'on les lui fit connaître, désireux qu'il était de s'y conformer.

En somme, l'ouverture de l'école laïque à Mataiea avait été faite par le concours direct ou indirect de l'influence protestante unie à la poussée anticléricale. Dans l'ultime séance du Conseil général traitant de ce sujet, lorsque l'expulsion des Frères eut été décidée. M. Langomazino évoqua avec indignation cette explosion de joie en plein temple de Mataiea: "A nous la victoire! Nos ennemis sont vaincus!"

Epilogue politique: *"Par décision du gouverneur, en date du 28 septembre 1887, prise sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, a été acceptée la démission offerte par le sieur Tere a Patiahia de ses fonctions de Chef du district de Mataiea. Le sieur Tere sera provisoirement remplacé par le sieur Teviri a Pohemai, chef-adjoint du même district"* <sup>14</sup> - "Démission "offerte": curieusement, on constatera ultérieurement, aux Marquises, une procédure analogue de démission sanction.

\*

Les Soeurs de St-Joseph restèrent à la tête de leur école élémentaire. Oubliées, semble-t-il; jusqu'à la séance du 24 nov. 1900 où le Conseil général eut à traiter deux "questions importantes": création d'une école primaire supérieure à Papeete (majorité de oui), et laïcisation de l'école des Soeurs de Mataiea. Cette dernière mesure, un membre du Conseil, M. Viénot, pasteur et directeur d'école, la disait indispensable à la pacification religieuse: *"Il s'agit d'une question de principe, et les directrices de l'école de Mataiea ne sont point personnellement en cause, mais il est impossible que la stricte neutralité en matière religieuse existe dans un établissement dirigé par des soeurs dont le premier des devoirs est de chercher à gagner les enfants à la foi qu'elles professent. - M. le Secrétaire général déclare que l'Administration tient la main à la neutralité la plus absolue dans l'enseignement, et que rien dans les rapports qui lui sont adressés, ne permet de supposer que cette neutralité ait été violée à Mataiea."* Mise aux voix. Majorité favorable à la laïcisation.

<sup>15</sup>

---

<sup>14</sup> J.O. EFO du 29.09.1887.

<sup>15</sup> J.O. EFO du 14.02.1901.

## DES FRERES AUX GAMBIE ?

*D. - Par qui les îles qui composent l'archipel des Gambier furent-elles découvertes?*

R. - D'après une version, elles auraient été découvertes en 1797 par le capitaine anglais Wilson, commandant le "Duff", et qui, ayant à bord les missionnaires protestants, aurait donné à ces îles le nom du chef de la Mission.

D'après Moerenhout, Wilson aurait donné à ces îles le nom de l'amiral Gambier

D'après le Dr A. Lesson, Wilson ne fit que côtoyer les îles et se considéra comme le "découvreur" de ces terres aperçues et signalées déjà par Fernandez en 1572, et par Quiros en 1606. Par reconnaissance, il donna le nom de Gambier à ces nouvelles terres en l'honneur de l'amiral Gambier, son protecteur et le principal instigateur de son envoi dans ces îles.

*D. - quelle est la date de la première occupation des îles Gambier par la France?*

R. - Le 16 février 1844, le capitaine de Vaisseau Pénaud, commandant la frégate "La Charte" déclarait ces îles placées sous le protectorat de la France. Elles ont été définitivement annexées au mois de mars 1881. (NdR: fictivement en 1881, et réellement en 1887)

*D. - Quelles sont les îles qui composent l'archipel?*

R. - Il est formé d'un groupe de dix îlots désigné sous le nom de Mangareva, et dont les quatre principaux: Mangareva, Taravai, Akamaru et Aukena sont seuls habités.<sup>1</sup>

Les Frères de Papeete ne songeaient plus guère aux îles Marquises; mais bien aux îles Gambier. Ils caressèrent, plus de 10 ans, un projet qui, singulièrement, agréait tant à l'administration qu'à eux-mêmes; avec des motivations différentes, cela va sans dire. Une lettre de Ploërmel résumait ainsi, en 1889, le point de vue du Frère Alain: "Si nous avions, dit en substance Fr. Alain, un autre établissement dans quelque archipel, nous aurions là une possibilité de changement d'air et de délassement salutaire." <sup>2</sup> Le même Frère Alain, nommé directeur principal en 1890, revenait à la charge en 1894: "[...] Donnez-nous au moins 3 ou 4 autres Frères pour fonder un autre établissement. Notre congrégation est bien la seule à laisser s'épuiser 5 de ses enfants dévoués, sans leur donner la consolation de pouvoir jamais trouver une autre communauté pour changer d'air." <sup>3</sup> La fermeture de l'école de Mataiea avait produit cette conséquence-là.

\*

Vu de Ploërmel, le statut des Frères dans les E.F.O. en 1887 et 1888 était déconcertant. La laïcisation du personnel enseignant à Papeete en 1882 avait désarçonné: aucun texte législatif français ne l'exigea avant 1886. La toute récente laïcisation de Mataiea, au processus si embrouillé, confirmait l'orientation prise par la colonie en 1882. Or, on recevait de Paris une demande de Frères pour les Gambier, répercutée à Tahiti par l'Officiel :

"Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la Marine et des Colonies, à M. le Gouverneur des E.F.O.:

M. le Gouverneur,

[...] Je demande au Supérieur Général des Frères de Ploërmel de désigner deux de ses Frères pour être chargés de la direction de l'école publique des garçons de Rikitea. J'insiste conformément au désir que vous en avez exprimé, pour que l'un de ses instituteurs soit choisi parmi les membres de la Corporation pouvant donner un enseignement professionnel."

Eugène Etienne."<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Géographie physique et politique des EFO, Ed. Challamel, Paris, 1900; F.V. Picquenot.

<sup>2</sup> éd/PPT p. 322; Fr. Yriez au Fr. Juvénal, 28.10.1889.

<sup>3</sup> A. FIC Monographie, Fr. Rulon p.77.

<sup>4</sup> J.O.EFO du 10.11.1887.

C'était l'époque, il faut le rappeler, où Papeete venait d'obtenir du Grand Conseil des Gambier l'abrogation de la législation spéciale connue sous le nom de *Code mangarévien*. Paris en félicitait le gouverneur Lacascade, et, si cela contribuait à amadouer les habitants de cet archipel (en majorité catholiques) qui consentaient enfin à s'intégrer dans les E.F.O., et qui demandèrent des Frères enseignants 7 années consécutives, feignait d'oublier les grands principes laïcisants de l'époque, qu'on ne manquerait pas de brandir à nouveau avant peu.

A Ploërmel, on tentait de raison garder. *"Voici 5 longs mois que 2 Frères (brevetés) attendent le départ d'un bâtiment pour Tahiti, et nous ne sommes pas plus avancés que le 1er jour. La Compagnie Tandonnet (Bordeaux) nous a fait promesse sur promesse, mais l'exécution n'arrive jamais.[...] - La nouvelle de la laïcisation de Papeuriri a failli brouiller toutes les cartes par ici; on ne voulait plus vous envoyer les 2 Frères qui vous étaient destinés; un moment, la balance a penché pour l'abandon de la mission. J'ai tenu bon, et les 2 Frères vous sont toujours destinés.*

*C'est dans le même moment que le Ministre demande 2 Frères pour les Gambier. Elle tombait mal, cette demande; un non catégorique, basé sur la nouvelle laïcisation de Papeuriri, en a été la réponse. Mais chose surprenante, le Ministre est revenu à la charge et il insiste. Nous n'avons pas encore répondu à la nouvelle demande, mais le Conseil, suivant votre avis du 12 août, penche pour le maintien de son refus."*<sup>5</sup>

Nouvelle lettre de Ploërmel deux mois plus tard: *"Les 2 Frères annoncés sont partis sur un navire de la Compagnie Tandonnet le 27 décembre dernier; sur un navire à voiles: sur ce rapport, nous avons été trompés, nous croyions que le bâtiment était à vapeur.[...] C'est vrai, le Ministre nous a demandé des Frères pour les Gambier. Mais comme cette demande nous arrivait presque en même temps que la nouvelle de la laïcisation de Papeuriri, le Rév.. Frère (supérieur général) a refusé net."*<sup>6</sup>

Un mois plus tard, Ploërmel précisait: *"Je vous ai dit que nous avons reçu vos 2 lettres concernant les Frères demandés pour les Gambier. Dans la première, vous nous engagiez à faire un effort; dans la seconde (à la suite de la dernière laïcisation), vous nous priez de refuser. C'est sur cette dernière lettre que nous nous sommes fondés pour refuser.*

*Le Ministre a demandé 2 Frères par 2 fois. Nous avons répondu à la première: "que n'ayant plus d'attache officielle à Tahiti, ce n'était pas la peine de recommencer pour 2 malheureux Frères qui, sous peu, seraient aussi jetés à la rue comme les autres. Le Ministre a insisté de nouveau; mais le Ministère ayant été renversé dans l'intervalle, nous en sommes restés là."*<sup>7</sup>

Autre courrier de Ploërmel: *"Venons-en aux Gambier. Comme vous l'aviez annoncé, le Ministre s'est enfin décidé à nous demander pour la 3ème fois 2 Frères pour ces îles. Comme c'était au moment où 15 jeunes Frères partaient pour le service militaire, nous répondîmes que si l'on voulait bien en exempter 2, nous les enverrions aux Gambier. La réponse se fit attendre; c'était un non catégorique. Il n'y a donc pas lieu d'en parler."*<sup>8</sup>

Six mois plus tard, Fr. Yriez-Marie constatait le mutisme de Paris. *"Pour le moment, l'affaire des Gambier est bien enterrée: le Gouvernement, qui incline de plus en plus vers la gauche radicale, n'oserait déjà plus nous demander des Frères."*<sup>9</sup> De fait, le Ministère se déchargerait de cette question, laissant l'initiative à Papeete.

\*

Les Frères de Papeete étaient-ils informés sur les Gambier? Des anecdotes leur étaient parvenues sur

---

<sup>5</sup> éd/PPT p. 307; Fr. Yriez au Fr. Juvénal, 01.12.1887.

<sup>6</sup> Ibid., L. au Fr. Juvénal, 09.02.1888.

<sup>7</sup> Ibid., p. 311, Fr Yriez au Fr. Juvénal, 07.03.1888.

<sup>8</sup> Ibid. p. 323, Fr. Yriez au Fr. Juvénal, 19.12.1889.

<sup>9</sup> Ibid.,L. au Fr. Alain, 26.07.1890.

la rapide conversion à l'Évangile de cet archipel éloigné de 1.600 km, sur l'épopée du Père Laval (1808-1880) et ses différends avec l'administration, sur la participation efficace d'une équipe d'artisans venus de là-bas pour construire la cathédrale de Papeete. Il n'ignoraient pas qu'un Mangarévien nommé Tiripone (Tryphon) fut ordonné prêtre vers 1870, et qu'on fonda en cette île un couvent pour des religieuses autochtones, dont certaines s'adonnèrent à l'enseignement. Comme le pensionnat des Frères accueillait quelques enfants de cet archipel, ils connaissaient sûrement bien d'autres choses.

Connaissaient-ils la réelle situation scolaire des Gambier? Selon François Vallaux, le Père Vincent-Ferrier Janeau (1859-1944), arrivé dans l'archipel en 1887, *"avait une tournure d'esprit naturellement portée à l'enseignement. Féru de linguistique, il deviendra un remarquable connaisseur de la langue mangaréviennne. Il est, avec le Père Hippolyte Roussel (1824-1898) et un enseignant indigène, l'un des 3 instituteurs agréés et subventionnés par la colonie pour tenir l'école des garçons. Pour les filles, les Soeurs d'origine locale, qui ne se recrutent plus depuis un certain temps, ont été, en 1892, relayées par 3 dames de Saint-Joseph de Cluny; elles aussi, sont reconnues par le pouvoir civil. Selon un rapport du Conseil général (7<sup>e</sup> séance, 30.11.96), on y compte 60 élèves (25 g. et 35 f.): encadrement quasi pléthorique, taux de scolarisation à peu près satisfaisant pour une population qui n'est plus que de 580 âmes, contre 2.141 en 1838."*<sup>10</sup>

Où était donc le problème posé à l'administration? L'expose assez clairement le rapport cité plus haut. *"La commission propose, lit-on dans le compte-rendu, (sous le titre: Instruction Publique), de supprimer l'allocation de 3.024 F. pour solde du personnel (école des garçons), et de porter à 2.400 F. l'indemnité de 1.200 F. à 2 institutrices (école des filles) pour ce motif que la première de ces 2 écoles ne rend aucun service et que la seconde accuse de réels progrès. Ces renseignements lui sont fournis par M. Lévy, représentant des Gambier, qui se fait en cette circonstance l'interprète de la population de Mangareva, laquelle demande instamment que l'école des garçons soit dirigée par les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny."*

M. Cardella exprima son étonnement, évoqua le souvenir de son propre séjour aux Gambier en 1866: *"Les Pères auraient-ils donc abandonné les méthodes qui leur ont si bien réussi aux Marquises et aux Tuamotu?..."* - *"Il ne faut pas confondre les Pères des Gambier avec ceux de Tahiti ou des Tuamotu..."* Ils semblent s'attacher à rayer l'étude du français de leur programme. [...] rétorqua M. Lévy. Mise aux voix, la proposition fut adoptée ... à l'unanimité.

Peut-être avait-il aussi eu maille à partir avec la mission, le négociant avisé en nacres et perles qu'il était, M. Lévy? Le Père Ferrier, selon M. Vallaux, ne pouvait être accusé de négligence ou de manque d'intérêt (pour l'enseignement du français); tout au plus de divergences d'appréciation...<sup>11</sup>

En 1897 justement, l'administration coloniale formulait une demande précise pour les Gambier, auprès du supérieur des Frères de Papeete. *"Le 20.12.1897, M. Gallet, directeur de l'intérieur, me demande (au Frère Alain) des Frères pour cette île; l'administration prendrait à bail le local de la Mission et y ferait les réparations. Les Frères auraient 2.000 F. plus 500 F. par an pour indemnité de voyage."*<sup>12</sup> Après entente avec Mgr Verdier, le Frère Alain Guitton, directeur principal, avait demandé au supérieur général d'envoyer quatre Frères pour une fondation en l'île de Mangareva. Mais subsistait une ambiguïté: dans l'esprit de Mgr Verdier, il allait de soi que ce serait une "école publique", l'initiative étant venue de la plus haute autorité. Le flou persista jusqu'à l'arrivée des 4 Frères à Tahiti, le 11.11.1898. Le Conseil général, en sa cinquième séance du 30 novembre décidait d'augmenter les frais de personnel de l'instruction publique aux Gambier, *"de les porter de 4.800 F à 7.400 F, répartis ainsi qu'il suit: école des garçons 5.000 F; école des filles, 2.400 F."*<sup>13</sup> (on peut comparer avec le budget de 1896)

Les choses ayant évolué à Paris, et à Papeete M. Gallet étant redevenu gouverneur (fonction qu'il avait

---

<sup>10</sup> *Mangareva et les Gambier*, F. Vallaux, Tahiti 1994; p.99.

<sup>11</sup> *Mangareva*, op. cit. P. 95.

<sup>12</sup> *édif* PPT p. 382.

<sup>13</sup> J.O. EFO du 22.12.1898.



déjà occupée en 1896), on ne voulait plus autre chose qu'une "école libre"; *"Le gouverneur, par peur de Paris, ne voulut pas leur donner une nomination officielle, mais les garder comme instituteurs libres payés."* Ils restèrent donc à Papeete, et durent payer les frais de voyage que l'administration avait promis de prendre en charge (1.780 piastres chiliennes, soit 4.500 F français.)<sup>14</sup>

---

<sup>14</sup> *éd*fPPT, p. 388.

## FRES DE PLOERMEL A HIVA OA (MARQUISES)

Père Rogatien Martin, on le sait, avait joué un rôle prépondérant en 1882, dans la décision d'ouvrir une école libre catholique. Mais il n'était pas défenseur inconditionnel de cette institution. *"Nous avons failli avoir ici, écrivait-il de Papeete en 1883, une grosse affaire pour la Mission au sujet des écoles des Frères et des Soeurs qui sont à notre charge."* Allait-on fermer les écoles catholiques aux enfants des familles protestantes? L'administration et les Frères voulaient ces écoles ouvertes à tous, alors que Mgr Jaussen, soutenu par des Pères (dont le Père Martin) envisageait de les réserver aux seuls catholiques. *"Les Protestants, depuis leur synode de 1881, ont une loi qui défend à leurs adeptes de nous envoyer leurs enfants sous peine d'excommunication. Eh bien! nous appliquons leur loi.[...] Il est probable que (la mesure d'exclusion) eût été appliquée sans une conversation que j'ai eue avec le directeur de l'Intérieur, M. Gerville-Réache. Il était furieux, plein de menaces."*<sup>1</sup> Bref, tout bien considéré, la mission catholique n'opta pas pour la ségrégation scolaire à Papeete.

Le premier contact avec l'archipel des Marquises, dont il fut nommé administrateur apostolique en 1890, lui inspira doute et pessimisme au sujet des écoles: *"Mon Très Révérend Père, vous croyez, je croyais aussi, et d'autres ont cru que nos écoles étaient indispensables. J'en doute beaucoup maintenant. Comme vient de me le dire le Père Pierre Chaulet, en dehors de nos écoles, nous ne pouvons faire aucun ministère; nous voilà fixés à 5 ou 6 postes lorsqu'il y en a plus de 100. Je dis fixés à 5 ou 6 postes, soit pour faire l'école, soit pour assurer la messe aux Frères, aux Soeurs et à leurs enfants."* Crucifiant dilemme pour tous les Pères qui en prenaient conscience. *"Nos écoles, qui devraient être notre salut, sont peut-être notre perte."*<sup>2</sup> Neuf mois plus tard, dans un long rapport à son supérieur général, il exaltait cependant le bon travail accompli auprès des *"600 enfants"* de ses écoles.

Depuis le bref service des Frères I.C. à Nuku Hiva (1863 - 1866, cf dossier 1), on avait, à plusieurs reprises, envisagé de leur faire reprendre l'oeuvre interrompue aux Marquises. Cette hypothèse a déjà été évoquée pour Taiohae en 1882. Des courriers circulèrent d'une congrégation à l'autre. Ainsi la réponse suivante, envoyée de Ploërmel au supérieur général SS.CC.: *"Malheureusement, je suis loin d'être en mesure de pouvoir répondre à l'honneur que vous me faites et au désir de Sa Grandeur.[...] Le Ministre de la Marine m'a demandé lui-même des Frères pour les Iles Marquises (NdR: 2 ans seulement après le combat au Comité des finances pour l'exclusion des Frères et des Soeurs des écoles publiques de Papeete), mais j'ai été obligé de décliner."*<sup>3</sup> Quatre ans plus tard, le destinataire de cette réponse négative reprenait la plume, demandant des Frères I.C pour remplacer ses Frères convers *"vieux et s'éteignant"*: *"Le Supérieur général des Picpuciens, à la date du 13 décembre dernier, nous a demandé 4 ou 5 Frères pour les Marquises. Notre Conseil ayant repoussé sa demande, je lui ai répondu: "Non, pour le moment."*<sup>4</sup> Des pourparlers s'engagèrent aussi sur le même projet entre le vicaire apostolique et le gouverneur, en 1888, 1893, sans jamais aboutir. Mais la situation risquait de changer à Hiva Oa: des rumeurs faisaient état de l'arrivée prochaine d'un pasteur français pour y reprendre en main les écoles protestantes.

Ayant eu vent, en novembre 1898, du passage en son archipel de 4 nouveaux Frères se rendant à Tahiti, Mgr Martin se lança à leur poursuite, et arriva presque en même temps qu'eux à Papeete. Visites successives au directeur général des Frères, au vicaire apostolique, au gouverneur...

### "CROIX DU SUD"

<sup>1</sup> A. SS.CC.; P. Martin à son sup. gén.; PPT le 12.10.1883.

<sup>2</sup> Ibid.; idem Atuona le 23.08.1890.

<sup>3</sup> Ibid.; Fr. Cyprien au sup. gén. SS.CC. ; 06.12.1884.

<sup>4</sup> édf PPT, p.318; Fr. Yriez au Fr. Juvénal, 18.03.1899.

Joli nom, pour un bateau qui vogue sur les Mers du Sud. Sortant de Papeete le 6 décembre 1898, le steamer emportait des tonnes de fret: 13 tonnes de farine, 2 tonnes ½ de riz et autant de conserves (poissons et viande), 1 tonne de savon, ¼ de tonne de café, ... 12 fenêtres, 2 portes, 1 harmonium... et 18 passagers, dont Mgr Martin accompagné de 3 Frères de Ploërmel.<sup>5</sup>

On comprend la joie qui déborde de sa lettre, écrite entre Tahiti et les Marquises d'une calligraphie un peu lâche ("*le bateau n'est pas sage, j'écris comme je peux.*") - "*Je viens de Tahiti pour 2 choses surtout: pour démasquer l'espèce de persécution dont nous sommes l'objet de la part de l'Administration locale depuis un an. Je n'ai rencontré à Tahiti que des sympathies.*[...]

*L'autre motif de mon voyage à Tahiti a été d'aller chercher des Frères de Ploërmel pour tenir nos écoles de garçons. - Il y a 7 mois, M. le Gouverneur m'avait promis de les placer lui-même par la voie du Journal Officiel, de leur donner un traitement fixe, de rendre en conséquence leurs écoles, écoles publiques. Mais l'arrivée au Ministère de 3 Protestants, dont Freycinet, l'a fait reculer: il ne peut plus, sans se compromettre, placer ces Frères à la tête d'écoles publiques. On écrirait immédiatement à Paris, d'où on enverrait des laïques pour remplacer les Frères.[...] Comme le Gouverneur a promis que les Frères auraient 2.000 F. chacun, je les emmène.[...]; 3 Frères pour 2 écoles: Atuona et Puamau. Un autre Frère viendra prochainement.*"<sup>6</sup>

Les voyageurs accostèrent sans doute en bordure de la baie de Tahauku, (puisque c'est de là que les Frères quitteraient l'île, 5 ans plus tard, pour Papeete). Atuona, le premier établissement des Français dans l'île Hiva Oa, étalait entre mer et flanc de montagne ses cases disséminées dans la verdoyance. Débarqués en fin de journée, nos voyageurs se hâtèrent vers le presbytère.

\*

Un arrêté récent avait constitué l'archipel en 10 districts; l'île Hiva Oa en comptait 4: Atuona, Hekeani, Puamau et Hanaiapa. La circonscription d'Atuona regroupait 14 vallées: 8 dans l'île de Hiva Oa, et 6 dans l'île voisine de Tahuata. Dans chaque vallée, une chapelle, en bois ou en pierres, suivant l'importance de la population (80 à 200). Exceptionnellement, Atuona comptait 600 à 700 âmes, catholiques à 80%, et Taaoa près de 300.

Hiva Oa (3 fois moins étendue que Tahiti), fait partie de ce qu'on appelle traditionnellement le groupe sud. Vers 1860, des communautés chrétiennes y furent laborieusement établies, comme celles de Nuku Hiva,, dans un environnement de grands désordres et de dangers quotidiens; elles s'y étaient affermies plus tard, après la "pacification", confortées par la présence à Atuona des Soeurs de St-Joseph de Cluny.

On appelle "pacification" cette intervention musclée effectuée en 1880, sur injonction du ministre Jauréguiberry, par le contre-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, neveu du célèbre amiral Dupetit-Thouars qui visita l'archipel en 1838 et en "prit possession" en 1842. Trois navires de guerre, 720 hommes de troupe, auxquels s'ajoutèrent 300 volontaires Tahitiens et Marquisiens des îles du nord, convergèrent vers les îles du sud où des vallées ne cessaient de se livrer à la guerre. Le 13 juin, Tahuata se soumit; les chefs, convoqués, furent invités à remettre les armes. Le 24 juin, 500 hommes débarquèrent sur la côte sud de Hiva Oa. En quinze heures, l'affaire fut réglée: l'île était pacifiée. On peut se scandaliser d'un tel déploiement de force; on peut aussi se réjouir du résultat, même si les informations officielles ("aucun mort") laissent place à l'étonnement; surtout si on compare avec les opérations de représailles des 10 années précédentes, semant ici ou là destructions et morts sans rien changer au cours des choses. Se réjouir surtout de ce que, après ce désarmement général, ne se répèteraient plus les fréquents assassinats par armes traditionnelles ou à feu.

A peine achevée l'opération militaire, le contre-amiral décrivait l'état désastreux de la population: "[...] *L'eau-de-vie de coco, la débauche, l'opium que nous avons introduit tout dernièrement de nos mains puisqu'il y a une ferme régulière* (NdR: autorisation de vendre) *ont conduit ces malheureux à une*

<sup>5</sup> "*Croix du Sud*" se brisa sur des récifs des Tuamotu le 27 mai 1902: destin de beaucoup de bateaux à l'époque.

<sup>6</sup> A. SS.CC., Mgr Martin au R. P. Bousquet, s. g., 09.12.1898.

démoralisation effrayante.[...] La lèpre est répandue partout et les meurtres sont si fréquents que dans le seul district de Puamau où il y a à peine 600 personnes 30 hommes ont été tués en 1879.[...] On ne fera rien de sérieux pour l'avenir si l'on ne prend les enfants en main.[...]" - Suivait une demande de 6 Soeurs pour 2 écoles, en plus de celle de Taiohae. <sup>7</sup> - Les Soeurs de SJC arrivèrent à Atuona le 25 décembre 1885, le gouverneur Morau ayant appuyé la demande qu'en faisait le vicaire apostolique.

## INSTRUCTION PUBLIQUE?

Voici, transcrites dans toute leur concision, les quelques lignes qui commencent les annales de la nouvelle école d'Atuona: *"Le mardi 6 décembre 1898, moi, Frère Prudent Le Chafotec, accompagné des Frères Mesmin Cotrel et Emilius Gourmelen, partons par le vapeur "Croix du Sud", à la garde de Dieu, en compagnie et sous la protection de Sa Grandeur Mgr Martin, Evêque d'Uranopolis.*

*Le Lundi 12 décembre, nous arrivons à Taiohae (île Nuku Hiva), résidence de M. l'Administrateur Delon, qui nous reçoit bien, mais regrette, nous dit-il, de n'avoir reçu du Gouverneur de Tahiti, aucune instruction à notre sujet. Le Mardi 13, à 7 heures du soir, notre navire mouille devant Atuona, dans l'île Hiva Oa, et malgré l'heure avancée, nous débarquons avec Sa Grandeur, qui y a sa résidence habituelle."*

La fondation se faisait donc en parfait accord avec l'administration locale, témoin jamais indifférent de tant d'ouvertures ou de fermetures d'écoles dans l'archipel... *"N'avoir reçu du gouverneur de Tahiti aucune instruction"*. Notation éclairante. L'administrateur des Marquises, nommé par Paris, recevait des directives de Papeete, et rendait compte de tout au gouverneur. (Correspondance fort intéressante d'ailleurs pour l'historien.) Or, cette notation avait son importance: le gouverneur ne s'engageait donc pas dans cette création d'écoles; ou bien, peut-être le ferait-il plus tard? Nos voyageurs savaient seulement que le Conseil général, en sa cinquième séance du 30 novembre, avait décidé que la subvention accordée aux écoles des Marquises serait élevée de 12 000 F. à 15 000 F. *"en vue de la création prochaine de nouveaux établissements d'instruction."* <sup>8</sup>

A Papeete, depuis 1882, la frontière était précise entre écoles libres d'une part, écoles laïques et instruction publique d'autre part; il n'en allait pas de même dans les autres archipels, les "Etablissements secondaires" comme on disait à Papeete; aux Marquises les choses étaient restées dans le grand flou. En 1884, on l'a lu plus haut, le ministère des Colonies demandait au supérieur général des Frères pour les Marquises.

A comparer ce que nous apprennent, au sujet de l'instruction publique, les *Annuaire des EFO* <sup>9</sup> de deux années consécutives, on reste perplexe: qu'est-ce qui a motivé le changement de certaines étiquettes? Pourquoi, par exemple, l'école des Soeurs d'Atuona, celle de M. Sarran et celle de Fr. Acar changent-elles de catégorie? (La subvention était plus substantielle pour les écoles du gouvernement..)

1886 -

"Ecoles du gouvernement"    "Ecoles subventionnées"

Atiheu: Fr. Forgeot (Picpus)	Hanavae: Père Gimbert
Taiohae: les Soeurs	Hanahupe: Père Sneppe
Atuona: les Soeurs	Atuona : Mlle Hapuku (prot.)
	Puamau: M. Kekela (prot.)
	M. Sarran (prot.)
	Fr. Acar (picpus))

1887-

"Ecoles du gouvernement"    "Ecoles libres"

Atiheu : Fr. Forgeot (Picpus)    Atuona: les Soeurs

<sup>7</sup> CAOM, cart.98 H 31; Dupetit-Thouars au min. , 19.07.1880.

<sup>8</sup> JO EFO, 22.12.1898; on est loin des 2.000 F par personne.

<sup>9</sup> Publication administrative annuelle, considérée comme digne de foi.

Taiohae: les Soeurs Atuona: Mlle Hapuku (prot.)  
Puamau: M. Sarran (prot.) Hanavave: Père Gimbert  
Fr. Acar (Picpus) (école mixte)

*"L'école de Atiheu (Nukuhiva) est publique, écrivait l'administrateur au missionnaire qui la dirigeait en 1891. Elle est inscrite sous cette rubrique sur tous les contrôles administratifs, au budget, dans l'Annuaire de la colonie. Elle a d'ailleurs les éléments constitutifs de l'école publique. Le choix de l'instituteur placé à sa tête est soumis à l'administration, agréé par elle. Il touche un traitement régulier, fixe, et nominatif."*<sup>10</sup>

L'administrateur Tautain, qui se préoccupa beaucoup de la scolarisation de l'archipel, dans un long rapport adressé à Papeete, daté du 15.02.96, recourait au titre "Instruction publique" pour évoquer les (seules) écoles missionnaires de l'archipel. Mais l'année précédente, il avait écrit à M. Sarran, instituteur protestant à Puamau, qui lui avait adressé une protestation au sujet d'une suppression de subvention: *"L'enseignement public n'a jamais été organisé aux Marquises. La colonie vous a donné une subvention qui a varié comme chiffre, et qui a été supprimée en conformité d'un voeu du Conseil portant qu'il n'y aurait pas plus d'une école par vallée (Discussion du budget 1894)"*<sup>11</sup> Ce flou pouvait embarrasser les administrateurs des Marquises, et ils avaient à le gérer. M. Tautain reconnaissait que l'école des Soeurs de Taiohae avait été ouverte sur incitation du gouvernement, et avait donc droit à un traitement meilleur; en ce qui concernait l'arrivée des Soeurs à Atuona, le gouvernement lui semblait beaucoup moins engagé, (et plus large donc, il le reconnaissait, la liberté des programmes d'enseignement.)

*L'Annuaire des EFO* de 1898 inscrivait pour les Marquises la seule rubrique "Ecoles subventionnées", tandis que la mention "Instruction publique" était encore utilisée en 1902 pour les Gambier, sous laquelle on lisait le nom des 2 écoles catholiques. Les étiquettes ont évolué, mais aucune décision administrative, semble-t-il, n'a fondé ni sanctionné ces changements. L'administration *"a oublié que, depuis 1865, l'école des soeurs de Taiohae est bel et bien une "école publique" de la colonie constituée avec 4 soeurs au traitement de 1.200 F. chacune"* opinait encore en 1903 l'inspecteur des colonies Salles.<sup>12</sup> - Rien ne pouvait assimiler, ni à l'instruction publique, ni à une institution clandestine, les 2 écoles où s'établissaient les Frères, au levant et au couchant de l'île Hiva Oa. *"Ces établissements ont été fondés par Mgr Martin, sur la promesse verbale de M. le Gouverneur Gallet d'accorder une subvention annuelle aux Frères."*<sup>13</sup>

## **LES FRERES I.C. A PUAMAU (1898 À 1904)**

Au lendemain même de leur arrivée à Atuona, les Frères Mesmin Cotrel et Emilius Gourmelen reprenaient la mer sur la *"Ruth"* partant pour Puamau.; il était plus confortable, en effet, de s'y rendre par la mer que par les pistes montagneuses qui reliaient les deux baies distantes de quelque 40 km.

Quelle situation scolaire y trouvèrent-ils? Depuis près de 4 décennies, Puamau avait bénéficié de deux établissements scolaires que tenaient les missionnaires des deux cultes. Pères ou Frères de Picpus faisaient fonctionner l'école catholique; le Frère Acar, décédé en 1896, l'avait dirigée une douzaine d'années. Il convient de préciser, à la décharge des familles de ces vallées converties naguère à la foi évangélique par le Rev. Kekela, missionnaire venu de Hawaii, que la fermeture de l'école protestante depuis 4 ou 5 ans, pouvait en mettre plusieurs dans l'embarras. Selon l'administrateur, l'école protestante de Puamau avait périclité au départ de M. Sarran, faute d'enseignant. Kekela lui avait adressé une demande d'ouverture d'école en faveur de la demoiselle Teuru, demande accompagnée d'une pétition de quelques habitants. M. Tautain envoya cette demande à Papeete, sans cacher son opinion: *"Je ne crois vraiment pas possible d'accorder à Mlle Teuru l'autorisation qu'elle demande"*, la personne en question ne présentant pas les garanties nécessaires à la

<sup>10</sup> A. Territ., corresp. de l'adm.; M. Merlin au P. Delmas, 17.07.1891.

<sup>11</sup> Ibid., corresp de l'adm. à M. Sarran., 25.04.1895.

<sup>12</sup> CAOM, cart. 98 H 32, rapp. Salles, 04.04.1903.

<sup>13</sup> éd.f, chron. Mrq p. 16.

fonction de directrice d'école.<sup>14</sup>

Deux récents textes administratifs étaient encore peut-être affichés au poste de gendarmerie.

**1 - L'administrateur des Iles marquises, considérant :**

- 1) *Que beaucoup d'habitants de l'Archipel stationnent campés presque en permanence aux abords des écoles, sous prétexte de voir et de surveiller leurs enfants internes,*
- 2) *que cet état de choses est très préjudiciable à la bonne tenue des écoles et à la discipline scolaire,*
- 3) *que d'autre part les hommes valides laissent ainsi à l'abandon leurs propriétés et leurs cultures, ce qui crée, pour le développement économique du pays, une situation dangereuse qu'il importe de modifier au plus tôt ;*

*Considérant enfin que cette attitude ressent (?) chez certains un caractère manifeste de protestation contre l'arrêté rendant l'instruction primaire obligatoire,*

*Décide :*

*Art. 1 Les élèves internes de l'Archipel ne peuvent être visités que deux fois par mois ;*

*Art. 2 Les jours et heures de visite seront fixés par le Directeur de l'école après entente avec le chef de poste ;*

*Art.3 Les Brigadiers de gendarmerie d'Atuona et de Taiohae sont chargés de l'exécution de la présente Décision, qui sera enregistrée et affichée partout où besoin sera.*

*Taiohae, le 17 juin 1898. Signé: Delon.<sup>15</sup>*

Cette décision fournit plusieurs éclairages sur l'école aux îles Marquises selon des conventions adoptées après la pacification. Les internats étaient la norme: conséquence de la configuration des îles et de l'habitat dispersé, et du manque de souci d'hygiène et d'éducation dans les vallées. L'obligation de la fréquentation scolaire contrariait, indisposait certains, autant adultes qu'enfants, ce qui expliquait beaucoup d'absences; mais en alla-t-il différemment dans les campagnes françaises au temps de Jules Ferry? Les abords des écoles enfin présentaient cet aspect caractéristique remarqué par nos Frères à Puamau. *"Les enfants, écrivait-on, sont logés à la mission; mais ils sont nourris par les parents. C'est pourquoi ces derniers ont presque tous pris domicile dans l'enclos de la Mission, où ils se sont bâti de petites cases ou paillotes faites en bois de purau, de miro ou de bambou... et couvertes de palmes de cocotiers tressées. C'est dans ces maisonnettes que les parents apportent et préparent la nourriture de leurs enfants, qu'ils entretiennent le linge, qu'ils donnent des soins à ces enfants dans leurs indispositions ou maladies peu graves."*<sup>16</sup>

**2. Note de Service aux gendarmes détachés de la Brigade d'Atuona.**

*A l'avenir, le mâ (nourriture) sera fourni aux écoles mensuellement, et dans l'ordre suivant :*

*Ecole de Puamau :*

*- les Vallées de : Hanaiapa, Hanatekua, Hanapaaaoa, Hanahi, Motua, Nahoe, Puamau, Hanaupe, Hekeani, Moea.*

*Les gendarmes détachés veilleront à ce que le mâ soit fourni bien régulièrement, et inviteront les indigènes à fournir de l'inai, c'est-à-dire de la viande ou du poisson salé. Je recommande aux gendarmes d'employer tous les moyens de persuasion pour ces fournitures de vivres qui doivent être faites, non seulement par les parents, mais encore par tous les habitants.*

*A Atuona, le 18 juillet 1898 :*

*P.C.C.: le gendarme détaché: Roccaserra.<sup>17</sup>*

*Le Brigadier Comt la Brigade, Guillot.*

Cette dernière note de service voulait solidariser les vallées autour des enfants scolarisés, et relever la qualité de la nourriture fournie. Antérieurement, depuis la "pacification", on avait apporté aux enfants la seule popoï trop souvent. Ou plutôt: on avait convenu de l'apporter; des parents, sinon des vallées entières, missionnaires et administrateurs l'observaient: depuis 1890, "oubliaient" de pourvoir à la popoï.

*"La popoï était le pain des Marquisiens, a écrit un médecin considéré comme un des sauveurs des*

<sup>14</sup> A. Territ., corresp de l'adm. au gouv., 22.12.1895.

<sup>15</sup> édF Puamau (photocopie).

<sup>16</sup> édF chron. mrq. p. 20

<sup>17</sup> édF Puamau (photocopie).

Marquisiens.[...] *Elle ne mérite pas tout le mal qu'on en a dit. Il ne faut pas perdre de vue qu'elle fut de tout temps l'aliment principal des Marquisiens et, autrefois, ils vivaient nombreux. Le seul reproche qu'on puisse lui adresser est de contenir peu de principes nutritifs. C'est un aliment de remplissage analogue à notre pain ou à la pomme de terre, et aussi pauvre.*"<sup>18</sup> On la préparait à partir des fruits de l'arbre à pain.<sup>19</sup>

### FRERE PIERRE DAMIEN LETENDRE (1835-1909)

La communauté des Frères connut d'abord des éclipses à Puamau. Une illustration en est le Frère Emilius Gourmelen qui venait d'arriver à Papeete en novembre 1898, à l'âge de 35 ans. A peine avait-il mis le pied à l'étrier, qu'il fut désarçonné par des futilités<sup>20</sup>, créées, semble-t-il, par des incompatibilités d'humeur: trois mois après son arrivée à Puamau, il quittait son poste et se repliait sur Atuona. Suivi de peu par son directeur, Fr. Mesmin, gravement malade. Le Frère Léon SS.CC. prit la relève. Le Frère Emilius revint à Puamau en compagnie d'un nouveau directeur intérimaire, Frère Pierre Damien Letendre, généralement appelé Fr. Pierre. Ces deux Frères quittèrent Puamau le 1<sup>er</sup> décembre 1899; l'école fut dirigée pendant quinze mois par le Frère Thraséas le Droumaguet, âgé de 26 ans. Le Père Orens Saint-Cricq assumait la succession. Nouvelle apparition du Frère Emilius, le 20.03.01. Le 30 juillet 1901, Fr. Pierre, revenu de Tahiti, reprenait la responsabilité de Puamau, à titre définitif cette fois.

Il y eut aussi des problèmes de santé. Le premier directeur, Fr. Mesmin, rentré à Tahiti, se crut guéri, et continua à enseigner. Mais le 29 juin 1899, à minuit, une forte douleur au côté droit le réveilla. Transporté d'urgence à l'hôpital le lendemain, il y mourut le jour même, à l'âge de 42 ans. L'autopsie révéla une caverne pleine d'eau au poumon: c'était le motif de ses malaises à Puamau. Quant au Fr. Thraséas, qui ne tint que peu de temps à Puamau, il avait déjà fait 7 mois d'hôpital avant d'arriver à Papeete en 1897; peu après son départ de Puamau il repartit pour la France, un peu hâtivement.

Des quelques Frères IC qui passèrent à Puamau, le plus marquant fut Frère Pierre. Né à Domalain (Ille-et-Vilaine) en 1835, il fit deux longs séjours missionnaires à la Guadeloupe: 1856 à 72; 1877 à 89. Il fut du nombre de ces héros de la charité qui, au cours de la terrible épidémie de choléra de 1865, sans souci de la fatigue ni du danger, se dévouèrent jour et nuit au service des malades.

*"Depuis plusieurs jours, écrivait-on de Ploërmel, je brûle d'envie de vous écrire, mais j'ai toujours retardé, car je voulais vous donner quelque chose de précis relativement à l'envoi des deux Frères que vous avez demandés il y a un an. Aujourd'hui je suis en mesure de vous dire clairement ce qu'il en est. Ces deux Frères (Pierre Damien et Pontien: le premier, breveté, 53 ans; le second, "brevet d'âge"; tous deux vieux colons) en compagnie de deux Frères picpuciens, prendront le paquebot au Havre pour New-York le 9 novembre prochain."*<sup>21</sup>

A 53 ans, toujours disponible et dynamique, il s'embarqua le 9 novembre pour New-York; en 7 jours, parvint à San-Francisco; s'embarque sur la "*Julia*" en partance pour l'Océanie. Il y fut accueilli le 1<sup>er</sup> janvier 1890 par une "école libre" née du séisme causé par la laïcisation, à la faveur de la convergence d'opinion de la population, et singulièrement des anciens élèves, avec les Frères et l'évêché. Et cet établissement était dirigé par un quadragénaire aux qualités exceptionnelles. *"Intelligence vaste, doué des aptitudes les plus variées, Fr. Alain Guitton excellait en toute matière, ayant le goût assez affiné pour vibrer avec le même enthousiasme*

<sup>18</sup> *Moeurs et coutumes des anciens Maoris des îles Marquises*; Papeete 1974, Dr Louis Rollin; p. 170.

<sup>19</sup> Consommer de la popoï fut-il une des causes de la dépopulation? Des experts étudièrent la question au début du siècle: le naturaliste Seurat et l'administrateur-médecin Grosfillez aboutirent à des conclusions opposées. Le gouverneur p. i. Cor se réjouirait, dans une lettre du 09.05.1904, d'apprendre que le naturaliste répondait par la négative à cette question. La popoï fut l'aliment principal des missionnaires, qui adoptaient les usages alimentaires du pays qui les accueillait. Au plus fort de l'acharnement anticlérical il faudrait sans doute de la naïveté, ou de la mauvaise foi, pour reprocher à la mission de n'avoir rien fait pour changer ces habitudes alimentaires, et d'être ainsi responsable de la dépopulation.

<sup>20</sup> *"F. Emilius laisse percer dans sa lettre qu'il aura de la peine à se plaire avec le F. Mesmin, celui-ci étant trop morose et trop adonné à la culture de son jardin."* EdfPPT, Fr Yriez au Fr. Alain, 07.06.1899.

<sup>21</sup> *édfPPT* p. 322; Fr. Yriez au Fr. Juvénal, 28.10.1889.

à tout ce qui était grand, noble et généreux. il avait un cœur d'or: son sourire était si accueillant, sa main se tendait si franche, son cœur s'ouvrait si grand que tous en subissaient la charmante empreinte." <sup>22</sup> Son autorité, son savoir-faire, sa valeur pédagogique étaient si évidentes que, lors de la laïcisation de l'école des Frères, le gouverneur Chessé, on l'a vu plus haut, qui avait compris à qui il avait affaire, dans le même temps qu'il l'expulsait de l'école comme congréganiste lui proposait de le reprendre comme instituteur laïc.

Frère Pierre mit au service de l'oeuvre son expérience, sa bonne volonté, sa sensibilité. Il fit partie, avec le Frère Prudent, de l'équipe qui tenta une fondation à Faaa. Il était présent aussi, à la création de la fanfare, en 1896; il en fut même le chef. Et il assumait également la responsabilité de sous-directeur principal. Et quand Fr. Alain, informé des cafouillages et de l'état de santé du Frère Mesmin, dont souffrait l'école de Puamau, voulut y envoyer quelqu'un redresser la barre, qui choisit-il? Le Frère Pierre. A titre temporaire d'abord; ensuite à titre définitif. *"Quel saint homme! quel saint religieux que ce bon Frère Pierre, écrivait de lui son supérieur. Quel zèle, quel dévouement! [...] A 64 ans, il s'en va à 350 lieues d'ici, dans un pays dont il ne connaît pas la langue, uniquement pour l'amour de Dieu et l'honneur de sa Congrégation!"* <sup>23</sup>

\*

*"A leur arrivée à Puamau, écrivait-il dans son Historique de l'école de Puamau (précieuse source d'informations à laquelle sont empruntées les citations sans référence des pages suivantes) les Frères habitèrent la petite maison située derrière le presbytère, jusqu'à la fin de juin 1899; ils allèrent ensuite s'installer définitivement dans deux chambres, séparées des classes par une cloison, et situées sous le dortoir des élèves.*

*"Depuis l'arrivée des Frères, l'école avait deux instituteurs et deux classes. En juin 1899, Mgr Martin visita notre école, et entendit nos élèves chanter pour la première fois assez passablement un "O Salutaris Hostia" et un cantique...*

*Le 29 novembre de la même année, le Père Fernandez <sup>24</sup> visita cette école. Quelques jours auparavant, le gendarme Roccaserra l'avait visitée également. [...] A partir de l'époque où Fr. Thraséas était resté seul (décembre 1899), l'école n'eut plus qu'une classe.*

*Les Marquises sont merveilleuses, mais, hélas! La population disparaît à vue d'oeil. Dans 25 ans, ces îles seront vides d'habitants. Puamau, il y a 10 ans, avait 80 élèves d'âge scolaire (NdR: 75 en 1885), aujourd'hui 30! (malgré la fermeture de l'école protestante.) Ils meurent tous de la poitrine."*

Et pas de médecin sur place, bien entendu! Jusque en mars 1900, ce "produit de luxe" n'existait même plus dans l'île, depuis 4 ou 5 ans: vivoter avec le mal, ou subir le long et coûteux déplacement jusqu'à Taiohae ou Papeete!

Le 30 juillet 1901, Fr. Pierre, revenant à ce poste, écrivait dans son Journal: *"Le soir, nous étions tous les trois à Puamau."* Le Frère Hélin, en effet, l'accompagnait depuis Papeete; le climat ne permettrait pas à sa fragile santé d'y rester plus de 4 mois.

La rentrée se fit le lendemain, sans enthousiasme de la part des enfants. Le 2 août, 13 élèves le matin, 14 l'après-midi: ceux de la vallée. Quelques jours plus tard arrivèrent les enfants des autres vallées, élevant le maximum jusqu'à 24.

Le 4 octobre suivant, grande liesse: *"Réception très solennelle de Sa Grandeur Mgr Martin. le dimanche, 6 de nos élèves firent leur première communion, et 8 furent confirmés, ainsi que 8 ou 9 adultes. Le 7, au départ, Sa Grandeur, sortant pour monter à cheval, bénit nos enfants qui l'attendaient en rangs, à la porte du presbytère."*

\*

---

<sup>22</sup> A. FIC; *Monographie*, op. cit.; p. 71.

<sup>23</sup> édif. chron. Mrq p. 23; Fr. Alain au Fr Yriez 14.06.1899.

<sup>24</sup> d'origine espagnole, P. Jean de la Croix Fernandez (1863-1938) résida aux Marquises de 1889 à 1923.



Les maladies, les Frères n'étaient pas les seuls à en être atteints. *"Depuis le milieu de la dernière quinzaine, notait le Frère Pierre Damien fin octobre 1901, nous avons chaque jour de 4 à 6 élèves, sinon plus, subitement pris de mal de tête, accompagné de douleurs au dos, aux côtés, aux jambes, aux genoux, et quelquefois d'une oppression comme si les côtes avaient besoin d'être dilatées; à ces symptômes s'ajoute une fièvre assez forte, qui dure autant que la maladie, de 24 à 48 heures. Le jour de la Toussaint, Constantin Vaatete, pris d'une forte fièvre pendant plusieurs jours, a été déclaré phtisique."*

Ainsi, comme à son premier séjour, Fr. Pierre repérait-il, dès son retour à Puamau, ce véritable handicap pour la scolarité que pouvait être la fragilité des santés aux Iles Marquises. La courbe démographique était encore en plein déclin à cette époque, malgré la fin des guerres tribales. Des épidémies successives causaient, de manière ponctuelle, de vraies hécatombes. La mauvaise alimentation des nourrissons provoquait aussi bien des décès précoces. Sans oublier les ravages causés par diverses boissons alcooliques.

L'année suivante, Fr. Pierre reviendrait sur le même sujet. *"Du 19 novembre au 15 décembre(1902), les 25 élèves de ma classe, ont été atteints d'une maladie qu'on pensait être l'influenza (NdR Toujours pas de médecin à Puamau). La durée était de 2 à 4 jours dans son paroxysme; il y eut de nombreuses rechutes.[...]"*

*Les grandes personnes étaient plus gravement et plus longuement atteintes: perte complète d'appétit, vomissements fréquents, faiblesse générale."*

D'après le docteur Buisson, qui fut en charge du poste médical de Hiva Oa de mars 1900 à février 1902, si la lèpre et surtout la syphilis y avaient peut-être diminué d'intensité avec le temps, la phtisie au contraire n'avait fait que se généraliser, et semblait vouloir donner le coup de grâce aux insulaires de cet archipel.<sup>25</sup> Selon le docteur Rollin, la tuberculose, *"sans doute introduite en 1791 par le Tahitien Tama, a pris ensuite possession de tout l'archipel qui lui paie un lourd tribut, soit les 3/5 des décès."*<sup>26</sup>

\*

Ce grave problème de santé, la phtisie, avait fait l'objet d'un échange de courrier entre le vicaire apostolique et l'administrateur. Interpellé par une lettre que Mgr Martin lui adressa l'année même de sa consécration épiscopale, M. Tautain répondait: *"J'ai lu avec un intérêt d'autant plus vif votre projet de création d'un hôpital pour les phtisiques que je ne puis, quoiqu'ayant renoncé depuis longtemps à pratiquer, oublier que je suis médecin."*

*Je suis entièrement de votre avis, la contagion de la phtisie est bien autrement redoutable que celle de la lèpre; il est, pour moi, comme pour vous, certain que la première maladie, ayant une puissance de contagiosité et d'expansion beaucoup plus grande que la seconde, ayant une marche beaucoup plus rapide, tue, et tuera la population des Marquises presque à elle seule, et dans un laps de temps beaucoup plus court que celui qu'il faudrait à cette population pour devenir en totalité lépreuse."*<sup>27</sup>

Parfaitement d'accord pour diagnostiquer ce terrible fléau, les deux hommes divergeaient sur les moyens d'y remédier. Selon Mgr Martin, c'était à la puissance publique de prendre l'initiative et d'y mettre les moyens. L'administrateur, pensant que Papeete ferait la sourde oreille, préconisa l'oeuvre de charité d'initiative privée, comme au Moyen Age: *"pourquoi ne feriez-vous point appel à la charité et à l'initiative privée, tant en Océanie qu'en Europe? Vous savez aussi bien, mieux que moi, que des oeuvres colossales n'ont point d'autre origine, quelquefois point d'autre aliment que l'appel à la charité publique.[...] Placé en face d'une oeuvre vivante et agissante, le Conseil général, et avec lui l'autorité supérieure, ne manqueraient point de lui venir en aide.[...]"*<sup>28</sup>

<sup>25</sup> Opinion livrée par E. Petit, cf corresp. gouv. au min. 11.05.03.

<sup>26</sup> *Moeurs et coutumes...* op.cit., p. 64

<sup>27</sup> A. Taiohae; H 1893 -1; M. Tautain à Mgr Martin, 09.10.1893

<sup>28</sup> *ibid.*

- Pauvres îles Marquises, archipel situé à 1.500 km du cœur de l'administration coloniale!

Phtisie! Mgr Martin savait, autant que le médecin, de quoi il parlait. En témoignent ces lignes: *"Faisant ma tournée dans la vallée de Hanahahe j'arrivai [...] je ne sais quel nom donner à ce lieu: point de basse-cour pareille! C'est pourtant depuis cinq ou six mois, la demeure de Claire Hanao, pauvre fille de 17 à 18 ans, sortie de l'école des Soeurs depuis quelques années. Elle se meurt de la phtisie. Or, dans ce pays, la phtisie, si on ne prend des précautions, extermine toute la famille dans laquelle elle pénètre. D'où l'abandon où se trouve la pauvre enfant. Ce n'est plus qu'un squelette couvert de terre; pas été lavée depuis plusieurs mois. La nourriture, qu'on lui apporte avec un peu d'eau, est simplement jetée près d'elle. Incapable de soulever la tête, elle fait comme elle peut pour manger.*

*Chaque fois que je la vois, ses yeux se remplissent de larmes d'attendrissement... A ma dernière visite, je lui ai fait bouillir une tasse d'eau sucrée, que je lui fis prendre avec un morceau de pain.[...] Je retournerai la voir demain."*<sup>29</sup>

### ABSENTEISME SCOLAIRE

Le ministre de l'Instruction publique, Jules Simon, présentait, en 1871, un projet de loi tendant à rendre obligatoire la fréquentation des écoles en France. Dans l'exposé des motifs, il faisait valoir que, sur un total de 3.310.000 enfants inscrits sur les registres de 1866, 330.000 n'allaient pas à l'école ( soit 10%); il considérait en outre que 300.000 quittaient l'école, après plusieurs années de fréquentation, dans l'état où ils y étaient entrés.<sup>30</sup> Sans doute convient-il que le lecteur garde à l'esprit ce point de référence pour rester équitable dans ses opinions sur les premiers temps de scolarisation aux Marquises.

L'absentéisme scolaire, le Frère Pierre ne pouvait le passer sous silence. Une décennie plus tôt, au temps de Fr. Sébastien Acar, SS.CC. (dont le cimetière de Puamau conservait les restes), ce comportement avait été un moment encouragé par le désintéret des parents pour la nourriture. Depuis les années 1893 et 1894, on avait des échos des discussions byzantines et totalement inefficaces qui se déroulaient au Conseil général à Papeete. Mais l'administration centrale de Tahiti se gardait bien de légiférer, malgré les demandes réitérées de l'administrateur Tautain, à qui on conseillait d'user... de persuasion.( voir Annexe): *"Pour faire tenir des écoles aux Marquises, affirmait-il, il faudrait, de toute nécessité, des textes avec sanctions imposant la fréquentation de l'internat"*<sup>31</sup>

Enfin, un arrêté avait été signé en 1897 (Reiner étant conseiller général des Marquises) qui rendait obligatoire l'enseignement primaire dans toute l'étendue des E.F.O.

*"[...] Considérant que, jusqu'ici, l'indifférence de la population indigène a été un réel obstacle à la diffusion de la langue française dans notre possession et qu'il importe de remédier au plus tôt à un état de choses aussi regrettable, [...]*

#### **ARRETE:**

**Art. 1er** *L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par une personne qu'il a choisie; [...]*

**Art. 13** *Les dispositions du présent arrêté ne sont applicables que dans les communes ou districts pourvus d'une école publique. [...]*<sup>32</sup>

\*

Tel quel, cet arrêté ne rendait aucun service à la scolarisation aux Marquises, si on ne voulait plus y considérer les écoles comme publiques; mais un autre arrêté, signé par le même gouverneur le 26.01.98

<sup>29</sup> *Annales SS.CC.* 1896, p. 70-71; Mgr Martin (sans date).

<sup>30</sup> *Traité des rapports de l'Eglise et de la politique*, Ed Victor Palmé, 1874; Pierre Pradié, p.246.

<sup>31</sup> A. Territ., corresp de l'adm. au gouv., 29.10.1895. Voir en annexe, d'autres opinions de M. Tautain.

<sup>32</sup> JO EFO, 28.10.1897

(généralement ignoré par l'administration, pourquoi?), s'empresserait d'en modifier la portée: sauvegardant l'art. 1<sup>er</sup> (obligation scolaire, ), il décrétait inapplicables aux Marquises un certain nombre d'articles, dont l'art. 13 qui en conditionnait l'application à la présence d'une école publique; **rejetant ainsi dans l'illégalité ceux qui allaient clamant qu'il n'y avait point d'obligation scolaire dans l'archipel.** Mais la déstabilisation de l'école y était en bonne voie, par manque de volonté de l'administration d'une part, d'autre part sous prétexte que ne s'y trouvait pas l'école publique ou laïque. - Et pourquoi donc cette dernière en était-elle absente?

\*

Qu'en était-il, à Puamau, au début de 1902 ? Le gendarme, bien entendu, recevait des ordres, écrits ou oraux, de plus en plus mitigés; mais peut-être avait-il, lui aussi, des "états d'âme"? *"Du 10 janvier au 20 mars, notre école a été troublée par la désertion de 5 élèves; un de Puamau, un de Nahoe, et 3 de Hanaupe. Trois de ces élèves, sous prétexte de malaises, avaient disparu sans permission; les deux autres n'avaient fourni aucune information.*

*M. Sévrain, gendarme, s'est chargé de faire entrer l'élève de la vallée de Puamau; mais n'a voulu rien faire pour les enfants des vallées voisines, prétextant qu'il n'a ni loi ni arrêté à lui donner pouvoir pour faire rentrer les enfants dont les habitations sont à plus de 4 km: il n'essaiera même pas de les faire rentrer, de peur de compromettre son autorité. - Enfin, sur mes instances, et celles des Rév. Pères Orens et Fernandez, et plutôt, je présume, d'après les ordres reçus de ses chefs, il a ordonné aux parents, avec menaces, de ramener promptement leurs enfants à l'école. A sa grande surprise, il a été obéi immédiatement. "*

La rentrée du 16 août 1902 se fit au compte-gouttes. *"Sur 6 élèves de la vallée de Hanaupe, trois seulement sont venus à l'école, non sans difficultés. Deux des trois autres sont restés chez eux; le troisième est allé chez nos Frères à Atuona pour conduire, garder et protéger un petit élève commençant."*

Un mois plus tard, une visite venait rompre la monotonie des apprentissages scolaires: le brigadier Charpillat d'Atuona, le gendarme Sévrain et le Père Fernandez. Bonheur des 25 élèves de se voir gratifier une demi-journée de congé après avoir exécuté un chant patriotique à la satisfaction des visiteurs. Ces derniers surent-ils décrypter le message de l'instituteur, qui accusait plutôt l'administration de laxisme que les enfants de mauvaise volonté?

Le chef de poste de Puamau, Marin, ferait encore une opération "coup de poing" 6 mois plus tard, alors que le nombre des écoliers assidus serait réduit à une douzaine. *"Il rencontra, chez M. Chaumont, un de mes élèves fugitifs. Il parla de telle sorte à l'enfant que les parents furent saisis de crainte. Dès le lendemain, 8 avril, l'enfant rentra à l'école, ramené par son père. La nouvelle se répandit dans la vallée; le 13, 6 élèves des plus récalcitrants, revenaient en classe."*

\*

Toujours est-il que Fr. Pierre commença 1903 dans le désespoir.

*"Depuis le 1er de l'an, il ne reste plus dans l'enclos que 4 élèves, et 2 de notre vallée dont les parents ont construit des maisonnettes auprès de l'école. Malgré mes efforts (car le Père Fernandez ne fait plus rien pour l'école ni pour les enfants; il ne leur fait même plus d'instruction religieuse) malgré mes efforts, les enfants des vallées voisines se sont retirés, prétextant les maladies contagieuses qui ont sévi ici, pour aller se soigner chez eux, mais avec l'intention de ne plus revenir ; comme, de fait, ils n'ont plus reparu à l'école..."*

*"Le Père Fernandez et moi savions que l'administration avait l'intention de fermer nos écoles, dans un temps plus ou moins éloigné."* Cette confidence, livrée le 23 mai 1904, depuis quand Fr. Pierre en avait-il connaissance? Etait-ce dans cette perspective qu'il nota si soigneusement le compte rendu des dernières inspections dont il fut l'objet?

*"16 février 1903. Cinq heures du soir, arrivée de la goélette "Nukuhiva", commandant Porlier, ayant à son bord M. Piquenot, Administrateur des Iles Marquises. Il était en tournée de visite après la tempête, qui a dévasté surtout les îles Tuamotu. Le lendemain, à 7 heures et demie, il vint à terre. Sa première visite fut pour le Père Fernandez, avec qui il vint chez moi ensuite; je les reçus dans ma chambrette. Là je pus lui parler à mon aise des écoles, et de la mienne en particulier. Il me dit ne pouvoir rien faire pour les écoles, sinon par conseil, influence, persuasion. La chose, dit-il, qu'il craignait le plus, c'était de recevoir des ordres pour fermer les écoles. Lui-même était intéressé à les maintenir: ses deux filles étaient élèves chez les Soeurs à Taiohae.*

*Sortant de ma chambre, M. l'Administrateur visita ma classe: 12 élèves seulement, assez propres. Il les interrogea brièvement, dans toutes les matières. il fut flatté de voir sa toute nouvelle "Géographie" en honneur dans ma classe.<sup>33</sup> Je fis faire au tableau noir deux problèmes pratiques où il était question de bois de construction, de planches, de coprah, d'achat ou vente de porcs... Il loua hautement l'aspect concret de cet enseignement. En quittant la classe, il donna congé pour le reste de la journée.*

*Il avait l'intention de se rendre chez le gendarme Sévrain; comme il était seul et sans guide, je m'offris à l'accompagner, ce qu'il accepta bien volontiers.[...] A deux heures de l'après-midi, la goélette quittait la rade, emportant à son bord M. l'Administrateur."*

\*

Vers la même époque, Fr. Pierre adressait, coup sur coup, trois lettres à Ploërmel. la première destinée au supérieur général, traitait de spiritualité et révélait chez cet homme de 67 ans un coeur très sensible et qui avait été mis à mal par l'entourage depuis son arrivée en Océanie. La seconde relatait au même correspondant la visite de M. Piquenot. Dans la troisième, il informait l'assistant du supérieur général. *"Je vous annonce avec beaucoup de peine que nos deux écoles des Marquises sont en décadence en ce moment. Il est à craindre même qu'elles ne soient fermées avant longtemps; la mienne surtout est très menacée. (et d'évoquer les deux causes répétitives d'échec: absences non motivées, ou motivées par des épidémies successives.)*

*Jusqu'ici, les Marquisiens[...] ont toujours regimbé à mettre leurs enfants à l'école; mais, par crainte de l'amende ou de la prison, ils les y envoyaient...*

*Mais lorsque deux hommes d'Atuona, ennemis du bien et de la religion, leur ont fait connaître qu'aucune loi ne les y obligeait, ils ont profité des plus futiles prétextes, des maladies surtout, pour les retirer de l'école, et les garder chez eux.*

*L'administration, qui n'ignore pas ces choses, ne fait rien. Elle abandonne absolument nos écoles à la volonté et au caprice des Marquisiens...*

*Il évoque en outre la situation financière: réduction de la moitié des subventions .*

*Deux fois j'ai été envoyé de Papeete ici, pour empêcher cette école d'être fermée. Elle regrette, dirait-on, de vivre; voudrait-elle absolument mourir, malgré la bonne volonté de la Mission, malgré ce que j'ai fait, ce que je fais pour elle?"<sup>34</sup>*

Les deux hommes d'Atuona, l'Historique les identifiaient nettement: *"Deux hommes de triste mémoire, MM Gauguin et Reiner, ont détourné, par leurs conseils, beaucoup de parents de l'intention de mettre leurs enfants à l'école. Ils ont réussi même à décider des parents à retirer leurs enfants après les avoir amenés et confiés aux Frères et aux Soeurs; plusieurs habitants de Tahuata débarquant leurs enfants à Atuona les ont réembarqués sur les conseils de M. Gauguin qui était allé les attendre au bord de la mer. Plusieurs autres parents des vallées voisines ont agi de même." - M. Reiner, on s'en souvient, avait été délégué des Marquises au Conseil général de 1893 à 1899...*

L'administrateur François Piquenot, si doux, si paternel à sa visite du mois précédent, n'avait nulle envie de tenter de réduire au silence ces deux contestataires irascibles. *"Si l'Administrateur continue à se désintéresser des écoles aux îles Marquises et à les abandonner aux caprices des enfants et des parents, bientôt elles seront abandonnées entièrement, elles n'existeront plus que de nom.. - Un ordre précis et ferme,*

<sup>33</sup> on en a pu lire un extrait au chapitre "GAMBIER".

<sup>34</sup> éd. chron. mrq., pp 40-42; Fr. Pierre au Fr. Yriez, 09.03.1903.

*appuyé au besoin d'une amende, suffirait pour faire tout rentrer dans l'ordre et le devoir. Mais non, l'Administration abandonne les écoles: elle ferme les yeux<sup>35</sup> pour ne point voir. "*

## PAPEETE SUPPRIME LA SUBVENTION

Et voilà que débarqua à Puamau M. l'Inspecteur primaire par intérim. - Arrivé à Tahiti en 1887, à 22 ans, cet instituteur de 2<sup>ème</sup> classe fut chargé de remplir cette fonction en décembre 1897, tout jeune qu'il fût (33 ans), avec une solde de 7.000 F.

Ce personnage attira l'attention de plusieurs hauts fonctionnaires. L'inspecteur Salles, dans son rapport au ministre sur l'école primaire supérieure, le 7 avril 1903, après avoir noté que le *"véritable chef de l'instruction publique était le pasteur Viénot, malgré sa double qualité de pasteur et de directeur d'école privée"* ajoutait: *"Le plus dévoué à M. Viénot est l'inspecteur intérimaire Tout en ayant de réels mérites d'intelligence et d'activité, cet instituteur a des défauts graves: partial et jaloux, il n'est pas fait pour être chef de corps. "Assez mauvais esprit", disait M. Gallet. "Ni franc, ni respectueux de ses supérieurs hiérarchiques", selon M. Petit. Il est apte à subir les influences qui voudront servir son ambition. Il n'est pas l'homme de la situation à Tahiti."*<sup>36</sup> (Note du ministre: *"Tendancieux; il eût été intéressant que M. Salles, après avoir étudié les agissements de la coterie protestante et nous les avoir signalés, étudiât avec autant d'attention les agissements de la Mission, du Directeur de l'école des Frères et de l'évêque que lui avait signalés le gouverneur."*) (NdR: à Paris on aventure le terme *"tendancieux"*.)

Le gouverneur Petit (qui avait souhaité le rappel en France de ce fonctionnaire) écrivait, en marge d'une note du brigadier Charpillet: *"je n'ai pas été soupçonné de cléricisme; je n'approuve pourtant aucunement le langage violent de M. l'Inspecteur à l'égard des congréganistes, de mentalité étroite, que nous avons dans la colonie. Je vois avec regret que ce n'est pas seulement l'arme de Basile."*<sup>37</sup> Après le départ précipité de M. Petit, M. Cor plaida en faveur du fonctionnaire auprès du ministère: *"Les services qu'il a rendus à la cause de l'enseignement ne se comptent plus depuis 15 ans qu'il exerce ici ses fonctions, et ce sont ces efforts pour organiser l'instruction publique et républicaine qui lui ont attiré l'inimitié des congrégations à laquelle il est depuis longtemps en butte."*<sup>38</sup> - *"En l'écartant de la direction de l'enseignement public (réintégré dans le corps des instituteurs), où il apportait ses passions et ses haines, écrivait le nouveau gouverneur en 1906, j'estime avoir fait oeuvre de rénovation scolaire, en même temps que d'économie nécessaire."*<sup>39</sup>

Par une décision de février 1904, M. Cor l'avait chargé d'une mission spéciale aux Marquises: *"visiter les écoles et étudier les réformes à apporter au régime de l'Instruction Publique."* Quand il se présenta à l'école de Puamau, il avait déjà sans doute noté dans ses dossiers les constats de sa "mission spéciale" dans le groupe nord, ainsi que les opinions fortement contrastées glanées à Atuona, y compris une pétition opposée à ses propositions.

(Le directeur d'Atuona, selon le *Journal* de Fr Ancillin, se rendit à Puamau le samedi 21, pour connaître la situation; il rentra dans sa communauté le lundi suivant, avec quelques détails: l'inspecteur avait rassemblé la population, le dimanche, vers une heure; ambiance houleuse, catholiques d'un côté, protestants de l'autre. *Il ne voulait pas de discussions, mais simplement leur demander s'ils voulaient des écoles du gouvernement chez eux."* A cette question répondirent des échanges contradictoires: intervention de 10 catholiques pour demander le maintien des Frères et l'envoi d'une Soeur, et de 6 protestants favorables à la création d'une autre école. *"L'inspecteur a dû dire qu'il était suffisamment renseigné et leur imposer silence."* Une inspection de classe le lendemain d'une pareille journée!)

\*

---

<sup>35</sup> M. Petit y voyait clair; mais, selon lui, seule une *"législation d'exception"* eût permis de mettre un peu d'ordre aux Marquises; or Paris n'acquiesçait pas. (cf corresp du 11.05.03)

<sup>36</sup> CAOM, cart 98 H 32; rapport Salles au min. 07.04.1903.

<sup>37</sup> CAOM, cart 98 H 32; note du brigadier Charpillet, 28.08.1902.

<sup>38</sup> A. Territ. Corresp. du gouv. au min., 26.02.1904.

<sup>39</sup> CAOM, cart 103 A 167; M. Jullien au min. 22.08.1906.

"23 mai (lundi). Aujourd'hui, à 8 heures du matin, M. l'Inspecteur s'est présenté pour visiter nos élèves. Selon son habitude, correct mais froid; il a cependant, dès le commencement, mis tout le monde à l'aise.

Il a commencé par une petite narration proposée aux élèves les plus avancés. Pendant ce travail, il a examiné les cahiers des autres élèves occupés à un travail d'écriture, et posé des questions simples sur les leçons de choses. Ensuite il écouta les élèves lire, les interrompant pour poser des questions simples sur différentes matières d'enseignement.

Ayant recueilli les compositions des premiers élèves, il les a fait lire aussi, leur posant des questions relatives au français, à l'histoire, à la géographie. Puis il a demandé à voir leurs cahiers, posé quelques questions d'arithmétique. Ayant pris le temps d'écrire quelques notes, il a demandé de faire chanter la classe: ce qu'elle fit avec entrain.

Tout cela, les élèves y ont prêté quelque attention, bien sûr; mais le moment le plus attendu était l'annonce d'un "congé pour la journée": fin de la journée scolaire à 9 heures et demie! A une heure, le bateau qui le promenait d'une île à l'autre l'emportait, avec ses dossiers

Pendant une heure et demie, pas une parole ni de blâme, ni de félicitations, ni d'encouragement, ni... n'est sortie de la bouche de M. l'Inspecteur primaire!"

\*

Hasard? Connivence d'un tel ou surnoise incitation d'un autre? A partir de ce jour, le nombre d'absences non motivées s'accrut de semaine en semaine. Soudain on apprit que tout le monde savait que les écoles des Frères et des Soeurs allaient être fermées par ordre administratif. "Malheureusement, les gendarmes reçurent des ordres secrets de ne s'occuper d'aucune manière des écoles. C'était l'abandon pur et simple de l'instruction aux mains des Kanacs, ou plutôt des enfants qui sont les vrais petits maîtres aux Marquises." L'école était réduite à 5 ou 6 élèves: seuls, ceux qui habitaient l'enclos de la mission.

Et tomba non le rapport d'inspection attendu, mais le verdict: le brigadier d'Atuona devait notifier "à Messieurs les Directeurs et Directrices d'écoles congréganistes dans le groupe S.-E. que la subvention prévue au Budget pour les dites écoles est supprimée."<sup>40</sup>

L'administration ne prit pas la décision - pourquoi? - de nommer quelque instituteur pour remplacer le Frère à Puamau; des écoles missionnaires avaient cependant existé dans cette baie, tant bien que mal, depuis 1862, sinon plus tôt. La seule vallée de l'île à avoir eu une ou deux écoles en permanence depuis le début de la scolarisation....Plutôt le néant scolaire que des écoles missionnaires.

"Mgr décida de fermer cette école le 25 octobre 1904." (Fin de l'Historique)

Une telle décision surprend-elle le lecteur? "Demain nos écoles des Frères et des Soeurs d'Atuona seront fermées, les instituteurs n'ayant pas de brevet", avait-il écrit un mois plus tôt, se fondant sur les motifs invoqués par l'administration. Mais le vicaire apostolique avait de tout autres soucis qui lui interdisaient de subvenir (à ses frais) au maintien de l'école de Puamau. "La commission des terres"<sup>41</sup>, [...] poursuivait-il, m'a notifié sa décision pour toutes nos propriétés de l'île Nuku Hiva. Le libellé en est des plus simples: "La commission des terres ... décide: la terre X, située à Y, appartient à l'Etat....

J'ai 6 mois pour faire appel. Appel chez qui? Chez des gens comme ceux de la commission.[...]

Gagner un peu de temps, dépenser quelques milliers de francs, augmenter mes tracasseries, ce sera tout le résultat. De plus, j'indisposerai (si elle peut l'être davantage) l'administration, en faisant appel. Et dans ce cas, elle nous chassera de nos terrains.[...] En cas d'expulsion des missionnaires, je ferai mon possible pour rester ici, au moins un certain temps."<sup>42</sup> (L'administration coloniale restituerait toutes ces terres

<sup>40</sup> A. Territ., corresp de l'adm. au brigadier d'Atuona, 20.09.1904.

<sup>41</sup> composée d'un magistrat de Papeete, de l'administrateur et d'un gendarme des Marquises, elle avait pour objectif d'organiser - de réorganiser plutôt - la propriété foncière dans l'archipel; pas dénuée d'arrière-pensée anticléricale: on avait tellement clamé que la Mission avait été trop gourmande en acquisitions de terres.

<sup>42</sup> A. SS.CC. ; Mgr Martin au sup. gén. 28.09.1904.

à la mission ... 23 ans plus tard.)

\*

*"Quand le Frère Ancillin vint me chercher à Puamau, écrivait Fr. Pierre, le Rév. Père Jean Fernandez en fut malade. Ses larmes arrachèrent les miennes déjà difficilement comprimées. Son ministère actif s'exerçait dans quatre vallées. Il s'absentait souvent deux ou trois jours par semaine; il était tranquille, me sachant présent. Me voir partager ses peines et ses espérances était pour lui un réconfort dont son coeur sensible avait besoin. Maintenant, me dit-il, me voilà seul !... Seul !..."*

*En partant, j'aperçus des larmes sur les joues de quelques parents et surtout de mes élèves qui saisissaient ma main pour la baiser. Il n'en fallait pas davantage pour attendrir mon pauvre coeur brisé par tant de secousses successives.[...]"*<sup>43</sup>

Six mois plus tard, le 23 février 1905, furent célébrées solennellement, à Papeete, les Noces d'or du F. Pierre Damien. Il y eut messe pontificale par Mgr Hermel, Vicaire apostolique de Tahiti. Devant un auditoire de choix, Mgr Hermel fit l'éloge du vénéré Jubilaire, de son dévouement à la jeunesse des Antilles, de son dévouement aussi à ces pauvres enfants des Marquises: malgré ses 65 ans, il était allé bravement s'enfermer à Puamau et accomplir sa mission de Frère enseignant.

*"Depuis longtemps, le F. Pierre souffrait du foie, et une toux presque continue le fatiguait beaucoup et l'empêchait de dormir. La maladie s'aggrava au commencement de l'année 1909, et il devint évident que la mort ne tarderait pas à venir. Le Mercredi Saint, on jugea prudent de le faire administrer: il répondit à toutes les prières, offrant lui-même ses membres pour y recevoir les onctions. Le matin du Jeudi Saint, il recevait son Dieu pour la dernière fois. Le Vendredi Saint, vers sept heures du matin, à ce passage des prières pour les agonisants "Partez, âme chrétienne", il ferma les yeux et inclina la tête, comme quelqu'un qui s'endort.*

*A peine avait-on achevé la toilette funèbre du défunt, que déjà la salle mortuaire était envahie par les fidèles, dont plusieurs avaient les larmes aux yeux.*

*Les funérailles eurent lieu le Samedi Saint, dans l'après-midi. A la cathédrale, Mgr Hermel retraça, en une courte allocution, les actes et les vertus du F. Pierre. Le convoi de l'église au cimetière fut une véritable marche triomphale. les musiciens de la Jeunesse Tahitienne, tous anciens élèves du défunt, voulurent rendre hommage à leur professeur de musique et au fondateur de la première fanfare tahitienne. Toutes les familles de la ville étaient représentées, malgré la grippe qui sévissait alors si fortement, que, dans chaque maison il y avait plusieurs malades. Dans une famille où tout le monde était alité, le plus courageux se leva pour représenter les siens aux obsèques. Le gouverneur y avait envoyé son secrétaire ; le procureur de la République, l'inspecteur général des Colonies, et beaucoup d'autres fonctionnaires y assistèrent. Les cordons de poêle étaient tenus par huit anciens élèves, parmi lesquels Son Altesse Royale le prince Hinoï Pomare.*

*A l'occasion de cette mort, les Frères reçurent un grand nombre de lettres de condoléances, tant des protestants que des catholiques, car tous aimaient et vénéraient le F. Pierre Damien."*<sup>44</sup>

## **LES FRÈRES A ATUONA (1898 À 1904)**

Le Frère Prudent Le Chafotec était sur le point de fêter son 45<sup>ème</sup> anniversaire quand il ouvrit l'école d'Atuona. Il était arrivé à Papeete 22 ans plus tôt. Le lecteur a déjà fait connaissance avec lui à Mataiea. Il avait repris place dans l'école des Frères de Papeete en 1887, et fait partie de l'équipe qui tenta une fondation à Faaa en 1891. En 1894, à Papeete, on dut construire une quatrième classe pour répondre à la croissance du nombre d'élèves: Mgr Verdier offrit un lot de bois de construction; un Paumotu (insulaire des îles Tuamotu),

<sup>43</sup> A FIC, *Monographie*, op. cit., p.86.

<sup>44</sup> *Chronique FIC*, novembre 1909.

père d'élève, exécuta le travail; et l'on vit Fr. Prudent mettre la main à la pâte: après sa journée d'instituteur, il donnait un coup de main aux ouvriers, tant il avait hâte d'occuper cette salle avec ses 63 élèves. - Tel était le Frère Prudent, à qui on confiait le sort de la nouvelle école d'Atuona.

La mission des Marquises s'était engagée à construire l'école (non loin de l'église), à procurer aux Frères logement et mobilier, et à assurer à chacun un traitement raisonnable en rapport avec leurs modestes besoins. On sait que l'administration allouait une subvention, variable selon des critères connus. Ainsi, à Puamau, elle était de 5 à 600 F. par semestre pour l'école; *"somme en rapport avec celles votées par le Conseil général pour l'Instruction Publique aux Iles Marquises"*, au dire de Fr. Pierre. L'administration fournissait en outre presque tous les objets nécessaires pour le bon fonctionnement des classes. La mission complétait la rémunération, jusqu'à concurrence de 1 500 F. par an et par Frère.

L'école était déclarée obligatoire, primaire, indigène et gratuite, pour les enfants de 6 à 13 ans, exclusivement. Les directives des gendarmes affichées à Puamau étaient applicables aussi, bien entendu, à Atuona. - Une différence: les parents ne s'installaient pas à proximité de l'école. Fr. Pierre, accueilli à Atuona en juillet 1901, notait: *"Tous les élèves sont internes, mais à la manière des "écuellistes" en Bretagne. A cette différence près, que les parents, au lieu de lard, fournissent du fruit à pain et du poisson. Le Frère Directeur, avec ses joyeux aides, préside à la préparation des repas. Un joli potager cultivé par les enfants sous l'habile direction du Frère Emilius, fournit les légumes"* <sup>45</sup>

*"16 janvier 1899: ouverture de l'école de garçons pour les enfants de la vallée d'Atuona; 20 élèves, dont 5 âgés de moins de 6 ans.*

*16 février: l'appartement dont je dispose étant trop petit pour les 45 élèves rentrés, Monseigneur m'adjoint un Frère convers de la Mission (Frère Pierre Latapie) pour ouvrir une deuxième classe, en attendant l'arrivée de mon confrère annoncé pour le mois de mars." (Annales Atuona)*

Tel est le style, lapidaire, du Frère Prudent.

\*

La nouvelle école, avec les encouragements de la mission, prospérait donc sous l'impulsion de son directeur. Dès le 28 janvier, le Frère Alain informait le supérieur général qu'il faudrait *"deux Frères de plus pour les Marquises"*. Mais il fallait parer à l'urgence: il choisit d'y expédier le tout jeune Frère Ancillin Mahé, qui ayant quitté son Finistère natal peu après avoir atteint ses 18 ans, avait voyagé en compagnie du Frère Thraséas Le Droumaguet et mis pied à terre à Papeete le 8 octobre. Il n'avait pas encore satisfait à ses obligations militaires, ni prononcé des vœux perpétuels. Le 8 mars 1899, il débarquait de la *"Croix du Sud"* à Tahauku; on devine avec quelle satisfaction l'accueillit le Frère Prudent. Et voilà que deux jours plus tard, le Frère Emilius, parti de Puamau sans tambour ni trompette, leur tombait de la montagne voisine ... *"Alors, nous logeons à trois dans notre établissement Saint-Joseph"*, notait Fr. Prudent.

*"Le 5 avril, mercredi de Pâques, nous sommes définitivement à notre ménage."* Depuis le début de leur présence à Atuona, ils avaient pris pension à la mission. Et les voilà à 4 dans une case aménagée pour 2, car le Frère Mesmin, malade, était déjà rentré de Puamau. Ce même jour, - mais sans doute n'y prêtèrent-ils pas attention - s'établit dans la vallée, comme ministre protestant et instituteur, le pasteur Paul Vernier, accompagné de sa femme et d'un petit enfant. Un arrêté du 27 mars 1899 l'autorisait à ouvrir à Atuona une école privée mixte; la SMEP ne tarderait pas à y avoir une école bien considérée par l'administration. Il avait la charge de prendre en main la mission évangélique ouverte naguère par les missionnaires hawaïens; le pasteur Zacharie Hapuku approchait du terme de sa vie, et le Rév. Kekela, très affaibli sur ses vieux jours, venait, le 16 mars, de regagner son île natale.

\*

---

<sup>45</sup> *Edf* chron. mrq. P. 33



Journée faste: le jeudi de l'Ascension. Visite épiscopale à l'école, douze "*première communion et confirmation*". Autre sujet de satisfaction pour les deux Frères: l'arrivée d'un jeune missionnaire, le Père Orens Saint-Cricq, au nom agréablement évocateur, puisque c'était celui du Père Orens Fréchou en qui se personnifia, aux îles Marquises, pendant plus de 50 ans, "la bonté la plus paternelle."

*"Le 26 juillet [...] nous recevons de Ploërmel notre première "Chronique n° 5" ainsi que l'annonce mortuaire du Fr. Priscien-Joseph qui a exercé à Taiohae en 1864 et 65. "Le même jour, arrivée de l'Administrateur p.i. Thuret, qui séjourne 3 semaines dans notre île, voit notre école d'Atuona et y trouve 67 élèves qui commencent à lire passablement dans le syllabaire. Il paraît content de sa visite, accorde un jour de congé et me donne 40 F avec lesquels j'achète des habits pour les plus nécessiteux."* (Annales Atuona)

## 1900 et 1901

L'année 1900 vit la communauté d'Atuona se stabiliser: 3 Frères en permanence. Rentrée scolaire en février.

L'administrateur, M. Fleming, arrivé en mars, visita, bien entendu, les écoles d'Atuona; il sembla très satisfait des élèves des Frères. ("*Nous éprouvons grand plaisir d'apprendre qu'un rapport favorable à nos écoles des Marquises a été écrit par la première autorité du lieu. En France, pour un acte pareil, il serait jeté sur le pavé, ce monsieur-là!*"<sup>46</sup>) - Il rencontra aussi, bien sûr, Mgr Martin; et leur conversation évoqua des échos de l'imposante procession du St-Sacrement de l'année précédente. Les Pasteurs Kekela, Hapuku s'accommodaient de ces manifestations extérieures de foi catholique, déjà anciennes puisque la première se déroula en 1892; mais le nouveau Révérend était d'une autre trempe, et s'en offusquait ... Bref, pour se prémunir de tout incident, Mgr Martin rédigeait, le 29 mars, une lettre sollicitant du résident l'autorisation de faire une procession deux mois plus tard. Elle se déroula à la date prévue, le 24 juin, avec ses fastes habituels; et le même 24 juin, M. Vernier signait une lettre adressée à l'administrateur, dans laquelle il s'étendait longuement sur un manque de zèle du brigadier Guillot, "*une irrégularité, je dirais même une négligence coupable*", qui n'avait pas permis d'interdire cette manifestation de foi catholique.<sup>47</sup>

Une journée bénie de tous, tant à Atuona que dans l'île entière, une journée à marquer d'une pierre blanche, fut l'arrivée du docteur Buisson le 20 octobre 1900; moins pour la notoriété de l'homme, déjà connu cependant des Marquisiens, que pour le "service" qu'on attendait de lui. Médecin de la marine, exerçant en tant que généraliste, il venait de l'hôpital colonial de Papeete. Enfin exaucés les vœux répétés de Mgr Martin, des colons, de tout le monde! Finie la nécessité d'aller se faire hospitaliser à Tahiti! Son domicile ainsi que le dispensaire se trouvaient à Atuona, à égale distance de l'église catholique et du temple protestant.

Encore une visite de l'administrateur, le 22 novembre; accompagné cette fois du docteur Buisson. Il avait bonne mémoire, M. l'Administrateur Fleming: à son départ de l'école, il se montra "*très satisfait des progrès réalisés depuis son passage en mars.*"(Annales Atuona)

*"Dans l'après-midi du jour de Noël, nos élèves donnent à la population une petite représentation présidée par Sa Grandeur assistée du Rév. Père Siméon. Etaient présents: tous les Européens de la localité et un grand nombre d'Indigènes."*(Ibidem) Peut-être s'y trouvaient également les 2 jeunes missionnaires arrivés récemment, les Pères Hyacinthe Méjean et David Le Cadre, futur vicaire apostolique.

\*

Mgr Martin avait proposé de marquer religieusement le passage d'un siècle à l'autre; pour cette célébration, on choisit le 31 décembre 1900. On organisa donc une cérémonie à minuit pour appeler la bénédiction divine sur le nouveau siècle. (Qui pouvait imaginer alors quels génies et quels monstres il mettrait au jour?) Les enfants des deux écoles chantèrent magnifiquement, à l'émerveillement des assistants.

<sup>46</sup> éd f PPT, p.398, Fr. Yriez au Fr Alain, 05.12.1900.

<sup>47</sup> A. Taiohae, H 1900 -3.

L'entrée dans le nouveau siècle fut, aux îles Marquises comme en bien d'autres lieux, l'occasion de pratiquer les exercices du Jubilé. Mgr Martin proposa à ses fidèles, pour terminer cette année jubilaire, deux semaines d'intenses pratiques chrétiennes: instructions, confessions, communions, visites au St-Sacrement ... Le tout couronné par une journée de clôture avec procession solennelle dans l'enclos des Soeurs illuminé. (01.09.1901).

### **TRIBULATIONS A L'ECOLE**

1901 fut une année assez mouvementée pour l'établissement: la petite communauté et l'école furent mises à l'épreuve.

Les *Annales* sont fort laconiques sur les problèmes personnels du Fr. Prudent. Or, il souffrait des yeux depuis des mois. Le docteur Buisson consulté, avoua ne pouvoir porter un diagnostic assuré, faute d'avoir sous la main les instruments d'auscultation nécessaires. D'autre part, le jeune Frère Ancillin, de la classe 99, ne pouvait être longtemps oublié des services de recrutement. L'école était gravement menacée; le Frère Alain Guitton, directeur principal, en était informé.

Le 19 février, deux navires de guerre mouillaient dans la baie, venant de Tahiti. Donc, de la visite officielle, et du courrier peut-être.

*"Le 21 février, M. Germinet, Commandant de la Division Navale, accompagné de M. l'Administrateur, vient visiter notre école. Il nous dit être on ne peut plus satisfait de nos classes, mais surtout de ce que les enfants parlent hardiment le français, comprenant les marins et s'en faisant parfaitement comprendre. Il nous invite à conduire nos enfants visiter ses bâtiments. Le lendemain,[...] le Commandant faisait à Sa Grandeur l'éloge de notre école."(Annales Atuona)*

Le capitaine de vaisseau Germinet rencontra, en effet, Mgr Martin. Le lendemain même, il écrivait au vicaire apostolique:

*"A la suite de la conversation que nous eûmes hier, au cours de la visite que je vous ai rendue, j'ai l'honneur de vous informer que j'accorderai avec plaisir, passage à bord de la "Zélée" aux deux Frères qui doivent se rendre d'urgence à Papeete en vue d'être traités à l'hôpital militaire.*

*Quant au Frère Ancillin Mahé,[...] son départ immédiat, joint à celui des deux autres Frères, désorganiserait les écoles de Hiva Oa, que j'ai inspectées, et qui, je suis heureux de le reconnaître, rendent les plus grands services en propageant la langue française et les sentiments patriotiques parmi les Indigènes. D'ailleurs,[...] un sursis de départ a été sollicité ... etc ."*<sup>48</sup>

*"Le 25 février, Fr. Thraséas et moi embarquons sur la "Zélée", fîmes une belle traversée (Marquises - Tahiti), pendant laquelle les soins les plus amicaux nous furent prodigués par le Commandant Exelmans et tous les officiers de la "Zélée."(Annales Atuona)*

Le Frère Thraséas, on s'en souvient sans doute, était placé à Puamau; depuis 10 jours il avait rejoint Atuona, fort affaibli: le docteur Buisson préconisait l'hospitalisation à Papeete.

*"Après un examen des plus sérieux à l'hôpital, le Docteur en chef Le Moine me déclara que mon oeil droit était à peu près perdu; qu'il était trop tard pour une intervention; et que l'oeil gauche n'avait qu'une simple déviation des rayons visuels; qu'il n'y aurait non plus rien à y faire, sinon corriger cette déviation au moyen de lunettes spéciales, et de lui éviter toute fatigue." Stoïcisme dans ce rappel du diagnostic.*

*"Le 2 mars au soir, sur le vapeur "Croix du Sud", je reprenais la route des Marquises, où j'arrivai le 11 au soir." (Annales Atuona)*

---

<sup>48</sup> A. Taiohae, H 1901 -1/ -3.

On ne sait comment on suppléa à l'absence du directeur; sans doute le Frère Emilius, qui était en repli à Atuona depuis plusieurs mois.

\*

Assumant pleinement à nouveau ses responsabilités à son retour, Fr. Prudent, en réponse à une lettre du directeur principal, exprimait sa grande compassion pour le Frère Thraséas. (Ce dernier était hospitalisé à Papeete). Et il exposait la nouvelle situation des deux écoles. Les cinq mois de sursis accordés au Frère Ancillin arrivaient à terme. Pour le remplacer? Un Frère "*capable d'accompagner les chants à l'harmonium: moi, je ne le puis plus.*" - Et pour Puamau ? "*Le Frère Emilius n'a pas ce qu'il faut pour y rester seul [...] A deux seuls Frères à Atuona, la besogne est raide; mais nous y tiendrons, avec l'aide de Dieu [...]*

*Nous avons l'Administrateur depuis une huitaine de jours; il nous a fait une petite visite, et a constaté la présence d'une soixantaine d'enfants. Il m'a remercié d'avoir envoyé un Frère à Puamau (il s'agit du Frère Emilius), et m'a prié de ne pas abandonner cette école ... Et comme je lui disais mon espoir de voir le Frère Thraséas revenir, il m'a assuré que les docteurs présumaient qu'il ne s'en tirerait pas."*<sup>49</sup>

Pour répondre à cet appel au secours, deux Frères embarquèrent sur la "*Croix du Sud*": un homme d'expérience, Fr. Pierre, et le Frère Hélin-Joseph Lescop, qui venait d'arriver à Tahiti le 27 juin, ayant fêté son 27<sup>ème</sup> anniversaire pendant ce premier voyage. Ce dernier, fragile des poumons, hélas! ne put s'adapter au climat des Marquises: le docteur Buisson conseilla fortement le retour sur Papeete, où il pourrait, avec une nourriture substantielle, se remettre d'une maladie qui n'était pas encore à l'état chronique. A cette même époque se stabilisa un peu la situation de la communauté.

Envoyé de Papeete diriger l'école de Puamau, Fr. Pierre passa à Atuona, "*village au plus bel aspect, avec sa couronne de montagnes. Les Frères Prudent, Ancillin et Emilius me reçoivent avec cette joie spéciale des missionnaires. Je vais présenter mes hommages à Monseigneur à la Mission. Il est entouré de Marquisiens, venus, les uns demander un avis, les autres exposer un projet, et la plupart pour entendre raconter des histoires. Il y a du monde partout: sur le seuil de la porte, autour de sa chaise, dans le salon et la salle à manger. Pas de sièges d'ailleurs, on s'assied par terre.*"<sup>50</sup> Il rejoignit Puamau en compagnie du Frère Emilius; tandis que Fr. Mesmin, malade, embarquait sur la "*Croix du Sud*" pour regagner Papeete.

\*

Quant au Frère Ancillin, faut-il dire qu'il fut favorisé par le dieu Mars? S'étant présenté au conseil de révision, il fut ajourné à un an. Il se retrouvait donc à Atuona avant la fin d'août. Quel soulagement pour le Frère Prudent!

*"Pour le Fr. Ancillin, par ici, écrivait-on de Ploërmel, on veut absolument me faire croire, que l'administration militaire le rappellera pour faire son service. Ce qui m'ennuie, c'est que vos lettres ne me prouvent pas le contraire; elles parlent de sursis; mais ce sursis porte-t-il sur une rentrée en France ou sur une entrée à la caserne de Tahiti? Voilà ce que je ne sais pas."*

Le même correspondant indiquait 3 ans plus tôt que l'envoi à Tahiti du jeune Frère Ancillin devait servir de test au sujet des récentes lois imposant le service militaire aux religieux enseignants. "*Cette loi est interprétée de tant de manières différentes, et avec un tel arbitraire, que l'on ne sait à quoi s'en tenir. Ainsi, nous avons 3 jeunes Frères à St-Pierre et Miquelon, dans une école du gouvernement; comme il n'y a pas de troupes dans ces îles, nous pensions que nos Frères seraient exempts de tout service militaire, comme le dit clairement la loi. Malgré tout, nos trois Frères ont été rappelés en France par l'autorité militaire, et accomplissent en ce moment leur année de service.*"<sup>51</sup> Un autre courrier daté de 1900 nous apprend que le jeune Frère était admis à renouveler son engagement religieux, pour 5 ans.

<sup>49</sup> éd.f, chron.mrq, p 27-28; Fr. Prudent, Atuona, au Fr. Alain, 02.05.01.

<sup>50</sup> A FIC, *Monographie*, op. Cit; p 81

<sup>51</sup> Edf/PPT, Fr. Yriez au Fr. Alain, 01.04.1901 et 15.12.1897

## UN COLON DE PLUS A ATUONA

Non pas un immigré venu avec le projet d'exercer une activité rentable, lucrative peut-être; mais un Blanc, vite assimilé par les autochtones aux autres Blancs déjà présents; dont beaucoup étaient arrivés en Océanie dans les fourgons de l'administration (armée, gendarmerie, marine, ... ); et qui, service achevé ou non, avaient tenté d'y vivre: par le petit ou le gros commerce, par l'élevage, par la cocoteraie, par le travail artisanal, etc ... "Qui se ressemblent, s'assemblent". Les colons constituaient, dans les villes ou les vallées, un "corps" intermédiaire entre les autochtones et l'administration, tenté d'influencer l'une et l'autre parties. Ainsi, lors de la vague de désertions des écoles en 1895 et 96, parce que les parents "oubliaient" de fournir la popoï, les missionnaires, et même l'administration, soupçonnaient certains colons d'avoir dissuadé des familles de continuer à scolariser leurs enfants.

Des colons d'Atuona, le *Journal* du Frère Ancillin en connaît cinq: Guilletoue, un éleveur, leur fournissait parfois du boeuf; Varney, jeune Américain qui tenait un magasin situé entre l'école et l'église; Frébault, ancien sergent de l'infanterie de marine, commerçant lui aussi, établi à une centaine de mètres du précédent, entre la mission catholique et la mission protestante; Reiner enfin, ancien gendarme, qui avait, plusieurs années, représenté les Marquisiens au Conseil général de Papeete, et qui, avec sa femme, faisait fructifier une cocoteraie dans la vallée de Tahauku. Un autre, Manlius, résidait à Taaoa, à 5 km. d'Atuona, planteur (coprah, café), commerçant et fermier (vendeur officiel) de l'opium, riche, menant une vie de pacha.

En septembre 1901 en arrivait un autre, qui acheta la terre voisine de l'école: Paul Gauguin,<sup>52</sup> inconnu sans doute des Frères, assurément des Marquisiens; bien identifié par l'administration coloniale de Tahiti qu'il avait brocardée; et qui, sans retard, se ferait remarquer à Atuona par quelques ...talents.

### 1902: ALIZE ET TOURBILLONS

*Le 20 mars 1902, M. Edouard Petit, Gouverneur des E.F.O., visite notre école, accompagné de M. le Procureur de la République et de M. le Commandant de "L'Aube". Monseigneur fait au Gouverneur les honneurs de l'établissement. M. le Gouverneur a paru très satisfait de nos élèves, et a fait l'éloge de l'école, en classe, et aussi devant la population."* Chacun aura reconnu le style du Frère Prudent, laconique au possible.

M. Edouard Petit arrivait aux Marquises aurolé de sa récente titularisation en sa fonction de gouverneur, après 2 années d'intérim depuis l'absence, pour raison de santé, de M. Gustave Gallet. Né en l'île de la Réunion, il était sorti, à 24 ans, de l'Ecole d'administration de la Marine, et avait fait 3 années de campagne dans le Pacifique: Fidji et Marquises.

L'impression qu'il éprouva, selon un compte rendu, en revoyant ces îles où il avait séjourné 20 ans plus tôt, fut des plus pénibles: la baie de Vaitahu, qu'il avait connue ayant 5 ou 600 habitants autrefois, n'en comptait plus que 25 à 30. Fin d'une race, qui n'avait pas résisté à des influences morbides...

La Mission catholique était arrivée, il le reconnaissait, grâce aux écoles subventionnées par la Colonie, à répandre, dans cet Archipel, plus peut-être que dans les autres établissements, l'usage de la langue française; mais quels autres résultats? Elle n'avait pu transformer les moeurs de cette population qui rétrograderait du jour au lendemain, si elle n'était dominée par la crainte des gendarmes.

Les remèdes préconisés par l'administrateur de Saint-Brisson pour entraver la dépopulation de ces îles (obligation scolaire et internat jusqu'à 15 ans) étaient-ils légaux et pratiques? Il jugeait plus efficace de rétablir aux Marquises le service médical que l'administration venait d'interrompre, par suite de la suppression

---

<sup>52</sup> Paul Gauguin (Paris 1848, Atuona 1903), peintre français aujourd'hui mondialement connu et reconnu. A l'époque qu'étudient ces pages, sa peinture avait peu d'admirateurs en France, moins encore aux Marquises: on évitera tout anachronisme à ce sujet.

du poste de Médecin-Résident à Atuona qu'occupait le Dr Buisson, médecin-major de 2ème classe des troupes coloniales.

Toutes ces opinions et interrogations, et d'autres encore, Mgr Martin et les Frères en reçurent au moins des bribes, - comment en douter? - à travers les libres échanges qu'ils eurent avec leur visiteur. "L'usage de la langue française": depuis plus de 20 ans les missionnaires avaient le plaisir d'entendre les commandants de bord qui leur rendaient visite répéter d'année en année ce refrain, noté naguère sur son carnet de voyage par un marin parcourant les Marquises: "*J'ai été étonné d'entendre notre langue plus généralement parlée ici qu'à Tahiti.*"<sup>53</sup> Les écoles portaient quelques fruits.

### **FETE NATIONALE (14 juillet) : DISCORDANCE**

Les enfants, on l'a vu, participaient aux fêtes religieuses, y jouaient leur partition; parce que, dans chaque école, Frères et Soeurs, en accord avec la paroisse, les préparaient à ces cérémonies.

Le mois de juillet approchant, des festivités étaient en vue. Depuis plusieurs années, une nouvelle coutume s'établissait, venue de Papeete, de faire la fête plusieurs journées consécutives. Dès 1881, à Taiohae, et plus tardivement à Atuona, on prit l'habitude d'organiser le "tiurai", la fête nationale. (Pour l'anecdote on peut signaler que l'école des Soeurs de Taiohae avait remporté 3 prix à l'exposition agricole de ces fêtes, en 1887.) Les Frères en avaient déjà recueilli des images sonores et visuelles (Frère Ancillin utilisait un appareil de photographie). Ils n'ignoraient pas les débordements auxquels on se livrait après les abondantes libations tolérées ces jours-là, et s'en désolaient.

Et voilà qu'en 1902, on conviait les 2 écoles de garçons à s'y manifester. Par la même occasion, on apprenait que le brigadier Charpillat avait fixé les vacances du 16 juillet au 15 août: décision qui garantissait le maximum d'enfants et de parents aux festivités. L'harmonium fut très sollicité pour mettre au point l'hymne à Jeanne d'Arc choisi pour porter les couleurs de l'école en ce jour de fête nationale. - Une fois de plus, des vallées proches ou éloignées, on afflua vers Atuona, à pied, à cheval, en pirogue. Soucis d'accueil pour les organisateurs, la gendarmerie en l'occurrence.

Mais quelle fantaisie lui avait pris, au brigadier Charpillat, de choisir Paul Gauguin comme président du jury? - Nos Frères avaient-ils eu des relations personnelles avec ce dernier, leur proche voisin? Il n'en reste pas de traces écrites. Mais la sympathie, s'il y en eut jamais, avait pu refluer; les échos qui leur parvenaient des faits et paroles du colon peintre et sculpteur leur agréaient de moins en moins. Ils voyaient peu à peu se manifester en leur voisin l'image d'un contradictoire, sinon d'un antagoniste.

Après les concours de danse, âprement disputés toute l'après-midi, se présentèrent les chœurs de chant ... Les Frères étaient fort satisfaits de la bonne prestation fournie par leurs élèves. Satisfaction qui alla croissant, lorsqu'ils entendirent la "Marseillaise" proposée par les élèves de M. Vernier.

*"Ex aequo"*, proclama l'homme de l'art, (qui disposait chez lui de plusieurs instruments de musique).

Cet "ex aequo", M. Vernier en savoura peut-être le parfum biblique de nouveau jugement de Salomon; les Frères le trouvèrent plutôt âcre, et Fr. Prudent le fit savoir à la ronde. Il décida même que c'était là l'ultime participation de son école au "Tiurai". Le brigadier Charpillat lui-même écrivait plus tard à M. Colombel: "*Je ne pouvais rien dire, mais ma conviction était que les élèves des Frères avaient, de toute façon, mieux chanté leur "Hymne à Jeanne d'Arc" que ceux de l'école adverse "La Marseillaise"*" - Et pourtant, dans la même lettre, le gendarme ne cachait pas son amitié pour P. Gauguin.<sup>54</sup>

### **TORPILLAGE**

---

<sup>53</sup> *Au loin*, Paris 1891; Aylic Marin (pseudonyme d'E. Petit)

<sup>54</sup> *Paul Gauguin*, Bibl. Des Arts, Paris, 1991; P. F. Schneeberger.

*"Au mois d'août, notait froidement Fr. Prudent, laissant deviner la désolation devant pareil gâchis, la rentrée des classes, qui promettait d'être bonne, a été entravée par les conseils pernicious d'un certain "colon", qui, sous le spécieux prétexte de renseigner les Indigènes sur leurs droits, leur a démontré qu'il n'y avait, pour eux, aucune obligation d'envoyer leurs enfants aux écoles d'Atuona, puisque ces écoles ne sont pas des écoles publiques.*

*Les habitants de Tahuata, ainsi que ceux des vallées de Hiva Oa autres que la vallée d'Atuona, qui nous avaient confié leurs enfants, les ont repris petit à petit, sous un prétexte ou sous un autre ... et ont fini par les garder auprès d'eux.*

*De 68 inscrits dans le courant de 1902, il ne nous en reste que 49 présents au 31 décembre."*

Le brigadier Charpillat dénonçait les mêmes manigances vers la même date. *"Contrairement aux années précédentes, les enfants ne sont rentrés en classe qu'en très petit nombre, et il est à craindre que ce petit nombre ne déserte avant peu les écoles, si le sieur Gauguin, qui est aidé du sieur Reiner, ne cesse d'exhorter les indigènes à garder leurs enfants chez eux.[...] Le sieur Gauguin, malgré la difficulté qu'il éprouve à marcher, n'hésite pas à aller lui-même sur la plage dire aux indigènes qui amènent leurs enfants de les ramener, que la loi ne les oblige nullement à les mettre à l'école."*<sup>55</sup>

Selon la lettre de Charpillat à M. Colombel citée plus haut, *"le premier acte d'hostilité de l'artiste contre l'évêque et son Eglise aurait été l'ex aequo du 14 juillet"* De là serait parti le premier froissement entre lui et la mission. Irrité, Gauguin se serait mis à prêcher aux indigènes le retour à la nature, les incitant à vivre à leur guise. Opinion vraisemblable; mais, si on veut bien se souvenir, d'une part, de la place prépondérante que le catholicisme de l'époque attribuait à la morale, d'autre part de ce qu'était le grand libertaire résidant à la "maison du jouir"<sup>56</sup>, tout autre occasion aurait conduit inéluctablement à l'affrontement.

*"D'esprit anarchique, Gauguin détestait toute autorité civile et surtout religieuse dont l'enseignement venait contrarier les passions de cet homme vieillissant. Ne manquant pas d'argent, il avait à sa disposition cinq ou six filles de la vallées, de moeurs peu farouches; elles lui servaient de modèles et...de cuisinières. Elles se lassèrent de ses convocations et le peintre connut la solitude. Il y avait chez les Soeurs une trentaine de jeunes filles, qu'on y gardait jusqu'à l'âge de 15 ans pour les soustraire au dévergondage précoce... Gauguin ne fut pas longtemps à découvrir qu'il n'y avait aucune obligation pour les parents domiciliés au-delà de trois kilomètres d'envoyer leurs enfants à l'école. Il faisait venir les parents et leur expliquait la chose... L'effet fut immédiat: beaucoup partirent avec leurs filles. Aussitôt Gauguin en prit une de quatorze ans comme compagne."*<sup>57</sup>

L'homme était intelligent, fort complexe, jovialement mystificateur à l'occasion. Ses diatribes, contre l'Eglise ou l'administration, il avait l'art de les auréoler par diverses théories humanitaires, philosophiques, que tous ses biographes ont signalées, sinon exaltées, au point d'en donner parfois l'image de seul défenseur des droits des Marquisiens. Et le ressentiment du colon se confortait de l'approbation de quelques "copains d'absinthe".

Tel le feu qui, échappé aux mains du débroussaillier, progressant de buisson en buisson, a vite fait de s'emparer de tout un vallon, "l'absentéisme légal", cette nouveauté révélée aux Marquisiens, se répandit dans toute l'île, en toute impunité. Cela en devenait même amusant pour le peuple, qui n'avait jamais été persuadé tout à fait de l'utilité de l'école, mais qui, depuis longtemps, la savait obligatoire: tant de gendarmes l'avaient proclamé! Et c'étaient des Français qui affirmaient le contraire! Mais, qui donc croire, de tous ces Français?

Cette attaque frontale de l'école n'en était pas à son début dans les vallées marquisiennes: le lecteur l'a déjà constaté dans les pages précédentes. Gauguin n'inventait rien en ce domaine; seule la motivation pouvait être nouvelle. Le système législatif était assez tortueux pour que personne, à ce moment-là, ne voulût intervenir avec fermeté contre les allégations des colons qui, ignorant souverainement la complexité de la

<sup>55</sup> CAOM, cart 98 H 32; note du brigadier Charpillat, 28.08.1902.

<sup>56</sup> enseigne de la maison de Paul Gauguin.

<sup>57</sup> *Gauguin, sa vie, son œuvre*; PUF 1958; Georges Wildenstein, 215 p.

réalité, avaient la prétention de la gérer par oui ou par non. Mais où trouver un seul professionnel de l'enseignement qui accepte de bon gré qu'on dynamite ainsi son oeuvre?

### 1903 : HORIZON ALARMANT.

La rentrée après le nouvel an fut encore plus catastrophique. Seulement 35 à 40 élèves présents.

Dans la nuit du 13 janvier, des pluies torrentielles dévalèrent vers la mer, y charriant rochers et arbres déracinés, débordèrent des lits traditionnels, inondèrent ou emportèrent des habitations. Les classes des Frères furent envahies par des eaux boueuses; une case voisine flotta vers à la mer; la gendarmerie fut également balayée par les eaux. Le lendemain on apprit qu'un enfant avait péri noyé. Cataclysme nullement exceptionnel.

Les Frères poursuivaient leur tâche quotidienne, rendus amers par ce qu'ils observaient: la désaffection de l'école qui se généralisait. Fruit de l'inconscience ou de la malveillance de quelques-uns. - On peut aussi rappeler, pour mémoire, que, selon les Pères, la population marquisienne avait évolué, entre 1897 et la fin de 1902, de 4.279 à 3.563; elle décroîtrait encore pendant une vingtaine d'années.

Un réconfort soudain: le 3 février, 2 jeunes missionnaires de plus au service de l'archipel. Le Père Olivier Serres venait d'être ordonné; à peine arrivé, il s'employa à s'intégrer à la mission. "*Il y a un mois que je suis aux Marquises, et ce court séjour m'a déjà permis de faire connaissance avec mes nouveaux domiciles*", écrivait-il de Ua Pou, après être passé à Taiohae et Hatiheu. Son compagnon de voyage, le Père Victorin Saltel, rejoignit Atuona.

En ce même mois de février, "*M. Piquenot, en tournée administrative dans le groupe S.E. de notre Archipel, visite notre école, et ne trouve que 35 élèves pour les 2 classes. Il connaissait déjà la campagne menée contre notre oeuvre, mais ne pouvait, pour le moment, que déplorer le mal, sans pouvoir y porter remède. Malgré le petit nombre d'élèves, M. l'Administrateur nous dit être content de notre école.*" (Annales Atuona) Fr. Prudent l'ignorait-il? L'administrateur s'employait alors à ronger, tel le rat du fabuliste, les mailles du filet judiciaire dans lequel s'affalait le lion turbulent d'Atuona, Paul Gauguin.

Deux jours plus tard survenait un jeune juge "forain"<sup>58</sup>, M. Horville. Un crime passionnel, on s'en souvenait, commis avant Noël, n'avait pas été jugé; de même qu'un lot de délits; et le nom du voisin des Frères se trouvait dans la liste des "inculpés"<sup>59</sup> - Faut-il croire le *Mémorial*, donnant à penser que ce juge aurait pu être "influencé" contre Gauguin par le gouverneur Petit, excédé par les coups de griffes que lui avait portés le colon d'Atuona?

### UN INSPECTEUR VENU DE PARIS

Alors que le juge étudiait les dossiers et tenait audience, une mission officielle assez exceptionnelle mettait pied à terre, dont un objectif était la visite des écoles. "*Le 12 mars, à 7 heures et demie du matin, - c'est le Frère Prudent qui l'écrit - le navire de guerre la "Zélée" mouillait à Tahauku. Il avait à son bord l'Inspecteur Colonial M. Salles, en tournée d'inspection dans notre Archipel. Depuis une quinzaine de jours, une épidémie de grippe, faisant suite à la rougeole, sévissait sur la population d'Atuona, et notre école en subissait la conséquence.*

*A 9 heures et demie, M. l'Inspecteur Colonial, accompagné de M. Richard, Lieutenant de Vaisseau commandant la "Zélée", arrive pour visiter l'école. Comme je faisais mes excuses de ce que mes élèves fussent en habit de tous les jours, il me dit que c'était ainsi qu'il aimait à voir son monde.*

*M. l'Inspecteur me pria de continuer la classe; ce que je fis en faisant lire les enfants. M. l'Inspecteur fut très content de la lecture, et de la prononciation. Ma leçon de choses l'intéressa beaucoup: les enfants*

---

<sup>58</sup> Juge se transportant dans les îles pour régler les litiges en suspens.

<sup>59</sup> CAOM, cart 98 H 32, rapport Salles du 04.04.03: "565 inculpés dont 290 délits d'alcool"

nommaient, en français et en marquisien, des objets que j'avais suspendus à la cloison.

Dans la première classe, M. l'Inspecteur fit lui-même lire, vit les devoirs des enfants, et les interrogea sur toutes les branches du programme. La visite se termina par un chant patriotique exécuté à 2 voix. En se retirant, M. l'Inspecteur nous dit la bonne impression qu'il emportait de notre école, et sa pleine satisfaction de la méthode que nous employions pour éduquer les petits Marquisiens et leur inculquer la langue française.

Le lendemain 13 mars, dans une réunion à laquelle il avait fait inviter la population d'Atuona, M. l'Inspecteur Colonial Salles, après avoir de nouveau fait l'éloge des écoles catholiques d'Atuona, devant Monseigneur, les Missionnaires, M. le Juge Horville, les gendarmes, quelques colons et la population indigène, décora l'école des Frères de Ploërmel en décernant à son Directeur (Frère Prudent) la médaille d'argent de l'Alliance Française.<sup>60</sup> " (Annales Atuona )

Fr. Ancillin, qui commençait alors à confier des notes à un cahier, connaissait une seconde raison du peu d'élèves présents: le 28 mars, devait avoir lieu une fête dans la vallée de Taaoa, toute proche; dès le début du mois, les enfants de cette vallée s'absentèrent.

\*

L'inspecteur Salles produisit, naturellement, un rapport. Au sujet de l'école des Frères, il écrivait: "A Atuona, les Frères ont un local exigü, mais l'instruction y marche bien, conduite avec entrain et gaieté, suivant les méthodes modernes. Malheureusement, les 2 écoles se ressentent profondément de la campagne entreprise contre elles par des colons de mauvais aloi: la plus atteinte est celle des Soeurs.[...] L'internat est nécessaire pour tenir les filles à l'écart de leur famille et les mettre à l'abri d'une défloration prématurée.[...] M. Gauguin fait publiquement des allocutions contre les écoles. Et les parents remmènent leurs enfants. " <sup>61</sup>

Il s'était fait aussi, sur l'usage des boissons alcooliques,<sup>62</sup> une opinion assez proche de ce qu'en avaient déjà exprimé plus d'un administrateur conscients des responsabilités de la France. "Quelques personnes pensent que, vu l'impossibilité supposée d'empêcher cette fabrication, il vaudrait mieux autoriser l'introduction du rhum. Mais je ne puis me rallier à cette solution: l'usage de l'alcool entraîne trop loin les malheureux Marquisiens qui en subissent l'influence. Le colon Manlius raconte avoir plusieurs fois assisté à des scènes d'ivrognerie dans quelques hautes vallées: les Indigènes, en groupe de 40 à 50 individus, remplissent de jus d'orange le plus grand récipient que possède la communauté. Ils vont jusqu'à prendre à cet effet une pirogue. Puis, hommes, femmes, nus, boivent, reboivent, se battent ou s'accouplent. Les gendarmes savent qu'il est dangereux de survenir en pleine fête. Le peintre Gauguin, qui vit à Atuona, et prend la défense de tous les vices des Indigènes, ne voit dans ces scènes de sauvagerie qu'une simple distraction nécessaire aux Marquisiens. " <sup>63</sup>

Un rapport d'inspection a pour rôle, non seulement de dénoncer les déviations, les défaillances, mais aussi de suggérer des moyens d'y remédier. Aux yeux de l'inspecteur, ces moeurs étaient indignes d'une terre colonisée par la France. Il fallait éradiquer peu à peu de tels abus, et, singulièrement, "agir sur l'esprit des enfants, les préparer à trouver horrible la sauvagerie de leurs parents.[...] Seuls, l'école et l'internat peuvent tendre vers ce double but. Les Administrateurs et médecins successifs des Marquises l'avaient aussi bien compris que les missionnaires. Aussi avaient-ils réussi à grouper dans les écoles existantes, toute l'enfance, ou à peu près, des îles. Les Indigènes s'étaient résignés à confier aux Soeurs de Saint-Joseph de Chuny et aux Frères de l'Instruction Chrétienne, leurs filles et leurs fils, s'astreignant à leur apporter une fois par semaine, la quantité nécessaire de nourriture indigène.

Depuis 2 ans, tout est changé. Un peintre impressionniste, M. Gauguin, malade, est venu s'établir à Atuona où il a dénommé son habitation la "Maison du jouir". Dès ce moment, il s'est attaché à attaquer dans

<sup>60</sup> Organisme créé à Paris en 1883 pour favoriser la diffusion de la langue française dans le monde.

<sup>61</sup> CAOM, cart 98 H 32; rapp. Salles du 03.04.1903.

<sup>62</sup> Depuis longtemps, les Marquisiens avaient appris des étrangers débarqués chez eux à recueillir, laisser fermenter et distiller soit le jus de fruits sucrés nouvellement importés, soit surtout la sève qui s'écoule des fleurs de cocotiers après qu'on y a pratiqué des incisions.

<sup>63</sup> CAOM, cart 98 H 32; rapp. au min. sur les Mrq.; 04.04.1903



*l'esprit des Indigènes toute autorité établie, les engageant à ne pas payer l'impôt et à ne plus envoyer leurs enfants à l'école. A ce dernier point de vue, il est allé jusqu'à venir sur la plage, quoique se déplaçant avec difficulté, pour décider les gens de l'île de Tahuata à remmener leurs enfants; des rapports de gendarmerie en font foi. Le but a été atteint. Les 3 écoles catholiques d'Atuona et de Puamau comptaient, il y a 4 ou 5 ans, plus de 300 élèves; elles n'en ont plus que 70. Chez les Soeurs, il était ramené à 60 élèves en septembre dernier; je n'en ai vu que 35.[...]*

*Il ne peut pas être question de créer des écoles laïques (aux Marquises): les instituteurs indigènes font défaut et d'ailleurs, seuls des maîtres et des maîtresses métropolitains pourraient exercer l'action profonde qui est indispensable. Dans ces conditions, le budget de l'archipel, déjà surchargé, serait impuissant. Il faut donc, comme vous l'avez vous-même dit, M. le Ministre, dans votre dépêche du 06.12.02, accepter tous les concours, même ceux des missionnaires d'une religion ou d'une autre, plutôt que de sacrifier une population à un pur principe de laïcité." <sup>64</sup>*

## **COMMENTAIRES DU GOUVERNEUR**

Après avoir pris connaissance du "rapport Salles", le gouverneur E. Petit adressa au ministère un long courrier, pour le "commenter", conscient qu'il était de bien connaître, lui aussi, cet archipel. Deux grandes pages concernaient les écoles aux Marquises. Des missionnaires, des médecins, des administrateurs, rappelaient-il, ont préconisé le système scolaire de la mission catholique pour changer les choses aux Marquises

*Si cette notion, à laquelle se rallie l'Inspection, peut être adoptée en vertu d'une réglementation d'exception, s'il paraît opportun au Département de donner aux écoles tenues par les Religieuses de St-Joseph de Cluny, aussi bien à Hiva Oa qu'à Nuku Hiva, non seulement la qualité d'école publique (imposant aux Indigènes l'obligation scolaire), mais encore celle de l'internat forcé motivé par l'indignité des familles, internat auquel ces derniers ne contribueraient pas moins en fournissant les vivres aux enfants, j'examinerai, avec tous les détails qu'ils comportent, les projets émis par M. Salles dans son rapport; mais les propositions déjà présentées à vos prédécesseurs en ce sens sont, jusqu'à présent, restées lettres mortes (souligné par la rédaction), tant elles s'éloignent de l'esprit autant que du texte même de nos lois scolaires de France [...]*

*Quant à supposer que l'Administration locale, comme paraît le croire M. Salles, ait jamais voulu sacrifier une population encore primitive au seul principe de laïcité plutôt que d'utiliser les écoles tenues par les Frères ou par les Religieuses, je puis affirmer que cette pensée n'a jamais été nôtre.[...] Elle irait à l'encontre des idées gouvernementales les plus simples, et ne pourrait s'expliquer que de la part d'ignorants peu conscients de nos véritables intérêts dans ces régions si lointaines.*

*Je n'ai d'ailleurs pas eu à me plaindre jusqu'à présent de l'attitude des éducateurs des jeunes Marquisiens, sans quoi je vous en aurais informé. J'ai simplement constaté que leurs efforts depuis 45 ans étaient restés vains pour arriver à civiliser les Indigènes de l'Archipel. Ils sont eux-mêmes les premiers à déplorer leur impuissance.*

*L'Administration locale ne peut admettre qu'elle ait "sanctionné" (NdR: ratifié, entériné), pour rappeler l'expression de M. Salles, la campagne de M. Gauguin et de quelques autres agités contre les écoles des Marquises, en diminuant momentanément le montant de la subvention qui leur était servie sur le budget de l'Archipel. Cette diminution de subvention n'a été motivée en réalité pour 1903 que par l'état très précaire des finances des Iles Marquises.[...]" <sup>65</sup>*

## **DESENCHANTEMENT**

L'inspecteur parti avec ses notes, chacun des Frères retrouva sa classe respective, bien réduite. Réunion du village, discours, décoration: baume d'un jour; la désolation leur grignotait le coeur à nouveau, irrémédiablement. Selon les notes du Fr. Ancillin, dont sont extraites les citations non référencées des pages qui suivent, les absents de Taaoa tardaient à revenir. Le 20, quatre d'entre eux se présentèrent à l'école à 11 heures; "le soir, deux d'entre eux demandèrent à faire boire leur cheval, et ne reparurent point." ... Mis à part Michel et Frézal qui rentrèrent le 28 à 4 heures du soir, aucun ne se trouva en classe avant le 3 avril. Bref, tout

<sup>64</sup> *ibid.*

<sup>65</sup> A. Territ.; corresp du gouv. au min. 11.05.1903.

prétexte était bon pour "excuser" des absents. Quel avenir? D'autant plus inquiétant que parvenaient aussi, de Papeete, de France, des courriers évoquant les écrits incendiaires de va-t-en guerre contre les congrégations enseignantes.

*"31 mars: notre voisin a été condamné à 500 F. d'amende et à 3 mois de prison".* Information neutre, et sans commentaire. ( Les Frères devaient-ils en pleurer ?) Six jours plus tard, la même plume notait que venait d'être achetée par M. Frébault, pour 1.200 F, la cocoteraie voisine située au levant de l'enclos des Frères; "à peine 5 F. par cocotier." Cela limiterait prochainement l'espace où leurs élèves pouvaient s'ébattre.

Au lendemain du 7 avril - fête du Frère Prudent, *"petite fête de famille sans rien d'extra"*- se répandait une épidémie de rhumes. Visite d'amitié, de charité plutôt, à Reiner, grabataire depuis 7 semaines, chez qui ils apprirent que leur encombrant voisin était malade aussi; et que M. Vernier les soulageait l'un et l'autre. Frère Prudent retournerait rendre visite au malade de Tahauku avant la fin du mois; *"le pauvre patient a été opéré aujourd'hui (24 avril) par M. Vernier, qui lui a extrait de la jambe près d'un litre de pus."*

Consolation de voir la piété de leurs élèves aux fêtes pascales. Lamentations sur la *"fête à tout casser de Hanamate: une cinquantaine de gros cochons tués pour le plaisir des Hiapo; et combien d'alcool?"*

Alors qu'il se souciait encore des absents de Taaoa, Fr. Ancillin, faisant une petite promenade à cheval, observa quelque chose d'insolite: *"Les Mormons, notait-il le 7 mai, ont amené avec eux de Puamau un enfant de l'école du Frère Pierre. Aujourd'hui ses parents, et quelques amis sont venus le chercher; ils sont allés à la brigade, ce soir."* Il s'agissait de Martin Huki, 12 à 13 ans. Il le rencontrerait encore le lendemain, *"marchant à pied, mais en souliers, tandis que ses parents rentraient à cheval."*

Soudain, la nouvelle prit tout le monde de court, ce 8 mai 1903: "Gauguin est mort!" - Au moment où, à Atuona, prenait fin la vie d'un colon étrange, commençait, pour l'univers, ce qu'on pourrait nommer la légende du peintre, créée par des amis, peu nombreux, des admirateurs, des artistes. Une forte personnalité s'accommodant mal de normes et toujours prête à partir en croisade, une propension à se singulariser cultivée plus ou moins consciemment, une confiance de plus en plus ferme en son talent avaient marqué sa vie de malentendus, de conflits, de ruptures dont il souffrit et fit souffrir.

## NOTICES DU FRERE ANCILLIN MAHE

Le Journal du Frère Ancillin dont on dispose, constitué de notations personnelles datées, mais non quotidiennes, concerne la période du 18 mars 1903 au 24 novembre 1904.<sup>66</sup> Fragmentaire assurément; mais proche de la réalité vécue par lui. Ce Frère, on l'a déjà signalé, en ses moments de loisir, s'adonnait volontiers à des activités diverses.

Ainsi, peu après la tempête du début de l'année, qui avait balayé la brigade de gendarmerie, notait-il: *"Toute la journée, j'ai travaillé au plan de la brigade."* D'où était venue l'initiative? Toujours est-il qu'un mois plus tard, il était aux Travaux publics: catastrophe! mécontentement contre les plans proposés et contre les travaux déjà exécutés par le charpentier. De même est-il question plusieurs fois de mesurage. *"J'ai passé toute la matinée à mesurer des terres au fond de la vallée Makemake.- On s'occupe grandement à présent de mesurage; il y a beaucoup de contestations."*<sup>67</sup> L'arpenteur bienveillant recevait quelque gratification, un cochon par exemple; et même, une fois, *"2 boucles d'oreille."*

Ayant observé l'aptitude et le goût des Marquisiens pour l'expression musicale, il avait rêvé d'une fanfare à Atuona. Il y consacrait du temps. *"Aujourd'hui (11 mai 1903), nos répétitions musicales ont recommencé; 4 disciples: Orens, Makiu, Hami et Pupufau. Hapu est dans les brousses, et pas sans la bouteille!"* Mais 2 jours plus tard, *"Mes musiciens n'ont pas paru ce soir."* Cette activité est une longue patience d'habitude; que dire de ce que cela demandait au "chef" à Atuona? A l'approche de Noël, où la

<sup>66</sup> On y trouve un témoignage sur la mort et les funérailles de Gauguin; cf BSEO 279-280, déc.98 Fr. J. Le Port.

<sup>67</sup> On se préparait à la prochaine arrivée de la "Commission des terres".

fanfare devait se manifester, c'était, à nouveau, la "reprise" des répétitions, avec 4 participants.

Pour la photographie, qu'il pratiquait aussi, il était plus autonome, moins dépendant de la bonne volonté des autres; mais subsistait cependant la difficulté de se procurer les produits. Il sollicitait le Frère Alain, qui lui envoyait de Papeete ce dont il avait besoin. *"Aujourd'hui, jusqu'à 4 heures, je me suis occupé de photographie... Ce matin, j'ai photographié Hilario (NdR: leur cuisinier) nettoyant le petit cochon qu'il nous a offert pour avoir mesuré ses terres".* (6 juil. 1903)

Il lui arriva de photographier un "alambic indigène"; il confia ses observations à son Journal le 17 déc. 1903. *"A défaut d'alambic, ils emploient autre chose qui fait la même besogne. Ainsi le brave homme Nahui que j'ai trouvé distillant, en a bel et bien fabriqué un à sa manière. Il ne possède qu'une pauvre marmite, à laquelle il a ajusté un bon couvercle en tronc de maiore (arbre à pain) creusé, dans lequel vient s'emboutir un bambou plus petit, d'une longueur de 4 à 5 mètres. Avec cela notre homme obtient de l'alcool à 50 ou 60 degrés. Les premières bouteilles arrivent même à un degré plus fort. Après de cette distillerie, une dizaine de cocotiers saignés et quelques régimes de bananes; le tout annonçant qu'il n'était pas à son premier essai, et qu'il n'était pas encore dans l'intention d'en finir."*

En dehors des cas flagrants d'ébriété qui le choquaient toujours, quels faits divers ? *"Vaimaa, perdu depuis 8 jours, a été retrouvé pendu au-dessus du tombeau de sa femme. (Les suicides par pendaison ne sont pas rares en ce pays.) Le cheval de Gabriel Hui a été tué d'un coup de couteau."* Deux "14 juillet" soulignés différemment: en 1903, par le refus officiel des Frères d'y faire participer l'école, mais *"6 de nos enfants ont aidé les élèves de l'autre école à chanter la Marseillaise!"*; en 1904, *"Monseigneur nous a invités à sa table."* A classer aussi, peut-être, dans les faits divers, 2 lettres, datées du 12 févr. 1904, adressées à l'administration pour en obtenir une autorisation de port d'armes et une autorisation d'achat de fusil: réponse affirmative moins d'un mois plus tard. Voilà un chasseur de plus dans l'île.

Concernant le manoir voisin, il relatait le 20 juil. 1903: *"Vente des menues affaires de M. Gauguin. Toute chose a été vendue à un prix supérieur à sa valeur en magasin. Beaucoup d'entrain, beaucoup d'acheteurs, surtout pour les liqueurs. Tout ce qui a quelque valeur va à Papeete"*. On sait que Tioka, ami et voisin de Gauguin, se porta acquéreur d'une table et de plusieurs lots de vêtements et chaussures; que la mission acheta un lot de médicaments, un lot de tabac et papier cigarette, un lot de casseroles émaillées et 2 bouteilles d'alcool à brûler; et que le Frère Prudent ramena chez lui un lot d'équerres, des objets divers et 6 boîtes de sardines.<sup>68</sup> Deux jours plus tard: *"Vente aux enchères de la propriété de M. Gauguin. Le tout a monté à 1.050 F. C'est M. Varney ou plutôt Puhipuhi qui devient notre plus proche voisin."*

\*

Quels événements religieux inspirèrent sa plume? Au sujet du Père Victorin Saltel - qui, *en tenue la plus simple*", avait accompagné le cortège funèbre de Gauguin au cimetière, et qui n'était dans l'île que depuis 3 mois - il écrivait le 10 mai 1903: *"a prêché pour la première fois en langue canaque"*. La fête de l'Ascension rassembla peu de fidèles cette année-là. Lui-même bénéficia au début de juillet d'une retraite prêchée par le Père David Le Cadre. Le 9 août, l'attention des fidèles fut particulièrement soutenue pendant, non l'homélie, mais la lecture d'une lettre pastorale de Mgr Martin, informant ses ouailles de ce qui se passait en France: pressions de plus en plus agressives, union ponctuelle de partis politiques, contre les congrégations enseignantes et contre l'Eglise.<sup>69</sup> A la messe solennelle du 15 août, il compta 37 élèves, et en trouva une quarantaine de l'école des Soeurs; et le lendemain, énigme: des mormons présents à la Bénédiction du Saint-Sacrement! Et le 16 avril 1904, *"Soeur Anicée a prononcé ses vœux perpétuels ce matin."* Quelle audace! alors qu'en France on bousculait, expulsait, bannissait ou emprisonnait les gens engagés par des vœux! Plus notoire encore sans doute, le 18 septembre 1904, alors que la congrégation des Frères était décapitée, proscrite, alors que les Frères d'Atuona étaient "mis à la porte" de leur école, *"J'écris au Supérieur Général*

<sup>68</sup> Cf BSEO 120 .

<sup>69</sup> En une telle circonstance, les missionnaires pouvaient-ils, devaient-ils continuer à proclamer *"leur attachement à la France"*?

*pour demander l'autorisation de prononcer mes vœux perpétuels."*

Était-on à ce point coupé du monde à Atuona? Non point: le *Journal* évoque les courriers reçus. *"Mêmes mauvaises nouvelles de France: guerre déclarée aux Congrégations.[...] Petite lettre d'encouragement du Frère Alain"* (12 juil. 1903). *"Les nouvelles de France sont toujours très mauvaises. Frère Prudent a reçu une lettre du Rév. Frère Supérieur"* (10 août 1903). *"Le dernier courrier nous a apporté, outre les mauvaises nouvelles de France, la nouvelle de l'assassinat du Roi de Serbie"* (21 août 1903). *"Très graves nouvelles: Mort de Léon XIII; toujours la guerre religieuse en France"* (16 sept. 1903). *"Les nouvelles sont des plus mauvaises pour nos Frères de France."* (1<sup>er</sup> janv. 1904). *"Les nouvelles sont très graves: les Religieux et Religieuses ne savent où aller.[...] La Russie et le Japon sont en guerre"* (19 mars 1904). *"Nos Supérieurs sont rendus en Angleterre. Notre Maison Mère de Ploërmel est cernée de 1.800 soldats. La Chambre a cependant voté le maintien des Missionnaires dans les colonies."* (27 mai 1904). *"Les mauvaises nouvelles ne manquent pas.[...] A Tahiti, les Soeurs sont expulsées de l'hôpital. Ici, nous laissera-t-on enseigner? On se le demande."* (9 sept. 1904) Pour en terminer, une anecdote: *"Reçu le 16 sept. 1903 une lettre de mon frère André; datée du 27 avril, elle s'est amusée à parcourir le monde: Port-Saïd, Chine, Australie, etc.."*

\*

Les problèmes de santé retenaient, cela va de soi, l'attention de Fr. Ancillin, lui-même fragile de santé (ce qui lui valut naguère de n'être pas jugé "bon pour le service"). *"Fr. Prudent a traîné avec une migraine toute la journée; et moi aussi. Je n'ai pu rien faire ce soir"*. (jour de la rentrée en août 1903). Trois semaines plus tard: *"Le rhume s'abat largement sur notre population. Déjà une demi-douzaine de nos enfants en sont atteints"*. Deux semaines plus tard: *"Jusqu'ici on ne parlait que de rhume. Mais voici que se répandent aussi les "clous"; notre pauvre Jean s'en est fait percer 3 par M. Vernier."* Un mois plus tard: *"Beaucoup d'enfants avec des puhuhu"* (la gale?). Même notation 5 semaines plus tard. *"Les malades sont de plus en plus nombreux: tous les jeunes gens du quartier sont atteints. Monseigneur en a une liste d'une vingtaine. Il est vraiment temps que nous arrive ce "docteur-administrateur" qu'on semble nous annoncer"* (28 nov. 1903). *"J'applique un vésicatoire sur mes rhumatismes"* (2 déc. 1903). *"Décès de Samuel Tutona, emporté par le pokopoko"* (tuberculose) (16 déc. 1903). *"Plusieurs cas de petite vérole observés dans la vallée."* (22 janv. 1904). *"Fr. Boniface (SS.CC.) a percé un abcès au sein de la femme d'Orens: il en est sorti du pus visqueux; les douleurs sont atténuées"* (17 févr. 1904). A Taiohae *"s'est déclarée une nouvelle maladie qui enlève le monde en 3 ou 4 jours... Tout individu qui approche un malade est sûr d'être pris."* (13 mars 1904)

La santé, on le sait, est conditionnée par l'habitat, l'environnement. D'où les 2 opérations ponctuelles suivantes: *"Lavage du dortoir au citron"* (5 mars 1904); *"La toiture de nos classes a été goudronnée"* (2 mai 1904). Quant aux lépreux, vrai cas de conscience. *"Fr. Prudent a conduit Venance Oko chez Monseigneur; lépreux déjà avancé, il ne doit plus venir à l'école."* (22 août 1904).

### **DERNIERE ANNEE SCOLAIRE (1903 - 1904)**

3 août 1903: rentrée scolaire. *"Cette année, ils ont l'air de se présenter plus promptement que les années précédentes. Nous en avons 18, partagés entre nos 2 classes."* Mais le soir même, *"pendant le souper, David et Frézal fuguent encore une fois."* Deux jours plus tard, légère augmentation du nombre: Fr. Ancillin en comptait 12 dans sa classe. Et pour la fête de la mi-août, 37 étaient présents à la messe.

Environ une semaine plus tôt, la "maison du jouir" s'était ranimée. Des marins, débarqués de la *"Durance"*, y travaillaient à mettre dans des caisses les meubles et les biens du défunt. Quinze caisses, livrées au navire sous la responsabilité du brigadier Claverie, faisant fonction de sous-agent spécial. *"ce soir, à 4 heures, visite du Commandant du bateau à notre école."* (10 août 1903)

David et Frézal revinrent le 1er septembre. Et le 18, l'administrateur se retrouvait à Atuona. M. Picquenot visita l'école. *"Il a été des plus satisfaits de sa visite."* Singulière satisfaction; à quoi pensait-il, M.

l'Administrateur? à la sauvegarde des écoles en l'archipel? Se souvenait-il de la lettre adressée deux mois plus tôt à la Supérieure Générale des Soeurs de SJC: *"Mis, tout petit, dans une école maternelle dirigée par la Soeur Mélanie, de la Miséricorde, je crois, j'ai eu affaire, étant au service militaire, aux Soeurs Grises.*

*A Tahiti, aux Marquises, j'ai toujours trouvé, chez les Soeurs, le même dévouement, la même abnégation.*

*J'ai donc, pour toutes les Religieuses, sans distinction de Congrégation, la plus profonde estime, et veuillez croire, ma Révérende Mère, que je serai, quoi qu'il advienne, (souligné dans la lettre) le défenseur de ces admirables femmes dont j'ai l'honneur d'être le respectueux et fidèle serviteur."*<sup>70</sup>

\*

A Noël, cela devenait une tradition, les musiciens se firent entendre. Un mois plus tard, - d'où venait l'incitation? - une bagarre éclata dans le village entre 2 camps composés des enfants de chaque école de garçons. Et voici une confidence du jeune Frère (13 avril 1904): *"un quart de siècle que je suis voyageur sur cette terre... quelques petites contrariétés, certes, mais vie douce jusqu'ici. - Mgr Martin doit visiter nos classes demain."* Rien, à cette occasion, dans le Journal, des inquiétudes, des perspectives d'avenir, tant pour l'école que pour la mission; mais, 2 semaines plus tard: *"La Mission risque de perdre toutes ses terres."* En ce même mois d'avril, les Frères eurent du moins la consolation de voir Mgr Martin conférer la confirmation aux 11 élèves qu'ils avaient préparés à ce sacrement (7 autres seraient confirmés peu avant leur départ.)

A la date du 12 juin, Fr. Ancillin présente une image contrastée de sa dernière "Fête-Dieu" à Atuona. *"La journée a été belle. La messe a été dite à l'église. Les chants indigènes ont été donnés par toutes les vallées réunies. Nous avons chanté un cantique marquisien, et joué un petit air à l'élévation. La procession a été belle; 4 choeurs tahitiens s'y sont fait entendre; les filles des soeurs ont également fait résonner des mélodies. Notre fanfare[...] a joué 3 morceaux.[...] A la dernière bénédiction, après le chant liturgique de règle, et un chœur tahitien d'ensemble.[...] Les soulards ont montré plus que jamais que toute liberté est laissée pour tirer sur la bouteille. Quatre morts dans la journée: Hinui, une petite fille de chez Puhiauau, la fille de Papaakau, et celle d'un autre, inconnu."*

#### **L' INSPECTEUR ENVOYE PAR PAPEETE**

*"Arrivée de la "Corse", ( le vendredi 06.05.04), petit cotre nous amenant notre aimable inspecteur. Dès le lendemain se répandit le bruit que nous allons quitter sous peu."*

*Le lundi, M. l'Inspecteur nous a demandé la liste de nos élèves; c'est tout pour le moment. Il est allé visiter Taaoa, avec Haputu Kina (ami du pasteur Vernier.)*

*Le mardi, M. l'Inspecteur a visité ce matin l'école des Soeurs, et la nôtre ce soir. Il a passé une heure et demie dans ma classe, une demi-heure chez Fr. Prudent. A mes élèves il a donné cette rédaction: racontez à un ami ce que vous avez fait hier, 9 mai 1904... Après cela il a regardé quelques cahiers, les examinant depuis le début jusqu'à la fin. Puis est venue la lecture, et des explications sur cette lecture; un peu de géographie, et c'est tout... Un jour de congé.*

*Mercredi, congé d'inspection. Jeudi, fête de l'Ascension, je me rends à Hanaiapa. M. l'Inspecteur s'y trouve aussi, avec sa suite, et ses promesses habituelles: on y bâtera une école, cela est promis et assuré..." (suit le récit d'une triste affaire de coups et blessures qui mobilisa plusieurs jours gendarmes, inspecteur, le chef Peterano...)*

*Le dimanche 15 mai après la messe, grande réunion à la brigade. L'objet en était de connaître le voeu de la population. Tioka,<sup>71</sup>, le premier, en réponse au "Que voulez-vous?" de M. l'Inspecteur, a demandé, "la grâce d'avoir une école du gouvernement pour le tirer de l'ignorance dans laquelle l'ont laissé les missionnaires; il avait une grande bible sous le bras.[...] Parmi les catholiques, Frébault, Carolo, Julie, et la*

<sup>70</sup> A. SJC; M. Piquenot à sup. gén., 21.07.1903.

<sup>71</sup> voisin et ami de Gauguin; protestant, diacre peut-être.

femme de Tepano ont aussi pris la parole; tous ont demandé le maintien des écoles des Frères et des Soeurs."

Ce même jour, à Taaoa, répétition de la même scène, pourrait-on dire: promesses alléchantes de l'inspecteur, ("Le gouvernement vous bâtira une école."), même supplique de la part de Tioka ( qui n'avait pas d'enfant d'âge scolaire), même volonté de statu quo exprimée par Kilitu.

Le lendemain, réunion similaire à Hanahehe, dont se dégagea l'opinion qu'il ne fallait rien changer aux écoles: "Nos enfants iront comme leurs aînés à Atuona."

\*

Fr. Prudent a témoigné aussi de cette inspection: "Le 19 mars, (1904) arrivent de Tahiti, avec une Commission pour la révision de la propriété marquisienne, un Inspecteur primaire, pour étudier sur place le projet d'organisation d'écoles publiques laïques dans notre Archipel. Le même courrier nous amène comme nouvel Administrateur M. Grosfillez, âgé de 26 ans, et qui est en même temps médecin colonial.

L'Administrateur et l'Inspecteur sont venus ensemble voir notre école dès le lendemain, mais ce n'est qu'après le retour de ce dernier du groupe nord ouest, où tout a marché selon ses désirs, qu'il a fait l'inspection des écoles de Hiva Oa. Nous l'avions à Atuona le 10 mai, et le Frère Pierre, à Puamau, le 23. Il a passé 2 heures dans nos classes, les a bien visitées, interrogeant les enfants sur tous les points du programme, et examinant de bout en bout les cahiers de devoirs journaliers de quelques élèves. Il a été très correct dans ses procédés, et pour finir sa visite, nous a demandé de donner un jour de congé aux enfants. Le lendemain, M. l'Inspecteur nous demandait notre état civil, nos états de service, et nos diplômes universitaires.

Au groupe nord ouest (Nuka Hiva, Ua Pou, et Ua Uka) la population a partout demandé des écoles laïques. A Hiva Oa, lorsque l'Inspecteur a fait aux populations de nos vallées les mêmes propositions, celles-ci lui ont invariablement répondu qu'étant très contentes des services rendus par les écoles des Frères et des Soeurs, elles n'avaient d'autres demandes à faire que celle du maintien aux Marquises des écoles existantes. Quelques protestants seulement ont demandé des écoles du gouvernement.

La pétition suivante, formulée par M. Frébault, le seul Français de Hiva Oa qui soit père de famille,<sup>72</sup> a été immédiatement couverte de la signature de tous les catholiques d'Atuona. (En voici le texte.):

"Monsieur le Gouverneur,

les soussignés, habitants d'Atuona, se déclarant très satisfaits des écoles tenues par les Frères de Ploërmel et les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny, ont l'honneur de vous prier qu'il ne soit apporté aucun changement au régime actuel des Ecoles d'Atuona."(Annales Atuona )

Cette résistance massive, clairement et fermement manifestée, d'autant plus inattendue que les insulaires du groupe nord avaient accepté les propositions de l'inspecteur, l'administration de Papeete la prit-elle en considération? - Administration fragilisée d'ailleurs par le départ précipité de M. Petit, en mars, pour raisons de santé. L'intérim était assuré par M. Cor; il rêvait de la succession et, par conséquent, veillait scrupuleusement à ne rien faire qui pût donner à Paris l'impression d'un manque de zèle anticlérical; cette hantise, il l'avouerait lui-même peu après au Frère Alain. Des décisions graves étaient prises, à une voix près; et, quand la mise aux voix aboutissait à l'ex-aequo: arbitrage (ou arbitraire?) de M. Cor.

Cette pétition, M. Cor en adressa à Paris les commentaires suivants: "Les pétitions en cause, écrites en français, sur un modèle uniforme, donne une statistique assez édifiante. Sur 873 signatures, 523 sont précédées d'une croix, soit autant d'individus ne sachant même pas signer, en chiffre rond 60 %. 64 noms sont écrits lettre à lettre, c'est l'oeuvre de gens copiant en hésitant un modèle qu'ils ne comprennent pas, soit encore 7 % d'illettrés; environ 200 signatures présentent des hésitations, des saccades, des erreurs dénotant très peu d'habitude, avec des séries de 6 et même 8 noms écrits de la même main, ce qui indique encore des illettrés, ou peu s'en faut, dans une proportion de 23 %; total 90 % de pétitionnaires illettrés ignorant très probablement la langue française et ne sachant pas lire la pétition qu'ils sont sensés avoir signée. - Dans le reste 8 % environ des noms offrent une écriture plus ou moins courante, en y comptant 5 chinois et 2 % à

---

<sup>72</sup> Il faut comprendre, semble-t-il, "père d'enfants scolarisés".

peine, y compris quelques européens associés ou débiteurs de la Mission, sont de véritables signatures. - C'est à proprement parler la pétition des illettrés en faveur des écoles congréganistes; rien ne saurait mieux justifier la fermeture de ces écoles et l'ouverture d'écoles publiques laïques." <sup>73</sup> - Il s'amusait, M. le Gouverneur p. i., au lieu d'écouter le message des pétitionnaires, dont le nombre, 873 parents, n'est pas négligeable, si on veut bien se souvenir qu'à l'époque, selon le rapport Salles, l'archipel ne comptait que 3.317 habitants, soit, dans le groupe sud, enfants inclus, moins de 2.000. Attitude singulière. - "L'inspecteur primaire, ajoutait M. Cor, avait jugé bon lui-même de consulter les familles en réunions publiques."

La modeste école marquisienne que la foi et la ténacité des missions avaient fait surgir de terre, et survivre quelque 5 décennies, la machine administrative s'était mise à fonctionner, pour la faire rentrer dans le néant. Et pour construire quoi d'autre, au service des Marquisiens? Les écoles promises à plusieurs vallées ne sortirent pas de terre. "Il n'y a plus d'école aux Marquises!" (souligné dans le texte) déplorait l'inspecteur Rével 10 ans plus tard. (Voir Annexes) Tout ce gâchis décidé sur ou masqué par un simple rapport d'inspecteur p. i. dont on ne retrouve nul écho (écrit ou oral) dans les archives des Frères... ; mais les archives de Taiohae conservent une copie d'un extrait de lettre, signée par le gouverneur p.i., adressée à l'administrateur: "Quant à la répartition de la subvention inscrite au budget de 1904, dont m'entretient votre lettre du 10 juin dernier, l'inspecteur primaire est d'avis que les écoles actuelles sont plus nuisibles qu'utiles, et j'ai ordonné un rapport dans ce sens au Département. (NdR: souligné par la rédaction) Il est donc impossible de subventionner ces institutions et je vous prie d'en aviser les Directeurs et Directrices." <sup>74</sup>

Sur quelles observations se fondait l'opinion de l'inspecteur p.i.? - M. Cor lui fit crédit, ou s'en servit.

"C'est une vilaine campagne que mène l'inspecteur primaire, écrivait le vicaire apostolique; et il la mène comme quelqu'un qui sent sa faiblesse, et a besoin de s'appuyer sur des niaiseries et des calomnies. Tout Hiva Oa se lève pour demander par pétition le maintien des écoles existantes. Vos soeurs sont bien inquiètes, celles de Taiohae surtout." <sup>75</sup>

### **ON FERME LES ECOLES LIBRES**

Evoquer brièvement ce qui a déjà été écrit sur l'acharnement anticlérical en France à cette époque? On n'hésitait pas à utiliser le système législatif comme une arme politique contre les "mal opinant"; la lutte contre les congrégations enseignantes <sup>76</sup>, engagée en 1880, en était au paroxysme. En laïcisant l'école publique en 1882, les idéologues et les politiques avaient atteint un de leurs buts les plus importants, mais d'autres de leurs exigences ne s'en trouvaient pas satisfaites: les plus radicales se proposaient l'élimination des Congrégations, noyau de l'enseignement catholique, considéré par la "gauche" au pouvoir comme une pépinière de la "droite réactionnaire et antirépublicaine." <sup>77</sup>

Un projet de loi sur la liberté d'association (liberté réclamée depuis longtemps) fut mis en discussion en 1901. "Les maçons des commissions peaufinent le texte pour en faire une arme de guerre." <sup>78</sup> La loi du 01.07.01 stipulait, en effet, que "Les associations pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable" SAUF - non pas incohérence mais volonté délibérée d'extirper - les congrégations religieuses, dont les membres, en outre, perdaient le droit de diriger des écoles.

<sup>73</sup> CAOM, cart 23 A 164; gouv. au min., 05.11.1904.

<sup>74</sup> A. Taiohae; H 1904 -1; H. Cor à l'adm. des Mrq, 04.08.1904.

<sup>75</sup> A. SJC., Mgr Martin à sup. gén. .SJC, 24.05.1904.

<sup>76</sup> variante de la lutte menée par la révolution contre les ordres et couvents.

<sup>77</sup> *Eglise et Etat en France*. Ed. de l'Epi, 1962 Axel F.von Campenhausen; trad. M. Devignot pp 123-125. Les rapports entre l'Etat et l'Eglise, selon le même auteur (et nombre d'historiens), étaient alors guidés par le laïcisme, à fondement anticlérical; plus tard pourrait s'épanouir la laïcité, dont la forme la plus tolérante consiste à ne pas prendre position pour ou contre l'Eglise ou les religions.

<sup>78</sup> *Troisième République*, Fayard 1989; P. Miquel, p. 412.

En 1902, Emile Combes accéda à la présidence du Conseil: 36 mois de gouvernement qui donnèrent peu de lustre à la France. Obnubilé par les congrégations et l'Eglise, il porte la responsabilité de *"la mesure la plus exorbitante qui ait été prise en France au mépris du droit des personnes"* <sup>79</sup>: interdire l'enseignement, sans motif précis, aux membres de congrégations reconnues par les gouvernements antérieurs; *"le Président de la République ne la signa, le 07.07.1904, qu'avec répugnance."* <sup>80</sup> Le texte envisageait une exception pour les congrégations assurant l'enseignement à l'étranger ou dans les colonies: elles jouissaient (généralement) de la faveur de l'Etat, qui y voyait des agents de la civilisation française.

Tel était *l'air du temps*. Ce domaine des écarts ou dérapages républicains, des historiens de la 3<sup>ème</sup> République (par choix idéologique ou pour tout autre motif) l'évoquent en peu de lignes, pour mieux mettre en lumière l'action de ce régime en faveur de démocratisation, élan national, développement économique, expansion coloniale même, redevables de bien peu, assurément, à ces accès de sectarisme.

\*

Harceler les congrégations n'était certes pas le souci des Océaniens; mais des Français expatriés, nombreux dans les divers conseils, pouvaient partager et propager l'idéologie du temps; et l'administration coloniale travaillait en constant dialogue avec Paris qui expédiait circulaires, dépêches, courriers.

*"J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de recevoir votre circulaire du 14 février dernier concernant la suppression des emblèmes religieux dans les établissements dépendant de votre ministère et la laïcisation des différents services.*

*Je puis vous assurer dès aujourd'hui qu'aucun emblème religieux n'existe ici dans les locaux de l'administration. - Quant à la laïcisation des services, je me suis occupé de la réaliser depuis longtemps déjà dans la limite de mes ressources budgétaires.*

*Nous n'avons plus maintenant à Tahiti et à Moorea aucune école publique qui soit dirigée par des congréganistes. Elles sont toutes confiées à des instituteurs laïcs venus de France ou ayant obtenu leur brevet dans la Colonie"* (E. Petit) <sup>81</sup>

peut-être reçut-on aussi la dépêche ministérielle du 20 mai 1903 informant les colonies que l'*Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel*" était légalement dissous depuis le 01.04.1903; et qu'il fallait cesser toute relation avec les anciens supérieurs ou administrateurs (en contradiction avec la loi qui, en juillet 1904, ferait une exception pour les colonies, dont la congrégation ne tira aucun bénéfice)

En une circonstance solennelle, vers la fin de 1903, le gouverneur Petit s'était exprimé haut et clair: *"La subvention aux écoles que fréquentent les jeunes Marquisiens a été augmentée de moitié pour 1904. Ces écoles, en les retenant comme pensionnaires, loin des tristes exemples que leur donnent leurs familles, inconscientes du respect dû à l'enfance, permettent de les garantir du mal, mais pas aussi longtemps qu'il le faudrait. Il est à souhaiter que, sur ce point, l'application de nos lois scolaires de la Métropole, fléchisse devant une situation particulière et que, pour les filles tout au moins, il soit enfin licite de les garder à l'école jusqu'à l'âge où il est facile de les marier. Vous savez qu'il y va de la conservation de la race. [...]*

*Je dois être ici le premier serviteur de nos lois, mais j'estime qu'en matière coloniale, leur application étroite à des indigènes aux habitudes aussi éloignées des nôtres, au sens moral aussi oblitéré, est une regrettable erreur. Ceux-là qui sont, comme nous, portés à déplorer la situation de la population indigène des Iles Marquises sauront que la question a été étudiée en conscience. Je ne doute pas qu'une solution intervienne assez à temps pour avoir une réelle efficacité."* <sup>82</sup>

Selon Mgr Martin, *"Ce discours, où il exposait des plans de renouvellement des Marquises, [...] ce discours a eu pour effet de soulever les francs-maçons de Tahiti, en particulier le procureur Charlier et M.*

<sup>79</sup> Notre Histoire n° 109, p. 35; Pierre Pierrard.

<sup>80</sup> Histoire de la troisième République. Hachette; Chasteney; vol . 3; chap. XI, "Le régime abject".

<sup>81</sup> A. Territ. , coresp du gouv. au min.; 09.04.1903.

<sup>82</sup> JO EFO, 12.11.1903; Séance d'installation du Conseil d'adm.



Cor" qui n'auraient pas eu de peine à dénoncer à Paris cet "esprit réactionnaire", et à obtenir des écoles laïques pour les Marquises ." M. Petit parti, M. Cor au pouvoir envoya, il y a quelques mois, l'inspecteur primaire de Tahiti, faire une tournée aux Marquises pour y déterminer les localités où seraient implantées ces écoles." <sup>83</sup>

Dans ses prises de position pragmatiques, aussi fermes que dénuées de laïcisme, M. Petit restait fidèle à des opinions publiées 8 ans plus tôt: "Il est du devoir des administrateurs coloniaux de soutenir de tout leur pouvoir ces Missions dirigées par des Français; l'anticléricisme n'est pas un article d'exportation, et c'est servir les intérêts du pays que soutenir partout l'œuvre de nos compatriotes.

Le ministre des Colonies tiendra à imiter, dans ce sens, la politique suivie par le Quai d'Orsay en Orient et particulièrement dans les Echelles du Levant où l'influence catholique est la seule qui maintienne encore le nom et la grandeur de la France.

Nous devons avoir toujours présent à l'esprit le rôle prépondérant que jouent dans toutes les régions du globe les Missions anglaises, lesquelles préparent la voie à la diplomatie de la mère patrie et leur opposer partout où besoin sera des Missions françaises." <sup>84</sup> - Tendance gallicane peut-être, mais non anticléricale.

"Je ne voudrais surtout pas, avait d'ailleurs noté M. Petit en 1903, dans l'intérêt de tout une partie de la population qui est catholique, être obligé de sortir de rôle de patience que je me suis imparti ici, pour dire combien le Directeur de l'école des Frères notamment a poussé à cette guerre (contre l'E.P.S. école primaire supérieure et professionnelle qu'on venait d'instaurer à Papeete), sûr de l'appui de l'évêque." <sup>85</sup> Cette hostilité des Frères, les Annales édf en gardent une trace; et l'inspecteur Salles, qui en eut des échos, la comprenait ainsi: "Cette attitude n'a rien d'étonnant, du moment que l'administration laissait le rival des Frères, M. Viénot, le Directeur de l'école protestante, se faire le champion de l'E.P.S. (comme en 1882), qui apparaissait dès lors comme une institution destinée à servir des projets de propagation religieuse." <sup>86</sup>

\*

Pour des raisons de santé, M. Edouard Petit quitta ses fonctions le 28.02.04 et rentra se soigner en France. Il n'y parvint pas vivant: il mourut le 24.03.1904 à Freemantle, en Australie. Le Secrétaire Général, M. Henri Cor, assura l'intérim; il suppléait déjà, depuis le 05.02, le Gouverneur absent pour raison de santé. Contrairement à son prédécesseur, M. Cor était très perméable au zèle anticléricale du temps; en témoignent plusieurs actes signés en 1904, et le ton des comptes rendus qu'il en faisait, tels que la mission spéciale confiée à l'inspecteur p. i. de Papeete au sujet de l'instruction publique aux Marquises (08.02), la décision d'exclure les Religieuses de l'hôpital colonial prise en conseil privé (20.02)

"J'ai procédé à la laïcisation de l'hôpital colonial de Papeete.[...]

Je crois devoir, en outre vous demander vos instructions sur le point suivant: la circulaire ministérielle du 14 février 1903 qui vise les emblèmes religieux existant dans les établissements coloniaux est-elle applicable aux tribunaux de la colonie? Pour préciser, faut-il faire enlever le Christ qui se trouve dans la salle des audiences à Papeete?... En présence des doutes émis à ce sujet par M. le Chef du service judiciaire, j'ai cru devoir, en effet, surseoir à l'exécution des ordres que j'avais d'abord donnés en vue de l'enlèvement de cet emblème religieux.

Je profite de cette occasion pour vous rendre compte que j'étudie la création d'écoles aux Marquises où l'instruction a toujours été laissée jusqu'ici, non sans de très graves inconvénients, entre les mains des congréganistes. (H Cor.) <sup>87</sup>

\*

<sup>83</sup> A. SS.CC.; Mgr Martin au sup. gén. 28.10.1904. MM. Cor et Charlier étaient partis en France quelques semaines avant la date de ce discours.

<sup>84</sup> L'organisation des colonies françaises, Berger-Levrault 1894; E. Petit; vol. 2, titre 8.

<sup>85</sup> CAOM, cart 98 H 32; note sur le rapp. Salles du 01.03.1903.

<sup>86</sup> CAOM, cart 98 H 32; rapp. Salles au min, 07.04.1903.

<sup>87</sup> A. Territ., corresp du gouv. au min. 29.02.1904.

Vers la même date, débarquait en Océanie M. Louis Grosfillez, un jeune fonctionnaire médecin, sur qui Paris comptait pour "reprenre en main" l'archipel des Marquises; poste qu'il ne tarda pas à rejoindre en compagnie de quelques experts du tribunal chargés de réorganiser, avec sa participation, la propriété foncière aux Marquises; l'inspecteur primaire était du même voyage. Quatre mois plus tard, on commençait à signer des décisions: un vrai tsunami.

- 1) *L'Administration des Marquises,*  
*Vu l'article 132 du décret du 28 décembre 1895,*  
*Vu les instructions du chef de la Colonie,*  
*DECRETE :*

*Art. 1er. Sont rapportées toutes décisions relatives à l'obligation de l'internat scolaire aux Marquises, notamment les décisions n° 70 du 17 novembre 1897, n° 76 du 6 décembre 1897, et n° 25 du 17 juin 1898.*

*Art. 2 . La présente décision sera communiquée [...]*

*Taiohae, le 18 juillet 1904. Dr Grosfillez.*  
*Approuvé :Taiohae, le 18 octobre 1904,*  
*Le Gouverneur p.i. H. Cor. (J.O. 27.10.1904)*

- 2) - *Arrêté du 27 juillet 1904.*  
*Vu l'arrêté du 27 octobre 1897 sur l'obligation scolaire modifié spécialement pour les Marqises par l'arrêté du 26 janvier 1898,*  
*Considérant que la fréquentation scolaire ne peut être légalement exigée dans les localités dépourvues d'écoles publiques laïques,*  
*sur le rapport de l'Inspecteur Primaire,*  
*Art. 1er: Une école publique laïque est instituée à Atuona (Hiva Oa).*  
*...(Il sera statué ultérieurement pour les autres localités.)*  
*Signé: Henri Cor, Gouverneur p.i. (J.O. 28.07.1904)*

3) - *Arrêté du 27 juillet 1904. Désignation de M. Angoustures, instituteur public à Vairao, comme directeur de l'école publique d'Atuona. Il remplira en outre les fonctions d'Inspecteur primaire dans le groupe S.E. des Marquises.*

- 4) - *Lettre au Brigadier, Agent spécial à Atuona:*  
*"En exécution des ordres de M. le Gouverneur, j'ai l'honneur de vous prier de notifier à Messieurs les Directeurs et Directrices d'écoles congréganistes dans le groupe S.E. que la subvention prévue au Budget pour les dites écoles est supprimée.[...]*  
*Vous vous ferez délivrer un récépissé de cette notification.*  
*Taiohae, 20 septembre 1904.*  
*Signé: Dr Grosfillez. (Corresp de l'adm. à l'agent spécial)*

- 5) *Note de service. L'Administrateur des Iles Marquises d'Atuona.*  
*Monsieur l'Agent Spécial d'Atuona est prié de mettre à la disposition du Directeur de l'école publique laïque, dès son arrivée à Atuona, un nombre de prisonniers suffisant pour l'installation, gratuite et rapide du matériel de l'école, en même temps que du mobilier et des bagages des instituteurs publics dans leur maison d'habitation après que les dits prisonniers auront effectué le transport de ces bagages, matériels, etc ..*

*Taiohae, le 21 septembre 1904.*

*P.S. Je vous prie de mettre le local de la Résidence d'Atuona - avec ses dépendances - à la disposition de M. Angoustures dès son arrivée.*

*Signé: Dr Grosfillez. (Corresp. de l'adm. à l'agent spécial)*

- 6) - *Arrêté du 21 septembre 1904.*  
*Monsieur l'Administrateur des Marquises,*  
*vu les instructions de M. le Gouverneur et l'art.123 du décret du 24 décembre 1885 sur le gouvernement de la colonie,*  
*vu l'arrêté du 27 juillet 1904 créant une école publique laïque à Atuona,*  
*vu l'arrivée dans l'Archipel des instituteurs publics chargés de la direction de cette école,*  
*Décide:*  
*Art. 1er: l'ouverture de l'école publique d'Atuona aura lieu le lundi 3 octobre 1904;*

*Art. 2 : les enfants des 2 sexes, d'âge scolaire, sont tenus de fréquenter la dite école publique laïque, à compter du jour de l'ouverture, sous les peines prévues par les règlements....*

*Art. 3 : est ordonnée, à dater du 30 septembre 1904, la fermeture des écoles privées d'Atuona, dont les maîtres ne possèdent pas les Titres nécessaires et l'Autorisation réglementaire pour enseigner.*

*Taiohae, 21 septembre 1904.*

L'Administrateur des Marquises: Docteur Grosfillez.

*Approuvé (Taiohae, le 18 octobre 1904) :*

Le Gouverneur p.i.: Henri Cor. (J.O. 27.10.190)

7) - *Hakahetau, le 5 octobre 1904.*

*M. G. Lagarde, Commis de 1ère classe des Contributions, à M. le Directeur de l'école privée de Hakahetau, île de Ua Pou (N.B. autorisation d'ouverture le 28.02.1902):*

*Conformément aux ordres de M. l'Administrateur, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la subvention aux écoles congréganistes des Marquises est supprimée. M. le Gouverneur se réserve d'examiner ultérieurement s'il y a lieu d'accorder tout ou partie de la subvention pour le 1er semestre. Mais pour le 2ème semestre, il n'y a lieu de compter sur aucune subvention.*

Signé: Lagarde. (Archives Taiohae E 35.36-2)

8) *Au Brigadier Agent Spécial d'Atuona.*

*Vu l'article 132 du Décret du 28 12 85 sur le gouvernement de la Colonie, attendu que le sieur Peterano Pierre, après avoir sollicité pour son fils l'obtention d'une bourse à l'école primaire supérieure s'est refusé à y envoyer son enfant,*

*attendu d'autre part qu'à l'ouverture de l'école laïque d'Atuona, le dit Peterano a refusé d'y envoyer ses enfants, et a donné la démission de ses fonctions pour témoigner sa désapprobation des mesures prises par l'administration dans la circonstance,*

*décide:*

*Art. 1er: le sieur Peterano Pierre est révoqué de ses fonctions d'interprète, de chef d'Atuona et de mutoi courrier de Hanaiapa.*

*Art 2: La présente décision sera communiquée.[...]*

*Atuona, le 11 novembre 1904.*

Signé: Grosfillez (Corresp. de l'adm. à l'agent spécial)

Deux décisions, signées par le gouverneur p.i., Henri Cor, le 19 décembre 1904:

a) Ouverture d'une école publique laïque à Taiohae,

b) Nomination de M. Edmond Pia comme Directeur à Taiohae et comme sous-inspecteur primaire du groupe N.O.

L'école des Soeurs de Taiohae, l'école des Soeurs d'Atuona, l'école du Frère Forgeot à Hanavave ... chacune reçut l'ordre de fermer.

De même, M. Philippe Jullien, nouveau gouverneur, signait le 26.07.1905, une décision ouvrant une école laïque à Vaitahu, Tahuata, et ordonnant "*la fermeture des écoles privées, s'il en existe,(sic) à Vaitahu, dont les maîtres ne possèdent pas les titres nécessaires et l'autorisation réglementaire pour enseigner*". (JO 19.10.1905)

Ces décisions, on les prenait peu après que l'inspecteur des Colonies Salles eut écrit dans son rapport: "*Il faut donc, comme vous l'avez vous-même dit, Monsieur le Ministre, dans votre dépêche du 6 décembre 1902, accepter tous les concours, même ceux des missionnaires d'une religion ou d'une autre, plutôt que de sacrifier une population à un pur principe de laïcité.*"<sup>88</sup>

\*

L'œuvre scolaire missionnaire aux Marquises, en 1904, avait au moins le mérite d'exister; comme toute œuvre similaire, elle n'était pas sans déficiences, sans défaillances; le vicaire apostolique avait conscience de ses limites financières, humaines, et savait, mieux que les inspecteurs ou les administrateurs, le manque d'assiduité des inscrits, le grand nombre des non scolarisés et les problèmes moraux des internats: maints documents le prouvent. L'opinion critique<sup>89</sup> que le jeune administrateur médecin Grosfillez s'était

<sup>88</sup> CAOM, cart 98 H 32; insp. Salles au min., 04.04.1903.

<sup>89</sup> CAOM, cf cart 23 A 164; adm. au gouv., 20.09.1904.. (extrait en annexe)

formée en quelques mois sur la Mission et ses écoles eût été plus crédible, et mieux acceptée par les intéressés, à être plus objective et moins marquée d'inexpérience ou d'anticléricalisme; les décisions qu'il inspira ou sanctionna eussent sans doute été plus pragmatiques, plus efficaces pour la scolarisation des Marquisiens...<sup>90</sup>

Mgr Martin adressa au gouverneur p. i. une lettre ferme et digne: *"Veuillez me permettre de vous dire la peine que me cause la fermeture de nos écoles. N'aurait-on pas pu les maintenir, tout en ouvrant une école publique exigée par la loi, sans leur donner de subvention? Ne pouvait-on pas profiter de l'exemption faite en faveur des Colonies pour le maintien des écoles libres? Ne devait-on pas tenir un peu compte des désirs de la presque totalité de la population manifestés par les pétitions qui vous ont été adressées?"*

*Je sais que les Frères et les Soeurs d'Atuona n'ont ni brevets, ni autorisation écrite; mais 20 ans d'enseignement par les Soeurs à Atuona, six ans par les Frères, auraient pu en tenir lieu. De cette manière on aurait évité des froissements inutiles; on n'aurait pas jeté sur le pavé de vieux serviteurs usés au service de la colonie sans s'inquiéter même s'ils pourront retourner dans la mère patrie; on pratiquerait la belle devise plus chrétienne que républicaine: liberté, égalité, fraternité.*

*Ces froissements, dont je viens de parler, sont augmentés chez nos catholiques par la pensée que celui qui vient remplacer les Frères et les Soeurs aimés par eux est un protestant, qui du moins se montre tel dès son arrivée en recevant chez le ministre l'hospitalité et le logement, et en faisant en sa compagnie les visites d'arrivée.*

*L'attention bienveillante avec laquelle vous aviez semblé m'écouter, quand je vous parlais à Papeete, il y a 2 ans, de nos écoles des Marquises, m'aurait fait espérer une solution meilleure que celle qui est donnée aujourd'hui.*

*Veuillez agréer, etc.*<sup>91</sup>

## **ECLAIRAGES**

**\*INTERNATS** - Le premier acte administratif décrétait le refus des internats. Les décisions ne manquaient pas, imposant l'internat aux Marquises: 3 furent signées en 1897-98. Les colons les ignoraient-ils? Les Marquisiens n'en ignoraient rien, et, dans bien des cas, la peur du gendarme aidait à la scolarisation. En fut-il autrement, à la fin du siècle dernier, dans nos campagnes de France? Mais voilà: aux yeux d'une opinion qui se répandait alors, les écoles des Marquises avaient le tort de n'être pas laïques. Et, pourquoi donc n'y avait-il, dans cet Archipel éloigné (et réputé sauvage à Papeete), que des enseignants missionnaires?

Depuis près de 50 ans, la mission catholique avait sur les bras cette lourde charge.<sup>92</sup> C'était résoudre le problème de l'habitat dispersé; c'était faciliter l'assiduité scolaire; c'était enfin mettre les enfants à l'abri des mœurs dépravées qui, au début, s'étaient dans les vallées. Solution, non idéale, mais pragmatique, et coûteuse. Les administrateurs successifs l'encouragèrent, ou s'en accommodèrent, ou la contestèrent. Des "esprits éclairés", se fondant sur l'idéologie ou la malveillance, sans même parfois rien connaître de la vie aux Marquises, accusèrent les missionnaires d'horreurs criminelles en ce domaine: à Paris, le journal *L'Aurore*, le député Dejeante, alertés par quelque anticlérical, stigmatisèrent les Pères, en janvier et février 1905.

Les initiateurs de l'école laïque, pour quelque motif respectable, comme étaient respectables les objectifs des Pères et des Frères, ou par commodité, ou pour recourir au moyen le plus efficace pour éliminer les fragiles écoles congréganistes, abrogèrent les arrêtés imposant l'obligation de l'internat: le zélé administrateur, d'une signature, effaçait tout ce qui avait trait à cette obligation. Mais l'administration, et particulièrement les inspecteurs, ne manqueraient pas d'envisager ultérieurement cette solution, sinon de la préconiser, moyennant tel accommodement. De toute façon, serait déjà broyée l'oeuvre qu'on avait visée... La suppression de l'internat fut une des causes de désertion massive des écoles par les enfants marquisiens à partir de 1904.

<sup>90</sup> ... et la Commission des terres dont il était membre eût signé des verdicts moins contestés par les tribunaux.

<sup>91</sup> CAOM, cart 23 A 164; Mgr Martin au gouv., 30.09.1904.

<sup>92</sup> Il en fallait, des arpents de cocotiers et arbres à pain, pour nourrir les maîtres, et les enfants qu'oubliaient les vallées...

**\*OBLIGATION SCOLAIRE** - Quant à l'obligation de fréquenter l'école, l'arrêté du 26.01.1898 - que semblaient ignorer les colons et les agents de l'administration - l'avait rétablie aux Marquises **sans la conditionner par la présence d'une école publique**, enfin! D'ailleurs, qui donc nous dira quelle incompatibilité fondamentale, irréductible pouvait exister entre l'obligation scolaire et l'école non laïque? *"Fallait-il cependant s'arrêter, lit-on dans le rapport Salles, à cette insuffisance d'organisation? Il eût suffi à l'Administration d'un arrêté pour créer des écoles publiques avec les éléments disponibles, pour étendre autant que nécessaire la limite des 4 kilomètres, pour réduire ainsi M. Gauguin au silence et permettre d'obtenir par la loi ce qu'auparavant l'autorité morale des administrateurs avait réalisé."*<sup>93</sup> Solutions ignorées sereinement par l'administrateur et par le gouverneur p. i.

*"Considérant que la fréquentation scolaire ne peut être légalement exigée dans les localités dépourvues d'écoles publiques laïques"* écrivait le gouverneur p.i. dans son arrêté du 27.07.04. Opinion qu'il omet de fonder sur un texte législatif. Et le même jour, tout aussi arbitrairement, M. Grosfillez mandait au brigadier commandant la gendarmerie d'Atuona: *"Il y a lieu également d'observer la plus grande réserve dans l'application de l'arrêté du 27.10.97 modifié par celui du 26.01.98, car la légalité en est contestable dans un pays dépourvu d'écoles publiques. Il convient de s'abstenir en attendant une réorganisation de l'instruction publique aux Marquises."*<sup>94</sup> L'arrêté du 26.01.98 n'avait donc pas résolu le problème pour les Marquises? Cette adaptation de la législation aux besoins de l'archipel contrariait, semble-t-il, ces fonctionnaires.

**\*CAPACITE D'ENSEIGNER** - Le ministre G. Cloué, à la date du 07.07.81, avait attiré l'attention du gouverneur sur une loi relative aux titres de capacité dans l'enseignement primaire, publiée au J.O.R.F. le 17.06.81 *"Je ne puis que vous laisser le soin d'apprécier l'opportunité d'en étendre à la colonie les dispositions essentielles."* L'article 1 de cette loi stipulait la nécessité impérative d'être titulaire du brevet de capacité pour être instituteur (loi non promulguée dans la colonie).

Un arrêté fut signé le 28 juillet 1896:<sup>95</sup>

*Art. 3. Les établissements d'enseignement primaire de tout ordre peuvent être publics, c'est-à-dire fondés et entretenus par la Colonie, les municipalités ou les districts, ou privés, c'est-à-dire fondés et entretenus par des particuliers ou par des associations.*

*Art. 7. Tout district doit, autant que possible, être pourvu au moins d'une école primaire publique, ou d'une école libre, subventionnée ou non.*

*Art. 46. Le brevet de capacité pour exercer la fonction d'instituteur primaire public ou libre portera le nom de brevet élémentaire.*

*Art. 48. Il est institué en outre, sous le nom de certificat d'aptitude pédagogique, un titre complémentaire... destiné à constater plus particulièrement l'aptitude des instituteurs et des institutrices à la direction des écoles publiques.*

Ce "brevet", ce "certificat", pouvait-on exiger que les vétérans de l'enseignement s'y présentent? - *"Provisoirement, et après autorisation du Gouverneur, disait l'art. 4, (dans l'enseignement public) les personnes pourvues du certificat d'études primaires pourront enseigner dans les écoles."* Dispensées également par le même article, après autorisation du gouverneur, *"les personnes qui, par la nature de leur profession, sont aptes à enseigner les programmes des écoles primaires."*

Les Frères connaissaient fort bien cet arrêté du 28 juillet 1896: Frère Pierre en avait, de sa plume, retranscrit mot à mot les 104 articles dans le même cahier que son Journal.- Au début de 1902, le Comité de l'instruction publique étudia une réorganisation de l'enseignement primaire, restée dans les cartons, semble-t-il, jusqu'à l'Arrêté du 23.12.1909. Le projet en fut adressé au ministre, accompagné de commentaires du gouverneur Petit. *"Ecoles privées: avec l'arrêté actuel, les instituteurs privés peuvent être dispensés de diplômes (souligné par la rédaction): le projet les soumet à la règle commune, directeurs et adjoints;*

<sup>93</sup> CAOM, cart 98 H 32; insp. Salles au min., 04.04.03.

<sup>94</sup> A. Territ., l'admin. à l'agent spécial, 27.07.04.

<sup>95</sup> On observe que l'expression "école laïque" n'est pas entrée dans les textes.

toutefois, une mesure transitoire, arrêtée en 1887, est respectée, avec l'addition des 15 années écoulées depuis cet arrêté. J'ai, en outre, avisé les intéressés par circulaire spéciale, de la mesure qui nous est proposée, afin qu'ils puissent, s'ils le jugent convenable, acquérir les titres voulus, ou faire venir de France des instituteurs diplômés avant la promulgation dans la Colonie du décret demandé. (On relève, vers la fin du même courrier, le singulier aveu: "Il n'a pas paru possible au Comité de l'Instruction Publique de rendre le projet ci-annexé applicable aux Etablissements secondaires de la Colonie (NdR Marquises, Gambier, par exemple) , en raison des difficultés de communication et de recrutement des instituteurs et de l'insuffisance de l'éducation de certaines populations à peine sorties de la sauvagerie.")<sup>96</sup>

L'arrêté du 24.01.87 stipulait en son article 89: "Les prescriptions (concernant la capacité d'enseigner) ne s'appliquent pas aux instituteurs et institutrices libres (souligné par la rédaction) qui, au 01.01 de cette année comptent 30 ans d'âge et 3 ans de service dans l'enseignement. Leur situation sera toutefois régularisée par le Directeur de l'Intérieur. Seront également dispensés provisoirement, et après autorisation du Gouverneur, des prescriptions qui précèdent, les personnes qui, par la nature de leur profession sont aptes à enseigner le programme des écoles primaires.[...]" - Telle était, sans doute, la "mesure transitoire" que respectait le projet de décret en préparation. (A noter que les FF. Prudent, né en 1854, et Pierre Damien, né en 1835, se situaient bien dans la catégorie des exceptions visées par cet article 89.)

"[...] Ne possèdent pas les titres nécessaires." disait l'arrêté pour justifier la fermeture des écoles. Quels titres? N'est-il pas singulier que cet arrêté du 21.09.04 ne fasse aucune référence, dans les considérants, à un article législatif fixant ces titres exigibles, ainsi que les dispenses éventuelles?

M. Cor lui-même, n'avait-il pas conscience d'être quelque peu désarmé législativement pour éliminer l'enseignement libre des archipels éloignés? Après avoir pris le 01.07.04, un arrêté fermant l'école du Père Vincent Ferrier Janeau aux Gambier, il écrivait au ministre: "La réglementation locale de l'instruction publique ne contenant aucune sanction pénale pour les cas de cette espèce, je profite de cette occasion, Monsieur le Ministre, pour vous signaler l'utilité qu'il y aurait à faire aboutir le plus tôt possible le projet de décret qui vous a été adressé (NdR: souligné par la rédaction), lequel rend applicable à la colonie les pénalités prévues par les articles 40 et suivants de la loi du 30 octobre 1886." <sup>97</sup> Surprenant de relever sous la plume du gouverneur p. i., réfutant auprès du ministre la contestation de Mgr Martin, et donc justifiant la fermeture des écoles catholiques d'Atuona, une référence à l'article 89 de l'arrêté du 24 janvier 1887 cité ci-dessus; il écrivait, en effet: "qui avait fixé un délai de 3 ans pour régulariser les cas de cette espèce." <sup>98</sup> Erreur: "3 ans" était le délai imparti aux enseignants qui **devaient** se munir d'un diplôme, et non le délai de régularisation pour ceux qu'on en dispensait. - On sait par ailleurs qu'aux Gambier, l'administrateur Cassiau justifia la fermeture de l'école des Soeurs en se fondant sur l'arrêté du 28 juillet 1896, articles 4 et 46 (voir ci-dessus), considérant sans doute cette école comme établissement public.

Un décret pour réorganiser l'instruction publique: voilà ce qu'avait réclamé avec insistance le gouverneur M. Petit. "Un acte de cette nature serait nécessaire en raison des divisions profondes qu'ont suscitées à Tahiti toutes les questions touchant à l'instruction publique, afin de donner à la réglementation en cette matière une autorité et une fixité qui mettront l'administration locale à l'abri de sollicitations souvent difficiles à écarter." Cette demande de décret, comme celle de la réorganisation de l'instruction publique dans la colonie, Paris était alors trop occupé par autre chose pour y répondre sereinement.<sup>99</sup>

En tout état de cause, M. Petit et M. Cor faisaient de la législation en vigueur deux lectures différentes.

**\*CONDITIONS D'OUVERTURE D'UNE ECOLE LIBRE** - Depuis l'arrêté du 20.08.60, l'autorisation d'ouvrir des écoles libres était réglementée; le récent arrêté du 28.07.96 le rappelait. Mais de longue date

<sup>96</sup> A. Territ., corresp du gouv. au min., 25.06.1902.

<sup>97</sup> A. Territ., corresp. du gouv. au min., 20.07.1904.

<sup>98</sup> CAOM, cart 23 A 164; gouv. au min., 05.11.1904.

<sup>99</sup> A. Territ., corresp du gouv. au min., 25.06.02.

existait le risque de confondre autorisation et arrêté.

*"Tout instituteur qui désire ouvrir une école libre doit préalablement en faire la demande au Directeur de l'Intérieur." (Art. 86 )*

*"Il est statué par le Gouverneur en Conseil privé sur la demande." (Art. 87)*

Point de vue du directeur principal, adressé à Ploërmel: *"Les écoles des Marquises ont été fermées le 29 septembre pour le motif qu'elles n'avaient pas été ouvertes par un Arrêté du Gouverneur[ ...] Cependant c'était bien le Gouverneur qui m'avait prié de lui donner des Frères afin de répondre à un vote du Conseil Général. [...] Voilà! le Gouverneur avait oublié de prendre un Arrêté: C'est un prétexte."*<sup>100</sup> Le Conseil général, on l'a lu plus haut, en sa cinquième séance du 30 novembre 98, avait décidé d'augmenter de 3.000 F. les crédits pour les Marquises, *"en vue de la création prochaine de nouveaux établissements d'instruction."* (cf note 8)

Au sujet des arrêtés du gouverneur, exigés pour l'ouverture d'une nouvelle école et pour la prise de fonctions d'un nouveau directeur, une anecdote nous éclairera, empruntée à une lettre adressée au supérieur général en 1905, par le directeur principal à qui l'inspecteur avait signalé - naïveté? menace?- qu'il ne retrouvait pas l'arrêté autorisant l'ouverture de l'école libre de Papeete. Vérifications faites, n'existaient ni arrêté d'ouverture, ni arrêté de prise de fonction: en 1882 on s'était contenté d'une autorisation officieuse, et Fr. Alain avait succédé au Fr. Juvénal en 1890 après réception d'une lettre du gouverneur l'autorisant à entrer en fonction... Là était le point névralgique, peut-être un motif pour cette fermeture dont planait la menace.<sup>101</sup>

*"[...] Les écoles protestantes fonctionnent dans les mêmes conditions que les nôtres.[...] M. Viénot est mort voici peu de temps, et son successeur n'a fait aucune demande écrite. Je le sais, puisque je fais partie du Conseil de l'Instruction Publique. Mais voilà: cette école est sacrée pour les Gouverneurs; impossible d'y toucher sans perdre ses galons.[...] Il décida donc, avec l'accord de l'évêque, de faire un esclandre.*

*J'ai écrit au Gouverneur pour lui annoncer que, fatigué par 26 années de séjour à Tahiti, j'éprouvais le besoin de prendre un congé pour refaire ma santé; et que je présentais le Frère Blimond pour me succéder, ayant soin de fournir toutes les pièces exigées pour obtenir l'arrêté en question.[...]*

*Convocation du Conseil de l'instruction publique. L'inspecteur fait des embarras sur la laïcité, nous lit la Déclaration des Droits de l'Homme! C'était solennel! [...] On met au vote la motion du gouverneur: "Faut-il autoriser la demande du Frère Blimond?"*

*Résultat:*

*OUI: M. Cardella, Maire de Papeete; M. Mille, Médecin-Chef de l'hôpital; M. Ahnne, Directeur de l'école protestante; Frère Alain, Directeur de l'école des Frères.*

*NON: M. l'Inspecteur primaire; M. Petithory, Directeur de l'école primaire supérieure; M. Girardot, Juge; M. Bernière, chef de bureau.*

*Le Gouverneur ne vote pas. Donc la réponse n'est pas positive.*

*A ce moment, une voix à côté de moi se fait entendre (je l'avais préalablement informé de tout): "Je demande à M. le Président si les écoles protestantes sont autorisées par Arrêté."*

*Le diable, tombant au milieu de la table de réunion, n'aurait pas plus stupéfait nos contradicteurs. Le Directeur des écoles protestantes appelé à s'expliquer, déclara que l'Inspecteur lui avait conseillé de ne pas faire de demande d'ouverture à la mort du Titulaire, et de prendre ses fonctions tout simplement.[...] Tout était découvert!*

*Le Gouverneur leva la séance, en priant ces MM. de lui adresser une demande qui serait examinée avec celle des Frères.*

*Le temps a passé, et M. Cor n'a rien fait. Il a avoué qu'il ne s'était pas prononcé en notre faveur, dans*

<sup>100</sup> édF (L. du Fr. Alain); au Fr. Yriez 10.12.1904.

<sup>101</sup> édF PPT, p.424: "M. Cor a dit à une délégation de parents d'élèves[...] qu'il ne pouvait pas supprimer l'E.P.S., attendu que les écoles congréganistes de Papeete allaient être fermées et qu'on avait besoin de cette école pour recevoir leurs élèves." (Fr. Alain au sup. gén., 15.01.05.)

*la crainte d'être fiché "clérical" à Paris."*<sup>102</sup>

Le mot "fiché" n'était sans doute pas employé au hasard par Fr. Alain. Sous le gouvernement Combes, le général Louis André, ministre de la Guerre, avait demandé aux Loges maçonniques du Grand Orient de signaler les officiers allant régulièrement à la messe. *"Seuls, 3 des 200 Vénérables des Loges avaient refusé de se prêter à la manoeuvre."*<sup>103</sup> Vingt-cinq mille fiches furent fournies. Une "fuite" provoqua le scandale, et le ministre dut démissionner.- L'année 1904 était peut-être l'apogée de l'influence de la maçonnerie sur la politique française: *"Les demandes personnelles auprès du (seul) Grand Orient, visant à des interventions auprès du gouvernement pour obtenir des postes ou des avancements, atteignirent un nombre important en 1904, s'élevant à environ mille cinq cents ou une moyenne d'environ cinq par jour."*<sup>104</sup>

\* **LE CHEF PETERANO** - Dans l'acte administratif 8, on relève le nom de Peterano. Il cumulait les fonctions officielles de chef et d'interprète; c'était une personnalité qu'avait rencontrée l'inspecteur Salles pour s'entretenir avec lui de la coutume "barbare" de déflorer précocement les filles, ce qui les condamnait souvent à l'infécondité. *"J'ai pu (en discuter) avec le seul Pierre Peterano; lui est ouvert à nos idées et il se rend compte des résultats de tels actes de brutes...Peterano se fait fort d'empêcher, dans sa vallée, le maintien de cette coutume sous la seule condition que le fait soit déclaré délictueux ou criminel par l'autorité française."*<sup>105</sup>

La "mesure définitive à son égard", fut une révocation. Il la jugea arbitraire et injuste. Et il le fit savoir à la plus haute autorité de Papeete.

*En date du 1er octobre dernier, j'ai donné, par lettre adressée à Monsieur l'Administrateur, ma démission de chef de la vallée d'Atuona, et celle d'interprète, pour divers motifs, dont le principal est que je désire rester au milieu de mes enfants.*

*Aujourd'hui je lis avec étonnement une affiche mise à la porte de la gendarmerie dans laquelle il est dit que j'ai été révoqué de mes fonctions. C'est absolument faux. Monsieur l'Administrateur, pour m'engager à continuer mes fonctions, m'a dit et répété que j'avais été un bon serviteur. Permettez-moi, Monsieur le Gouverneur, de vous présenter cette protestation.[...]*<sup>106</sup>

Démission, révocation: aux yeux de l'administration, chacun de ces termes pesait un poids différent; et aux yeux de l'intéressé également. A quoi jouait-on, avec ce "bon serviteur" de la République Française? - Comme on le voit dans un courrier adressé au ministère le 11.12.1904, M. Cor optait pour le terme de "démission du chef et interprète Peterano", qu'il qualifiait de "fervent catholique". Au lecteur d'imaginer quelle utilité ou quelle efficacité il escomptait tirer de cette dernière précision.

La fonction fut attribuée à Haputu Kina, un protestant, de la famille du missionnaire Hawaïen Zachariah Haputu.

## RESIPISCENCE

Gouverneur, inspecteur, administrateur: 5 années durant, ces trois instances administratives ont approuvé, encouragé (à l'instar de la Marine) nos deux écoles. La sixième année, ces mêmes instances, avec de nouveaux porte-parole il est vrai, n'expriment que blâme et réprobation à l'égard de personnes, de comportements et de situations dans lesquels on ne peut repérer aucun notable changement par rapport au passé. Inopiné et désarçonnant; difficile à comprendre, à moins d'avoir à l'esprit qu'il y eut, dans les bureaux ministériels de France, changement des directives, et chez les

<sup>102</sup> édF PPT, p. 426; Fr. Alain au sup. gén., 23.02.05.

<sup>103</sup> *Troisième République* Fayard, Pierre Miquel., p. 415.

<sup>104</sup> *La F. M. française sous la IIIe Rép.* Ed. Du Rocher 1998, Mildred J. Headings, p. 95.

<sup>105</sup> CAOM, cart 98 H 32, insp. Salles au min. 04.04.03.

<sup>106</sup> A. Taiohae D 6 Peterano -1; Peterano à gouv., 24.11.04.



fonctionnaires en Océanie, moins d'autonomie ou plus de complaisance à l'égard de *l'air du temps* qui inspirait alors la politique parisienne. Mais M. Cor ne fut pas promu à la plus haute fonction à Papeete, et l'inspecteur intérimaire fut réintégré dans le cadre des instituteurs.

*"Il m'est impossible de vous exprimer, après un séjour de 48 heures, mes vues sur la situation de la colonie, écrivait à Paris le nouveau gouverneur Philippe-Emile Jullien. Je ne saurais le faire sans imprudence avant d'avoir sérieusement étudié le milieu assez troublé dans lequel je me trouve appelé à représenter le gouvernement de la République.*

*Aussi je tiens à faire mes réserves à l'occasion d'un document qui vous parviendra par ce même courrier; M. Cor, secrétaire général, m'a communiqué la lettre qu'il vous adresse, portant à la fois sur les actes de son administration comme gouverneur p. i., et sur diverses propositions présentées par lui au Département.*

*Je n'ai pas cru devoir m'opposer au désir fort naturel de ce fonctionnaire, qui a fait preuve durant plus d'une année, dans une situation difficile, des plus sérieuses qualités. Mais, mon silence pourrait sembler impliquer une approbation que je ne saurais donner encore en connaissance de cause, non plus qu'une contradiction justifiée.*

*Je vous prie, Monsieur le Ministre, de me faire crédit jusqu'à un prochain courrier, et de vouloir bien retarder jusque-là toute décision qui pourrait engager ma responsabilité que je m'empresse de revendiquer toute entière, quand je le pourrai faire avec certitude.[...]"<sup>107</sup>*

\*

Le courrier de M. Cor visé par la lettre précédente comportait, entre autres: *"Par rapport n° 436 du 11.12.04 j'ai eu l'honneur de vous rendre compte des débuts difficiles de l'école laïque d'Atuona ( îles Marquises); je vous signalais en même temps les moyens d'opposition employés par les missionnaires de Picpus pour annihiler les efforts de l'administration.*

*Je suis heureux de vous annoncer que la situation s'est avantageusement modifiée depuis l'arrivée sur les lieux de M. le docteur Grosfillez, administrateur de l'Archipel, par sa bienveillance, son aménité, il a su rapidement conquérir la confiance des familles.[...]*

*La mission catholique a détruit ou vendu ses bâtiments scolaires à Atuona, et paraît renoncer à l'opposition au moins sur ce point.[...]*

*Je me fais un devoir, Monsieur le Ministre, de vous signaler les services distingués de cet officier, et, puisqu'il s'agit d'Instruction publique, je crois qu'il serait d'un excellent effet de l'en récompenser en lui accordant les palmes d'officier d'académie.[...]"<sup>108</sup>*

(Les services ministériels parisiens ont écrit en face du dernier paragraphe: *"Est-ce possible.? Si oui, s'entendre avec les services intéressés pour faire la proposition."*)

Le courrier n° 436 évoqué ci-dessus, expédié sans doute antérieurement, exposait au ministre *"l'opposition acharnée de la Mission catholique."*

*"Cette opposition , d'ailleurs prévue, s'est déjà manifestée de diverses manières:*

- 1° par les pétitions dont je vous ai entretenu par le dernier courrier;*
- 2° par l'interdiction aux élèves catholiques de fréquenter l'école laïque;*
- 3° par la dispersion dans les vallées éloignées des élèves catholiques habitant Atuona sur des terrains de la Mission, afin que l'obligation scolaire n'atteigne pas leurs enfants;*
- 4° par la démission du chef et interprète Peterano, fervent catholique;*
- 5° par le refus de ce même Peterano d'accepter pour son fils une bourse à l'école primaire qui lui avait été accordée sur sa demande.*

*Ce n'est que le début et il est malheureusement à redouter que les missionnaires ne réussissent à*

---

<sup>107</sup> CAOM, cart 103 A 167; gouv. au min. 23.02.05.

<sup>108</sup> Ibid; cart 103 A 165; gouv. au min., 18.02.1905.

*annihiler les efforts de l'Administration locale si des mesures énergiques ne sont pas prises à leur égard. " 109*

*(Note marginale manuscrite des services ministériels : "Il faut de la persévérance surtout dans l'action commencée; des mesures brutales n'atteindraient pas le but; au contraire, il faut donner l'impression - qui n'a jusqu'ici jamais été donnée - que nous voulons continuer ce que nous venons de commencer, ne céder à aucun mouvement d'excitation, mais être ferme et ne rien céder du terrain gagné." ) 110*

\*

Paris répondait au nouveau gouverneur: "[...] Il ressort de cette communication que les directeurs des anciennes écoles congréganistes font tout leur possible pour contrarier les efforts de l'Administration locale.

*Afin de déjouer ces tentatives et d'obtenir des résultats appréciables et définitifs, il sera nécessaire d'user de beaucoup de ménagements vis à vis des populations très désireuses sans doute d'assurer à leurs enfants les bienfaits d'une solide instruction primaire, mais étroitement circonvenue par les missionnaires catholiques et protestants qui veulent s'en faire un instrument pour leurs visées politiques. Des mesures violentes ne permettraient pas d'atteindre ce but et seraient certainement exploitées par tous ceux qui voient avec regret l'établissement d'un enseignement laïque et républicain dans nos possessions d'Océanie.[...]*

*En ce qui concerne les mesures spéciales à adopter aux Marquises, et notamment à Atuona, je ne puis que vous laisser le soin de prendre telles dispositions que vous jugerez convenables en vous inspirant des nécessités du moment. " 111 Signé: Clémentel.*

\*

Au lecteur de juger de la largeur du fossé qui se creusait entre les visions qui se bousculaient dans la tête du ministre et les modestes réalités vécues à Hiva Oa dans la consternation et l'accablement. Et singulièrement au sujet des *"directeurs des écoles congréganistes qui font tout leur possible"* pour contrecarrer l'administration, ce dont on ne trouve aucune trace dans les écrits des témoins. Et... imaginer les protestants dans cette galère-là! - Du moins y conseille-t-on " d'user de ménagements."

M. Cor, certes, s'était flatté, le 18.02.05, d'avoir obtenu *"d'heureux résultats sans emploi de moyens coercitifs."* - M. Jullien ne tarda pas à se rendre compte que, d'une part, les "divisions" que pouvaient aligner la mission catholique aux Marquises étaient bien ...imaginaires; et que, d'autre part, bien léger était le bataillon d'enseignants compétents et fiables que Papeete pouvait envoyer en ce pays-là, pour assurer la relève de ceux qu'on mettait résolument à la porte de leurs écoles aimées: la laïcisation, l'administration l'avait décrétée, mais, "l'intendance" ne suivait guère: où en puiser le financement? Où trouver des "hussards de l'école laïque" pour cet archipel éloigné, dont on répétait à Papeete qu'il était lent à émerger de la sauvagerie?

*"Sur ce point (Instruction publique aux Marquises), écrivait en 1914 l'inspecteur des Colonies Rével, la faillite est si complète qu'elle pourrait être qualifiée de banqueroute." - Et en 1922: "Une expérience de près de 20 ans démontre l'impuissance de l'Administration à assurer l'enseignement aux Marquises, où les vieillards et les hommes d'âge mûr parlent seuls le français. L'instruction officielle a fait faillite. [...]" 112*

## AGONIE

Terminées les vacances passées ensemble en 1904, Fr. Pierre regagna Puamau, accompagné du Frère Prudent et du Père David. La rentrée scolaire eut lieu à Atuona le lundi 1<sup>er</sup> août: 22 élèves! Le soir, 4 de plus. Qui pouvait avoir du cœur à un tel ouvrage?

<sup>109</sup> Ibid.; gouv. au min., 11.12.1904.

<sup>110</sup> On était bien loin, à Paris, d'honorer une signature apposée 20 ans plus tôt par un ministre français, Jules Ferry étant président du Conseil, aux *dispositions relatives à la protection...des missionnaires et des voyageurs, ainsi qu'à la liberté religieuse* contenues dans l'Acte général de la Conférence africaine de Berlin.

<sup>111</sup> Ibid.; min. au gouv., 14.03.1905.

<sup>112</sup> Cf Annexes.

Le 27 septembre arrive la "Gauloise" et ses "navrantes" nouvelles: "L'école de Papeete est menacée. 28 sept.: communication de l'arrêté (signé à Taiohae le 21) nous interdisant l'école à partir du 30."

Mgr Martin écrivit à chacun de ses prêtres une lettre circulaire exhortant à la sauvegarde des écoles chrétiennes. Moment de grande émotion dans les classes, quand il les visita et informa les élèves de la liquidation qui se tramait. "Ce matin, j'ai communiqué (que les écoles vont être fermées) aux élèves dans les écoles; ma voix a été étouffée par les sanglots de ces pauvres enfants."<sup>113</sup> D'ailleurs, un autre problème accaparait alors son esprit: les terres de la mission venaient d'être déclarées "bien d'Etat" par le président de la Commission des terres. Spoliation d'apparence légale, que le tribunal d'appel de Papeete contesterait ultérieurement.

Les protestations de parents, la rumeur d'une nouvelle pétition dans la vallée: pot de terre contre pot de fer. Sœur Aldegonde écrivait à Paris: "Offrez mon respect à votre chère Mère, m'a dit Monseigneur, et dites-lui de ma part que je veux vous garder ici tant que nous y resterons [...] - mais qu'il est très possible que dans trois mois, les trois congrégations[ ...] soient chassées d'ici.[...] Il a ajouté: peut-être même qu'avant d'avoir votre réponse il faudra partir d'ici."<sup>114</sup>

"30 septembre: dernier jour de classe! Les coeurs étaient encore émus. Plusieurs pleuraient pendant la prière. De chez les Soeurs, on sortait en versant des larmes également." - "Au jour prescrit pour la fermeture de l'école, le 30 septembre 1904, notre école compte 51 inscrits, dont 40 présents." (Fr. Prudent). - "Dès l'ouverture de l'école laïque, ont répondu présent les élèves de M. Vernier ( dont l'école n'avait pas été fermée par l'administration), et quelques autres venus de Taaoa. Trois jours plus tard, on y dénombrait 34 filles et garçons."<sup>115</sup>

Le jour où le gouverneur, en visite à Taiohae, "approuvait" l'arrêté de fermeture de l'école déjà appliqué: "18 octobre. Vente des classes et du dortoir; les plafonds ont été enlevés.[...] - 19 octobre. Démolition du dortoir et de nos classes: celles-ci vont être reconstruites chez M. Frébault pour servir de maison de louage aux étrangers. - 20 octobre. M. Varney a acheté notre enclos pour la somme de 2.000 F."<sup>116</sup> - Je pars demain à Puamau, chercher Fr. Pierre.

Du 21 au 27 octobre: la tournée de Puamau. Aller sans incident. A Puamau, mon cheval a été perdu 2 jours; retrouvé, après d'assez inquiétantes recherches, entortillé dans les goyaviers. Le lundi matin, pluie assez abondante, et disparition du cheval destiné au Fr. Pierre et au garçon. - Mardi, belle journée; à 8 heures moins vingt, nous montions à cheval. Le Père et quelques personnes pleuraient au moment des adieux. Les autres nous donnaient leur "ka'oha" (terme de salutation) d'adieu le coeur gros. Les coeurs étaient gros de part et d'autre...- A la mission (Atuona), on vend tout; non, on donne tout: l'harmonium va chez Kambke pour 150 F.; le piston est donné à Cham pour 20 F."

2 novembre. Temps pluvieux. Tout est triste, ici et chez les Soeurs où on défait également tout. On enlève les dortoirs et la chapelle aujourd'hui.[...] 7 novembre: nos bagages ont été déposés à Tahauku.

21 novembre. La "Gauloise" est arrivée. Les nouvelles ne sont pas tout à fait celles qu'attendaient nos gouvernants. L'inspecteur primaire est rappelé en France. Un nouveau gouverneur est nommé; on le dit modéré. Ici on n'a rien reçu pour l'école publique. Nos administrateurs craignent d'être allés trop loin; c'est, paraît-il, de son autorité privée que M. Grosfillez aurait fermé nos écoles. Un inspecteur primaire, M.

<sup>113</sup> A. SS.CC.; Mgr Martin au sup. gén., 28.09.1904.

<sup>114</sup> A. SJC. Paris; Sr Aldegonde à sup. gén., 29.09.1904.

<sup>115</sup> cf CAOM, cart 103 A 165, adm. Grodfillez au gouv. : "tandis que tous les élèves de l'école protestante étaient inscrits dès le premier jour, les parents catholiques, mal conseillés, se sont abstenus en grand nombre... D'abord 32... 40 environ vers la fin du mois."

<sup>116</sup> Après le cyclone de mars 1905, une décision de M. Grosfillez annoncerait: Art 2: l'ancienne maison des Frères, appartenant à M. Varney, sera louée pour être affectée à la gendarmerie. (30.03.05)

Toussaint, est nommé pour Tahiti. Rien concernant l'expulsion de la Mission n'est arrivé.

24 novembre: le départ, d'abord prévu pour aujourd'hui, est fixé à samedi 25. La brise paraît bonne." (Fin du Journal de Fr. Ancillin).

\*

"Le 25 novembre, nous quittons l'île Hiva Oa, pour nous rendre à Tahiti, à bord de la goélette "La Gauloise" de 127 tonneaux, capitaine Auguste Chebret; nous étions 6 passagers: Mgr Martin, 3 Frères, 2 petites filles des Tuamotu qui quittaient l'école des Soeurs fermée à Atuona pour aller dans celle des Soeurs à Papeete. Ce samedi, à une heure du soir, nous nous embarquons; une demi-heure après, nous quittons la rade de Tahauku, poussés par une brise légère jusqu'à la nuit.[...]

4 décembre: à notre gauche, mais invisible, l'île de Makemo, dont sont originaires nos 2 petites voyageuses; mais leur famille est actuellement à Papeete; elles sont les cousines de notre capitaine.[...]"<sup>117</sup>

"Mgr Martin est arrivé ici (à Papeete) le 9 décembre 1904, me ramenant nos chers Frères proscrits des Iles Marquises. Je les trouve magnifiques de résignation."<sup>118</sup>

Aux Marquises, sous prétexte de progrès, on avait sacrifié au principe du laïcisme une population dont 2 ou 3 générations de garçons seraient sans école.( cf Annexes, rapports d'inspection)

\*

"J'ai une petite école, écrivait, le même mois, le Père Victorin Saltel, où je réunis seulement les enfants de la vallée: quatorze en tout. Quoique studieux à leur façon et pas souvent à la mienne, j'en suis content. Ils apprennent assez bien le français, pour me faire plaisir surtout, et peu, je pense, dans la conviction qu'un jour notre langue leur sera utile. Ils aiment beaucoup le calcul. Sept ou huit savent parfaitement les quatre règles. Je leur enseigne à peser le coprah et à calculer les piastres (chiliennes), étant donné un nombre de kg de coprah à tant de sous le kg. En ce dernier point il n'y a pas de Canaque qui ne soit fier de son enfant quand celui-ci est à même de bien soutenir son droit en face du marchand.[...]"<sup>119</sup>  
Admirable Père Victorin, dont l'administration avait oublié de fermer l'école à Atiheu, Nuku Hiva!

## AU SERVICE DE L'ECOLE LIBRE

Les Frères bannis des Iles Marquises reprirent l'enseignement, à Papeete ou ailleurs.

En février 1905, Fr. Prudent adressait une longue missive à Atuona. "La Gauloise" (le courrier) nous est parvenue le 10.[...] Que de fois, le bon Frère Pierre, le Frère Ancillin et moi, nous avons pensé à Votre Grandeur depuis votre départ de Papeete; nos coeurs vous ont accompagné durant votre long et d'autant plus pénible voyage que nous vous savions en compagnie d'un nouveau M. (NdR.: sans doute s'agit-il de M. Pia, nouveau directeur de l'école laïque de Taiohae) qui, sans être peut-être aussi hostile que celui d'Atuona, n'a certainement pas été envoyé aux Marquises pour servir la cause de la religion.

Merci, Monseigneur, de votre bon souvenir; quant à nous, nous espérons ne jamais oublier les bons soins et les salutaires avis que Votre Grandeur nous a prodigués avec tant d'amabilité pendant les trop courtes années passées sous votre paternelle direction. Le petit mot de nos chers enfants nous a également bien touchés; vous leur direz, n'est-ce pas, Monseigneur, que les Frères ne les oublient pas non plus. Depuis mon départ d'Atuona, je n'ai pas passé un seul jour sans les recommander à Dieu.

A l'école française indigène (de Papeete), Mme Paul Vernier a remplacé la directrice, partie pour la France; ni cette école, ni celle de M. Ahnne ne sont autorisées, pas plus que celles des Soeurs et la nôtre, ce qui ennuie, dit-on, joliment l'administration. A la fin des vacances, l'inspecteur primaire informait les directeurs et directrices des écoles libres de Papeete que M. le Gouverneur, n'ayant encore pris aucune décision au sujet de ces écoles, elles pouvaient

<sup>117</sup> édF Puamau, Notre départ. Fr. Pierre Letendre.

<sup>118</sup> EdF PPT Fr. Alain au sup. gén. réfugié en Angleterre; 15.01.1905

<sup>119</sup> A. SS. CC. P. Victorin au sup. gén. 26.12.1904.

*s'ouvrir et continuer comme par le passé. La Mère Louise n'a encore non plus rien reçu pour Mangareva.*<sup>120</sup>

*Les 7 écoles de Papeete se disputent les élèves; nos Frères ont les mêmes que l'an dernier, et 4 ou 5 nouveaux commençants; M. Ahnne, voyant que les instituteurs publics veulent la fermeture de son établissement tout aussi bien que celle des écoles congréganistes, cherche à retirer des écoles publiques les enfants qu'il leur avait précédemment concédés...*

*Le 2 février, nous avons appris, par voie d'Auckland, la chute du ministère Combes.*

*(Suivent quelques autres nouvelles du chef lieu.)*

*Nous sommes encore tous les 3 à Papeete, le Frère Alain voulant avant de nous laisser partir, voir quel sera le dénouement ici. Fr. Pierre jouit à peu près de sa retraite, Fr. Ancillin s'occupe de musique, et moi j'ai l'entretien de la maison et le soin des internes. Ils sont 7, dont 4 paient la pension normale, 2 ce que peuvent les parents, et 1 à qui nous fournissons tout[...]."*<sup>121</sup>

\*

Fr. Ancillin rentra en France; il n'ignorait pourtant pas quel cyclone y avait dévasté sa congrégation. Après quelques jours passés en famille, il opta, lui aussi, pour l'exil. Le Québec (Canada) l'accueillit à bras ouverts: l'enseignement y était en pleine expansion. A partir de 1911, il occupa des postes importants de direction: Sainte-Croix de Lotbinière (2 fois), Louiseville: établissements qu'il développa, et qui le virent partir à regret. Son dernier poste fut celui de directeur-fondateur de l'orphelinat agricole de Sainte-Germaine.

Rentré en France en 1935, il remplit les fonctions d'économiste au pensionnat La Mennais de Ploërmel; puis à l'école d'Agriculture de la même ville. Au début de la guerre, il fut nommé directeur de la maison de repos de Béthanie, dans le Midi de la France. A la fin de la guerre, on lui confia un poste de repos à la Grotte de Lourdes; il y rendait des services appréciés, jusque en 1948, où sa mémoire commença à défaillir. Il rejoignit alors la clinique de Ploërmel, transférée ultérieurement à Josselin; il y décéda le 11 mai 1952.

*"Homme placide, toujours poli, administrateur habile. Je crois pouvoir affirmer qu'il a été un serviteur fidèle et dévoué de la congrégation."*<sup>122</sup>

\*

A lire les antécédents du Frère Prudent, les félicitations que lui adressèrent d'éminentes personnalités, les rapports favorables qu'il a collectionnés, le lecteur peut se faire une opinion sur ses aptitudes pour l'enseignement. A peine arrivé à Papeete, il se vit confier une classe à l'école des Frères. Il y enseignera encore plusieurs années, sans aucune sorte de tracasserie de la part de l'administration; aussi longtemps que le lui permettrait sa vue, toujours faiblissante. Avec sa sympathie de toujours, il y côtoya les victimes du cyclone de 1906, qui venaient chercher refuge à l'école, dans le dortoir.

Bien à contrecœur, à moins de 60 ans, il se résigna à rentrer en France: espérait-il y trouver un traitement efficace pour son oeil toujours moins vaillant ?

La nouvelle de sa décision de partir se répandit. Ne voulant pas laisser ce vieux missionnaire rentrer en France sans un mot d'adieu, le prince Hinoï Pomare fit appel à tous les anciens élèves du Frère Prudent, et leur fit part de son intention d'organiser un banquet d'adieu. Tous souscrivirent avec empressement, et chargèrent M. Amiot de faire les achats et de préparer le menu; rôle qui ne pouvait être confié à plus habile.

A l'issue du dîner, le prince Hinoï porta au Frère Prudent un toast vibrant de reconnaissance et d'amour, dans lequel il témoignait tout son regret de voir partir ce vieil ami de plus de 30 ans, et pria Dieu de

---

<sup>120</sup> L'école des Soeurs de Rikitea (Gambier) fut la première victime des laïcisations; le gouverneur p. i. en rendait ainsi compte à Paris: ([...] Cette mesure aura le grand avantage de permettre à l'Administration locale de combattre heureusement l'influence dominatrice des Pères de Picpus.[...] Je poursuivrai cette œuvre dans les autres îles de nos Etablissements.[...]) - A. Territ., corresp. au min., 09.05.1904.

<sup>121</sup> A. Taiohae D 15-2; Fr. Prudent à Mgr Martin, 18.02.1905.

<sup>122</sup> Fr. Hipparque, directeur de la clinique, à son inhumation à Ploërmel.

lui rendre la vue afin qu'il puisse revenir au milieu d'eux, ses enfants tahitiens.

Paitia, instituteur à Moorea, doyen des élèves du Frère Prudent, prit ensuite la parole au nom de tous, pour dire combien ils déploraient l'affection qui obligeait le bon Frère à se séparer d'eux. Rappelant un épisode d'Histoire de France, il dit: *"Lorsque le grand Carnot, le réorganisateur de l'armée française, retourna dans son village natal, sa première visite fut pour le vieux maître d'école qui lui avait appris à lire. A ceux qui s'étonnaient de sa démarche, il répondit: "Aurais-je pu agir autrement? Ce vénérable vieillard n'est-il pas mon père?" Tous ici, nous considérons le Frère Prudent comme notre père: c'est lui qui nous a engendrés à la vie intellectuelle; c'est à lui que nous devons notre instruction, et les places que nous occupons. C'est grâce au Frère Prudent que nous gagnons honorablement notre pain.[...]"*

Fr. Blimond, en réponse à une intervention bienveillante de M. Sarciaux, directeur de l'Intérieur p. i., en remercia celui-ci, et ajouta: *"Hier, le bon Dieu enlevait à notre affection notre vénéré sous-directeur, le Frère Pierre Damien. Demain le bateau emportera le très cher Frère Alain et, l'âme de la maison, le bon Frère Prudent. - Nous ne restons que trois, mais soyez certains que, soutenus par votre appui moral, nous resterons fidèles à la devise de l'aimable organisateur de cette fête.[...]"* - Fr. Prudent se leva ensuite et, en termes émus, remercia ces messieurs de ces touchantes marques de sympathie à son égard. Il dit tout son regret de quitter sa chère mission. *"Mais, ajouta-t-il, je ne vous quitte pas complètement, car mon coeur et ma pensée seront toujours au milieu de vous."*

Il accompagna le Frère Alain désigné pour participer à une réunion de responsables de la congrégation. Jamais on ne vit à Tahiti un départ aussi beau et aussi touchant que celui de ces 2 Frères. Au moment de l'embarquement, on voyait réunis sur le wharf, non seulement des élèves et anciens élèves des Frères, mais des habitants des districts venus en ville pour les fêtes du 14 juillet. On se disputait pour aller serrer les mains des 2 voyageurs. Bien des larmes coulèrent, car on voyait s'éloigner 2 amis.<sup>123</sup>

Le même départ, le mensuel socialiste local en rendit aussi compte *"car les lecteurs du Libéral ne me pardonneraient pas mon silence."* Après avoir dit quelle foule assistait à l'embarquement il continuait: *"[...] Sur l'invitation du sympathique Prince Hinoï Pomare, les trois Frères qui restent et leurs amis envahirent le pont de la goélette "Suzanne", où déjà se trouvaient réunis les musiciens de la fanfare municipale, et c'est aux accords des plus jolis morceaux de son riche répertoire que les deux voyageurs se virent escortés jusqu'au delà des récifs."*

*Aux accents de la Marseillaise la "Suzanne" vira de bord et rentra à Papeete. Bon voyage, chers Frères! Que la terre de France, que vous n'avez pas foulée depuis si longtemps soit propice à votre santé. Mais n'oubliez pas vos amis de Tahiti et revenez-nous au plutôt!*

*Jamais, à Tahiti, on n'avait vu un départ aussi beau et aussi touchant. Cette démonstration toute spontanée honore grandement la population tahitienne et prouve que, lorsqu'il s'agit de témoigner sa reconnaissance, elle sait le faire avec tout l'éclat désirable. Or, qui méritait mieux tous ces honneurs que ces deux bons Frères! Le Frère Prudent ne s'est-il pas dévoué pendant 33 ans à l'éducation des enfants de la colonie? Il n'a jamais craint sa peine; il a travaillé jusqu'au bout, jusqu'au moment où ses yeux se sont fermés à la lumière, et même alors il refusa le repos et continua à faire sa classe aidé du bon et regretté frère Pierre! - Et qui oserait ici dire du mal du frère Alain, cet homme droit, juste, impartial, bon, charitable? Personne n'ignore à Papeete que le frère Alain est pauvre comme Job; cependant ils sont nombreux ceux qu'il a secourus! Que de chagrins il a calmés par ses bonnes paroles! Que de misères morales il a relevées! Que de fautes n'a-t-il pas fait éviter par ses conseils paternels! Comment après tout cela le frère Alain ne serait-il pas universellement aimé et respecté dans la colonie!*

*Aussi nous ne pouvons que féliciter le Gouverneur François et M. l'Inspecteur des colonies Fillon d'avoir décerné à ce digne religieux-instituteur la médaille d'argent de l'Alliance Française. Mais le désir ardent de la population toute entière (désir que je partage de tout cœur) c'est de voir briller sur cette noble poitrine une autre décoration qui serait la juste récompense d'une vie toute consacrée au bien de la jeunesse française, soit dans la Mère-Patrie, soit dans la Colonie. Quel beau jour pour tout le monde serait celui qui nous apporterait cette bonne nouvelle! Qu'alors le Libéral serait heureux de s'unir aux amis du bon frère Alain pour le féliciter et chanter avec eux:*

---

<sup>123</sup> *Echo des missions FIC* nov. 1909. Le départ eut lieu le 19 juillet, sur "Mariposa".

*E mauruuru a vou.*" <sup>124</sup>(Grand merci!)

\*

La clinique de la maison mère de Ploërmel accueillit Fr. Prudent à son arrivée en France. Frère Antoine Eugène Tabary, nommé en 1903, par les docteurs Lorieux et Guillois, administrateur de la clinique de Ploërmel, écrivait à Tahiti: *"J'ai lu votre lettre au bon Frère Prudent, et vous savez avec quelle avidité il reçoit les nouvelles de Tahiti, surtout quand elles viennent de vous. L'émotion le gagne toujours au souvenir de sa chère Mission où il ne peut plus travailler, mais pour laquelle il prie sans cesse. Quel homme précieux pour moi! Et quelle heureuse influence il exerce sur mon personnel par son bon esprit!"*<sup>125</sup>

Frère Prudent y vivrait encore 21 ans, toujours moins voyant, et toujours plus serviable! Malgré sa cécité, il excellait à rendre service aux vieillards et aux infirmes, avec une rare délicatesse, et avec l'empressement que seul peut inspirer un grand cœur guidé par l'amour de Dieu.

---

<sup>124</sup> *Le Libéral, journal socialiste*, 22.12.1909. La même plume (E. Brunschwig) signerait, le 20.09.1912, une longue page pour se réjouir de voir le Fr. Alain décoré des palmes académiques: *"Celui-là est un honnête homme!"*

<sup>125</sup> *édf* PPT, p. 475; Fr. Antoine au Fr. Alain, 06.01.1910.





## CONCLUSION

Il n'entraîne nullement dans les perspectives de ces dossiers, le lecteur en conviendra, de ranimer les querelles, les polémiques d'antan, ni avec l'administration, ni avec l'enseignement protestant, ni avec l'enseignement public: nous avons autre chose à faire ensemble. Mais laisser dans le non-dit les dissentiments du passé pour vivre, un siècle plus tard, la coexistence, voire la coopération, n'est-ce pas refuser une part de vérité, ou être disposé à renouveler l'intolérance, l'iniquité? Les y enfouir, n'est-ce pas risquer de cultiver le refoulement?

*"Que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autres, écrivait-on, certes, dans l'Edit de Nantes <sup>1</sup> [...] demeurera éteinte et assoupie comme de choses non advenues." Mais, "sans méconnaître la grandeur de cet acte d'oubli qui évite le ressassement du passé, écrit Michel Bertrand, président du Conseil national de l'Eglise réformée de France, on peut s'interroger sur la portée d'une amnistie par amnésie. En effet, l'horreur n'est pas finie parce qu'elle est oubliée, et elle se poursuivra tant qu'une parole n'aura pas rompu avec l'oubli et accepté de faire mémoire." <sup>2</sup> Telle est plutôt, semble-t-il, la "sensibilité" de notre temps.*

Simple analogie ici, certes, non équivalence: de part et d'autre, des préjugés, des divergences d'objectifs ou d'intérêts, des frictions, des exclusives, aux effets heureusement moins tragiques qu'au temps des "guerres de religion", ont accompagné l'implantation de l'œuvre mennaisienne en Océanie. En faire mémoire, non les réanimer. Car *"il est toujours important de faire bon usage de notre mémoire et de notre histoire. Faire bon usage veut dire respecter la réalité des événements, les situer dans leur contexte, ne pas les projeter artificiellement à notre époque." <sup>3</sup> Un passé ainsi "revisité" peut cependant jeter quelques lueurs sur notre présent. La modeste visée de ces pages a été de nous mettre à l'écoute des principaux acteurs ou témoins de ces 45 ans d'étroites relations entre l'administration et les Frères de Ploërmel en Océanie, réservant à une autre étude éventuelle l'histoire de l'école libre de Papeete, l'école des Frères.*

Mais restent des interrogations.

Pourquoi les décisions de fermer des écoles libres portent-elles la signature de fonctionnaires intérimaires, gouverneur et inspecteur? Y avait-il une telle urgence? Paris se montrait peu pressant dans ce sens.

Pourquoi fermer ainsi en priorité des écoles dans les "Etablissements secondaires de la Colonie" auxquels, 2 ans plus tôt, le Comité de l'Instruction publique ne jugeait pas possible (populations peu évoluées, difficultés de communication, de recrutement d'instituteurs...) d'appliquer l'arrêt qu'on préparait pour Tahiti et Moorea? Dans son courrier au ministre, M. Petit avait noté, il est vrai: *"Il a paru préférable (au Comité de l'instruction publique), et je partage entièrement cet avis, de laisser le Gouverneur seul juge de l'opportunité de cette application." <sup>4</sup> - Autre gouverneur, autres priorités?*

La décision de bannir Frères et Soeurs de leurs écoles aux Gambier et aux Marquises, faut-il y voir une façon cavalière utilisée par Papeete pour régler un vieux contentieux avec les autorités ecclésiastiques de ces deux archipels? (cf note 120) Ou faut-il en chercher la cause dans une réaction épidermique, comme le pensait Mgr Martin, de quelques anticléricaux de Papeete à la suite du discours "politiquement incorrect" du

---

<sup>1</sup> Signé en 1598, cet édit mettait fin aux "guerres de religion" nées du prosélytisme des Réformés et que les circonstances doublèrent d'un conflit politique: 4 décennies de guerres civiles, de tueries et destructions ponctuelles, de part et d'autre.

<sup>2</sup> *Etudes*, juillet-août 1998.

<sup>3</sup> *Lettre aux catholiques de France*, assemblée plénière des évêques, 4-9 nov.1996.

<sup>4</sup> A. Territ., Gouv. au min., 25.06.1902.

gouverneur E. Petit devant le Conseil d'administration?

Faut-il chercher un prétexte à cette décision dans la lettre que M. Cor adressait le 25.08.04 au ministère pour attirer l'attention de Paris sur le fait que "Marquises, Gambier et Rapa" étaient peuplés non de "citoyens français", mais de "sujets français" sans droits politiques ( comme l'avait tranché en dernier recours le Conseil d'Etat du 24.04.1891, rappelait-il.) ?

L'implantation du nouvel enseignement public avait-elle besoin de cette politique de la "terre brûlée"? Assurément pas les Marquisiens.

Faut-il trouver un motif suffisant d'épargner les écoles libres de Papeete dans le fait que Tahiti n'avait plus, depuis 1900, d'enseignants congréganistes dans ses écoles publiques? Mais s'agissant de fermeture d'écoles libres... Faut-il croire aux "raisons budgétaires", évoquées, tant par M. Petit que par M. Cor, qui auraient justifié le fait de temporiser à Tahiti? Car l'expérience avait appris que laïciser équivalait à augmenter notablement les frais.

Le "scandale" provoqué sciemment par le Fr. Alain Guitton au Conseil de l'Instruction publique, qui rendrait désormais injustifiable la fermeture de l'école des Frères et le maintien simultané de l'enseignement protestant, faut-il croire avec les Frères de Papeete de l'époque qu'il fut le grain de sable suffisant pour enrayer le mécanisme qui avait programmé la liquidation des écoles catholiques?

Influence du pasteur Charles Viénot? Il avait nettement modéré son zèle pour l'expansion de l'école laïque. Intelligent comme il était, il avait assez tôt compris que ses fidèles, son évangélisation ne tireraient pas que des bénéfices de la laïcisation qui s'imposait dans la colonie. Le moteur qu'il avait été pour la première laïcisation (1879-1882) s'était essoufflé; *"Le Conseil général, écrivait-il en 1890, et l'Administration à sa suite, ont jeté tant d'obstacles sur la voie des nouvelles écoles publiques qu'elles n'ont pu cheminer et que les écoles congréganistes se sont remplies."*<sup>5</sup> Et il venait de s'éteindre en 1903.

Fr. Prudent Le Chafotec avait été témoin et victime, on l'a vu, de trois décisions de laïcisation: Papeete en 1881-82, Mataiea en 1887 et Atuona en 1904. Dans les trois localités, il avait constaté la même connivence sinon collaboration entre des pasteurs protestants et les agents de l'exclusion des Congrégations. Or, rentré à Papeete, il observait que *"M. Ahnne, voyant que les instituteurs publics veulent la fermeture de son établissement tout aussi bien que celle des écoles congréganistes, cherche à retirer des écoles publiques les enfants qu'il leur avait précédemment concédés."*<sup>6</sup> Faut-il croire avec Fr. Prudent que se manifesta dans la communauté protestante, (et donc dans une fraction importante de l'opinion), un certain reflux de l'enthousiasme initial, sinon la volonté de sauvegarder l'oeuvre scolaire, de résister au laïcisme antichrétien que préconisaient certains prosélytes ? (Voir en annexe: "Opinions de protestants", M. Vernier).

Vers la même époque on procédait à l'expulsion des Frères des écoles communales de St-Pierre et Miquelon: le jour de leur départ, une foule de sympathisants les accompagna jusqu'à l'embarcadère. *"[...] Il n'y eut ni morts, ni blessés, et c'est un résultat dont je m'estime très heureux"*, concluait M. Caperon, gouverneur p.i. dans son rapport au ministre.<sup>7</sup> L'ampleur de ces manifestations contestataires, dont un écho dut parvenir à Papeete, freina-t-elle les ardeurs administratives de Tahiti? Car à Papeete aussi, les anciens élèves et amis de l'école des Frères faisaient entendre nettement leurs voix.

Et pourquoi pas, tout simplement, supposer à ces hauts fonctionnaires assez de bon sens pour échapper au sectarisme du temps, pour prendre conscience de la réalité telle qu'elle était, et dont M. Léon Géraud dirait clairement, 8 ans plus tard: *"[...] Notre enseignement laïque est dans une situation marquée d'infériorité vis-à-vis des établissements confessionnels.[...] De plus, fermer les écoles catholiques serait obliger les familles de cette confession à mettre leurs enfants dans des écoles protestantes, ce qui serait aller*

<sup>5</sup> DEFAP, M. Viénot à dir. de la SMEP, 14.01.1890.

<sup>6</sup> A. Taiohae D 15-2. Fr. Prudent à Mgr Martin, 18.02.05.

<sup>7</sup> cf *Etudes mennaisiennes* n°3, Fr. Jean Le Bihan, p. 44; rapport du 20.07.03.

*à l'encontre du principe de liberté religieuse que l'Administration a pour devoir de faire observer à tous les citoyens."*<sup>8</sup>

A moins qu'il ne s'en trouvât un assez perspicace pour s'interroger sur l'opportunité ou l'équité de toutes ces décisions? Question déjà posée dans les pages précédentes.

Après la guerre de 1914-18, Paris clarifierait sa position: *"Comme suite à notre conversation de ces jours derniers, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après copie d'une lettre que m'a écrite, le 30 juillet dernier, Monsieur le Président du Conseil (NdR: M. Poincaré) au sujet de la Mission des îles Marquises.*

*Le Ministère des Colonies a été saisi de la question le 25 janvier. Une seconde lettre lui a été adressée le 18 mars. J'attends sa réponse. Mais, sur ce dernier point, je puis, à défaut de l'avis des Colonies, vous faire connaître celui de mon Département: ni la loi de 1901 sur le régime des associations, ni la loi de 1904 ordonnant la suppression des écoles congréganistes, ni la loi de 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat ne sont applicables aux îles Marquises."*<sup>9</sup>

Ces lois ne furent pas promulguées à Papeete, en effet, mais leur esprit inspira bien des décisions.

---

<sup>8</sup> A. Territ., rap. du gouv. au min., 14.12.12.

<sup>9</sup> A. SS.CC. Jonnart (ambass. De Fr. près du St-Siège) à sup. gén. 23.11.1922

## SOMMAIRE

### Introduction

#### 1 - Laïcisation à Papeete (1879-1882)

"Remanier le budget des écoles"

"Les ministres des deux religions..."

"Les congrégations..."

Instituteurs protestants pour les écoles laïcisées

Ecoles libres catholiques à Papeete

#### 2 - Mataiea : éphémérides (1882-1887)

#### 3 - Des Frères aux Gambier?

#### 4 - Frères de Ploërmel à Hiva Oa (Marquises)

"Croix du Sud"

Instruction publique?

#### A - LES FRERES A PUAMAU (1898-1904)

Frère Pierre Damien Letendre (1835-1909)

Absentéisme scolaire

Papeete supprime la subvention

#### B - LES FRERES A ATUONA (1898-1904)

1900 et 1901

1902: alizé et tourbillons

1903: horizon alarmant

Notices du frère Ancillin Mahé

Dernière année scolaire (1903 - 1904)

Résipiscence

Agonie

Au service de l'école libre

### Conclusion

## ANNEXES

### OPINIONS DE PROTESTANTS

1) (Adressée à " Messieurs et honorés Directeurs " de la SMEP, cette lettre évoque les débats au Comité des finances, constitué récemment par le commandant Chessé qui " resta sous le ministère Cloué le défenseur acharné du programme Jauréguiberry ".)

" ( ) je dus, moi aussi, tout inexpérimenté que je suis des luttes de parlement, (passez-moi ce gros mot pour une si petite chose), je dus aussi descendre dans l'arène. J'avais 15 adversaires sur 19 membres qui tous cherchèrent à m'intimider par la façon affectée de prendre des notes, par leur attitude hostile et leurs interruptions. J'eus des palpitations, mais personne n'en sut rien. On avait fait de l'oeuvre missionnaire à Tahiti un historique de fantaisie, que je refis documents en mains. J'avais enfin obtenu un silence absolu et quelques membres qui avaient appris quelque chose se rangeaient de notre côté et appuyaient ma demande de la répartition du budget de l'instruction au prorata des élèves. Les amis des cléricaux prirent peur du vote et proposèrent d'adopter le système français: l'abolition de toute école ayant un caractère religieux - par conséquent le renvoi des frères et des soeurs. Ces braves Messieurs espéraient bien qu'au moment de l'exécution il n'y aurait plus de fonds (comme l'année dernière) pour exécuter le plan nouvellement voté. 18 voix sur 19 se levèrent pour le renvoi. Je votai seul contre. Mes adversaires en furent dérouterés. J'avais de bonnes raisons pour voter ainsi. Je trompai le jeu des 3 avocats retors présents, mes principaux contradicteurs. Après ce vote, j'établis qu'il n'y avait plus d'écoles du Gouvernement - que les fonds de l'instruction publique étaient libres; je demandais en conséquence qu'ils fussent répartis au prorata des élèves entre les écoles enseignant le français. Ayant entendu les objections et après y avoir répondu, je me retirai d'abord parce que je ne voulais pas voter dans une question aussi personnelle, ensuite ma présence élevait d'une voix la majorité nécessaire à la validité du vote. Il manque finalement une voix pour l'adoption de ma proposition. Le Commandant fut plus énergique, moi absent, qu'en ma présence - Les officiels votèrent en partie pour nous. On proposa différentes allocations qui furent successivement repoussées à 1 voix ou 2 de majorité, jusqu'à ce que celle de 4.000 F fût acceptée. C'est donc 4.000 F. qui sont accordés à nos écoles pour cette année, c'est-à-dire jusqu'au renvoi des frères et des soeurs. Le principe du renvoi voté, nous dûmes, mes amis et moi, songer à en rendre l'exécution possible. Nous votâmes dans ce sens tous les fonds que le Directeur de l'Intérieur réclamait, ayant sur d'autres chapitres, voté le plus d'économies possible. Au grand désappointement de la majorité, le vote sera exécuté. Les demandes de personnel sont faites (NdR: depuis 9 jours, par M. Chessé). Si nous avions eu en mains un personnel laïque suffisant pour prendre immédiatement la place des frères, il eût été accepté par le Directeur (de l'intérieur) qui, après bien des hésitations, est venu à nous.[...]"

(Lettre de M. Viénot, du 17.02.81 - DEFAP Océanie)

2) " Une autre circonstance désavantageuse pour les écoles laïques, c'est qu'on n'y fait pas la prière au commencement et à la fin des classes. Je sais de bonne source que cela a occasionné le départ de plusieurs élèves de ces écoles. C'est un motif de plus pour avoir à nous des écoles où nous puissions recueillir tous ceux qui, sans désirer aller chez les Frères, ne veulent pas d'une école sans Dieu."

(Lettre de Fr. Vernier, du 12.09.83, adressée au Comité de la Mission de Paris; DEFAP Océanie).

3) "Le Conseil général, et l'Administration à sa suite, ont jeté tant d'obstacles sur la voie des nouvelles écoles publiques qu'elles n'ont pu cheminer et que les écoles congréganistes se sont remplies."

(DEFAP , M; Viénot à dir. SMEP , 14.01.90).

4) Les pasteurs Brun et de Pomaret se plaignent, dans une lettre du 15.09.90, que les écoles "publiques soient exclusivement en français, laïques sans prières et qu'on y cultive la mémoire et non le cœur." (DEFAP )

5) Dans une dépêche du 22.12.1902, le gouverneur apprend qu'un député se plaint du fait qu'à Tahiti les prières soient obligatoires dans des écoles laïques dirigées par des enseignants protestants. L'enquête, menée rondement par M. Petit, révèle que c'est le cas dans 4 établissements sur un total de 16. Une circulaire enjoint de s'en abstenir.

(A. Terit. Corresp du gouv. au min. 04.03.1903)

## Problème laïque

(Le Pasteur Jean Adnet a rédigé ce texte en 1966, pour l'insérer dans *Centenaire des écoles protestantes à Tahiti*. Prévenu par courtoisie que cette page serait utilisée, il a reconnu avoir "*hâtivement*" rédigé cet plaquette souvenir. Des notes indiqueront brièvement nos divergences d'opinion les plus saillantes.)

La création de nombreuses écoles publiques est due à l'initiative protestante. Qu'on ne se méprenne pas sur le but de la Mission Protestante d'alors. Celle-ci n'a jamais eu l'intention de conditionner l'Enseignement public à sa naissance, mais elle a puissamment aidé son implantation parmi les populations protestantes, soit en lui fournissant des maîtres, soit en assumant les premières charges matérielles, soit enfin en remettant à la Direction de l'Enseignement public les écoles que la Mission avait elle-même créées. C'est un fait bien connu de la population que l'"Ecole Viénot" et particulièrement son Ecole Normale, fondée en 1873, fut pendant longtemps la grande pourvoyeuse d'institutrices et d'instituteurs des écoles publiques des districts et des îles. Aux lecteurs qui s'étonneraient de cet état de choses, il faut rappeler les circonstances et les idées de l'époque.

La vague de laïcisme qui déferla en métropole avec la Troisième république ne menaçait nullement le protestantisme qui n'était pas une puissance temporelle<sup>1</sup>. Au contraire, la laïcité apparut à une grande fraction du protestantisme comme un garant de la liberté de conscience à une époque où la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'était pas encore consommée. La Mission protestante à Tahiti n'avait aucune raison de redouter l'Ecole laïque. Au contraire, puisque l'ambition<sup>2</sup> des écoles catholiques dépassait la scolarisation du petit effectif dépendant de leur foi, et que par ailleurs, l'école protestante n'avait ni les moyens ni la prétention d'assumer la scolarisation de la masse des enfants protestants, le développement d'une école fidèle au principe de neutralité apparaissait comme une solution de justice et de paix.

L'intention de Charles Viénot et de ses collaborateurs n'a jamais été de jouer la carte d'une école laïque anticléricale et partisane contre l'école catholique<sup>3</sup>. Les en accuser serait leur prêter des sentiments machiavéliques, indignes de leur idéal et de leur foi. Qu'ils aient, par contre, souhaité et aidé la venue d'enseignants laïcs chrétiens protestants même, quoi de plus normal ? N'était-ce pas éviter deux écueils ? Ou la venue d'enseignants laïcs d'une autre confession religieuse tentée de faire du prosélytisme en milieu protestant, ou au contraire la venue de maîtres athées et anticléricaux qui auraient introduit une nouvelle formule de guerre scolaire dont la métropole a elle-même assez souffert !

Il ne manque pas de hauts fonctionnaires, métropolitains ou non, protestants ou non, qui comprirent qu'il y avait là, non seulement une attitude légitime de la Mission Protestante Française, mais la meilleure chance de faire évoluer harmonieusement un pays protestant au sein de la grande famille française."

---

<sup>1</sup> surtout, il n'avait ni ordres ni couvents, ni ces congrégations enseignantes qui focalisaient alors l'animosité du laïcisme.

<sup>2</sup> des dirigeants du protestantisme tahitien ont généreusement prêté aux écoles catholiques un désir ardent d'expansion et de conversion... difficile à repérer dans les 4 décennies étudiées dans ces dossiers.

<sup>3</sup> Trop de textes consultés contredisent cette image irénique, édulcorée de M. Viénot et de ses collaborateurs venus de France.

*Rapport fait par M. REVEL, Inspecteur de 1ère classe des Colonies concernant la vérification du Service de M. Fawtier ( Signé le 10.04.14 ).*

Instruction Publique. (aux Marquises)

“ Sur ce point, la faillite est si complète qu'elle pourrait être qualifiée de banqueroute. L'Administration manque à son devoir le plus élémentaire. Les écoles congréganistes présentaient de sérieux inconvénients; elles n'ont pas donné les résultats moraux qu'elles promettaient. Au double point de vue de l'hygiène et des mœurs, elles n'ont fait aucun progrès, elles ont même plutôt contribué à fortifier certains usages déplorables, comme celui de l'alimentation par la popoi. Toutefois, et ceci est à leur actif, elles ont appris le français à leurs élèves (...) ” Après la relève assurée quelques années de manière satisfaisante, continue le rapport, vint la débandade. “ Bref, le résultat est qu'il n'y a plus d'écoles aux Marquises.[...]” (souligné dans le rapport); car je ne pense pas qu'on puisse qualifier d'école l'enseignement donné à Fatuiva par l'ancien gendarme Deloffre (dont les rapports ont une saveur spéciale), à Nuku par l'ancien gendarme Fournier (qui a 7 élèves dont 4 sont ses enfants), ou celui que donne à Atuona M. Lemoine dont la valeur pédagogique n'est pas à la hauteur du talent de peintre. C'est l'abandon complet, là encore. Les résultats sont déjà manifestes. Les hommes et les femmes de plus de 25 ans parlent généralement assez bien le français: ils ont été élevés chez les Pères et chez les Soeurs. Les adultes de 15 à 25 ans comprennent et parlent un peu français ... Les enfants de moins de 15 ans ne savent ni ne comprennent un mot de français. ”

Pour y remédier, l'Administration "devra recruter de bons instituteurs, les payer, et leur assurer une existence acceptable.[...]"

(Archives territ. Papeete)

*Mission d'inspection de 1922  
dirigée par l'Inspecteur des Colonies de 1ère classe REVEL.*

*Rapport fait par l'Inspecteur adjoint COSTE des Colonies concernant la vérification du Service de M. CHEVOLOT, chef du Service.  
Signé le 22.01.22.*

Observations de l'Inspecteur Général.

"[...] Une expérience de près de 20 ans démontre l'impuissance de l'Administration à assurer l'enseignement aux Marquises où les vieillards et les hommes d'âge mûr parlent seuls le français. L'instruction officielle a fait faillite, faute de maîtres sachant s'adapter aux conditions d'existence. Les métropolitains hésitent à aller vivre isolés dans un Archipel lointain, sans relations assurées avec le chef-lieu, au milieu d'une population que les maladies déciment et qui se sent, de jour en jour, plus abandonnée. Les maîtres originaires d'une autre partie de la Colonie manifestent la même répugnance; ceux d'origine marquissienne, ou ne tiennent pas à retourner dans un pays des inconvénients duquel ils se sont rendu compte, ou sont, dans le cas contraire, rapidement repris par le fatalisme et les habitudes de leurs compatriotes. Le recrutement des instituteurs pour les Marquises est donc un leurre, malgré les sacrifices que la Colonie s'est imposés depuis 20 ans et s'impose encore. Cette situation est d'autant plus déplorable que, comme l'ont constaté les Inspecteurs qui ont parcouru l'Archipel et les fonctionnaires qui l'ont administré, les enfants, les filles principalement, sont livrés sans défense aux habitudes, aux pratiques qui entrent pour une part importante dans la décadence de la population."

( Archives territ. Papeete)

Le Médecin aide-major de 1<sup>ère</sup> classe GROSFILLEZ, Administrateur des Iles Marquises  
à Monsieur le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie.

"[...] *Je me propose de traiter sans parti pris, en toute sincérité mais en toute indépendance*"

l'influence de la Mission catholique aux Marquises. Les "prétoires" et les *Annales de la propagation de la foi* ont magnifié son œuvre tout en l'amplifiant. Plutôt que de convertir en profondeur, elle a inspiré la crainte, tant du missionnaire que du gendarme.

"[...] Venons-en à l'instruction ou mieux à l'enseignement de la langue française et en même temps au développement de l'amour pour la France. Il est facile de prévoir que ces buts seront encore moins atteints puisqu'on y aura dépensé moins de sollicitude. Dans tous les plaidoyers de la Mission on lit ceci: "La Mission a fondé des écoles où l'on enseigne la langue française et tous les indigènes âgés actuellement de quarante ans ont passé par ces écoles" Hélas! Pour celui qui sur place peut apprécier les résultats, quelle ironie contenue dans cette assertion. La boutade si souvent lancée, a savoir que dans les écoles des Marquises on enseigne le catéchisme, et encore, en langue canaque, correspond en une sensible mesure à la réalité. M. L'Inspecteur primaire, au cours de sa récente enquête, a recueilli à ce sujet des renseignements topiques. Il me suffira de dire que les indigènes parlant convenablement le français et sachant écrire et signer leur nom sont très rares; que ceux qui connaissent quelques mots courants et peuvent les utiliser dans une conversation ordinaire ne le sont pas beaucoup moins. Et sans insister davantage, je citerai le fait suivant. Je visitai récemment l'école des filles de Taiohae qui passe à bon droit pour la meilleure et j'eus l'occasion de faire quelques recommandations à plusieurs grandes élèves de treize ou quatorze ans, internées là depuis l'âge de six ans et près de sortir de l'école. Or la sœur directrice me demanda à être autorisée à leur traduire en canaque ce que j'avais dit. Cela suffit à éclairer sur la méthode et les résultats.

(Le paragraphe suivant contient deux blâmes: les Pères de Picpus sont une association internationale, "l'attachement à la France" ne les préoccupe guère; leur premiers missionnaires "ont probablement suscité les escarmouches qui ont eu lieu et qui ont coûté la vie à quelques hommes et officiers" au temps de la conquête.)

Mais le plus grand reproche qu'en ma qualité de médecin j'adresserai aux Picpuciens c'est celui de n'avoir rien fait pour sauver la malheureuse population marquisienne de la maladie et de la mort. Depuis de longues années les missionnaires s'en vont disant: "Nos Marquisiens se perdent!" Et c'est tout! Pas un effort pour combattre le mal! ( Suit une diatribe contre la supercherie du vicaire apostolique vantant aux Commandants lui rendant visite ses internats, sa "popoï" (cf note 19) pauvre en principes nutritifs sinon putride, mais si bon marché..., contre leur doctrine qui magnifie la vie future en faisant mépriser la vie d'ici bas.) [...] *Pouvant s'opposer à cette décadence, ils n'ont pas su ou pas voulu prendre les moyens de le faire, et de plus je pense avoir montré qu'ils y ont bien en outre une sérieuse part de responsabilité. [...]*" (CAOM, C 23 A 164; 20 sept 1904)



### *L'administrateur Tautain.*

Le docteur Louis Frédéric Tautain occupa la résidence de Taiohae de 1891 à 1896, durée notable dans une fonction marquée par l'instabilité sinon l'inconsistance. Il entretint avec Mgr Martin des échanges épistolaires francs et confiants. Esprit sans oeillères, il mit à profit ce long séjour pour comprendre les handicaps de l'école élémentaire dont il attendait beaucoup, et pour imaginer un plan qui conduirait à plus d'équité et plus d'efficacité, soumettant toute réflexion ou initiative au gouverneur. *"A la suite d'une entente avec le vicaire apostolique des Marquises, j'ai décidé l'ouverture de nouvelles écoles de garçons et de filles."* Il réclamait ensuite des mesures énergiques imposant la fréquentation scolaire et l'internat afin de lutter contre le libertinage scandaleux des jeunes.<sup>4</sup> Belle confiance que les réalités quotidiennes ébranlèrent souvent. Les déboires en ce domaine, il les assumait avec la Mission, signalant à l'occasion que sa hiérarchie ne reconnaissait aucune spécificité à l'archipel lointain: *"Les personnes appelées à juger et à décider de notre correspondance et de nos demandes sont profondément imprégnées de cette idée que les Marquises sont simplement un certain nombre de districts à ajouter à ceux de Tahiti [...]"*<sup>5</sup>

Vers la fin de son séjour, il adressa à Papeete un long rapport sur l'état de l'archipel. Sous le titre *"Instruction publique"*, il déplorait encore une fois l'absentéisme, et rappelait l'impuissance à laquelle le condamnait l'inertie de Papeete: *Chaque fois que je signale cette situation, il m'est invariablement répondu qu'il faut user d'influence morale. J'ai déjà dit trop souvent qu'il y a longtemps que toute influence morale est perdue."* Et il conclut par une mise en garde contre l'aventureuse école laïque (tout comme il avait répondu négativement en 1893 à un projet d'envoi de Frères dans l'archipel):

*"Quelques personnes, du moins l'écho m'en est-il arrivé, pensent que le vice des écoles marquisiennes réside dans le personnel enseignant, et se bercent, ou font semblant, pour mieux dire, de se bercer de l'espoir qu'avec d'autres maîtres les écoles fonctionneraient et donneraient des résultats. Illusion, ou mensonge, selon ceux qui parlent. Vous pouvez, aux Marquises, multiplier autant que vous voudrez le nombre des écoles, vous pouvez, à leur tête, mettre (laïcs ou cléricaux), les maîtres les mieux doués, les plus instruits, et les plus pratiques, les lumières de la pédagogie, que les résultats seront toujours nuls puisque les enfants resteront chez eux.*

*Avec une modification du système en vigueur, il y a un résultat sûr, c'est l'augmentation considérable des frais: c'est tout. La situation financière des établissements de l'Océanie ne permet point d'augmenter encore les dépenses. Fût-elle tout autre que je déconseillerais encore le changement de système, car on doit toujours se préoccuper du rendement de l'argent dépensé et éviter de faire des dépenses en pure perte, ce qui serait le cas."*<sup>6</sup>

Moins de 3 ans plus tard, le gouverneur Gallet faisait une tournée dans cet "établissement secondaire", si éloigné de Papeete; adressant à Paris un rapport de 7 pages, il n'exprimait au sujet de la Mission que deux opinions, résumées par "échec dans l'amélioration des moeurs" et "accaparement des terres"; au sujet de l'enseignement, passant sous silence un demi-siècle d'efforts de scolarisation, une seule ligne tranchait, tel un couperet de guillotine: "résultats nuls au point de vue de l'instruction."<sup>7</sup>

De ces 2 observateurs, le premier était sans doute mieux informé, mais plus éloigné de Paris...

---

<sup>4</sup> A. PPP; corresp de l'adm. au gouv.29.10.1895.

<sup>5</sup> Ibid. corresp. de l'adm. au vic. apost., 23.03.1896; dirigisme centralisateur français souvent observé.

<sup>6</sup> Ibid.; corresp. de l' adm. au gouv., 15.02.1896.

<sup>7</sup> CAOM, cart 131 A 144, gouv. au min. 12.10.1898.

## TABLEAU SYNOPTIQUE DES TITULAIRES EN FONCTION

DATE	PARIS	T	A	H	I	T	I	M	A	R	Q	U	I	S	E	S
	ministre des Co.	gouverneur/ commissaire		président des Eglises évang.		vicaire apostolique		résident/ administrateur		vicaire apostolique/ administr. apost.						
1855	HAMELIN	J. du BOUZET		John ORSMOND		Tépano JAUSSEN		Henri JOUAN		I. DORDILLON						
1856	VAILLANT			(LMS)				ROZENWWEIG								
1857				William HOWE												
1858	NAPOLEON-JER.	J. M. SAISSET														
1859								H. MARTIN								
1860	CHASSELOUP-L.	G. de la RICHERIE						de KERMEL								
1861																
1862																
1863				Th. ARBOUSSET				ROUSSEAU								
1864				(SMEP)												
1865		E. de la RONCIERE		F. ATGER				J. J. LACHAVE								
1866								LAURENT								
1867								HYPPOLITE								
1868	R. de GENOUILLY															
1869		M. de JOUSLARD						EYRIAUD DES V.								
1870				Ch. VIENOT												
1871	M. FOURICHON															
1872	L. POTHUUAU	H. GIRARD														
1873																
1874	de DOMPIERRE							EGGIMAN								
1875	de MONTAIGNAC	O. GILBERT-PIERR														
1876	FOURICHON...	A. MICHAUX						DOUBLE								
1877	GICQUEL...	... SERRE														
1878	POTHUUAU	J. PLANCHE														
1879	J. JAUREGUIBERRY							CHASTAGNIE								
1880		I. CHESSE														
1881	G. CLOUE															
1882	JAUREGUIBERRY	DORLODOT						ROBERT								
1883	F. FAURE	MORAU														
1884								M. J. VERDIER								
1885	A. ROUSSEAU	D. MORACCHINI						R. V. WINTER								
1886	de la PORTE	E. LACASCADE														
1887	E. ETIENNE							LEUDET de la V.								
1888	F. FAURE									F. POUET						
1889	E. ETIENNE	M. d'INGREMARD						DELARUELLE		G. CHAULET						
1890		E. LACASCADE						M. MERLIN		R. MARTIN						
1891																
1892	E. JAMAIS							L. F. TAUTAIN								
1893	DELCASSE	GRANIER de C														
1894	... DELCASSE ...	P. PAPINAUD		F. VERNIER												
1895	CHAUTEMPS...															
1896	LEBON	G. GALLET														
1897		M. L. GABRIE						G. E. THURET								
1898	TROUILLOT	G. GALLET						DELON								
1899	DECRAIS	J. de POUS														
1900		G. GALLET						FLEMING								
1901		E. PETIT						P. FAWTIER								
1902								de la LOGE de...								
1903	DOUMERGUE							F. PIQUENOT								
1904		H. COR						L. GROSFILLEZ								
1905	CLEMENTEL	P. JULLIEN														

En un demi-siècle Tahiti et les Marquises ont connu 2 vicaires apostoliques et 2 douzaines de représentants de la France.

### FRERES AUX MARQUISES 1898 - 1904

1. F. PRUDENT (Le Chafotec)

Né à Langoat (CdN) le 31 janvier 1854

Première profession le 26 juillet 1874

A Papeete en 1877; puis à Mataiea;

à Atuona (Hiva Oa) de décembre 1898 jusqu'à la fermeture de l'école.

Avec les FF. Ancillin et Pierre Damien, quitte Hiva Oa le 25 novembre 1904 par la "*Gauloise*"

Décédé à Ploërmel le 21 juillet 1930

Cf *Tahitiens* p. 84, *Ménologe* p.922, *Chronique* N° 5 (nov. 1909) pp 57-60

2. F. PIERRE DAMIEN (Letendre) (appelé simplement: F. Pierre, ou F. Damien)

Né à Domalain (I et V) le 21 mars 1835

Première profession le 3 septembre 1856

A Papeete en janvier 1890 (venant de la Guadeloupe, 28 ans)

A Puamau (Hiva Oa) en 1899 (mai au 1<sup>er</sup> décembre), puis de juillet 1901 au 27 octobre 1904 (rejoint Atuona en attendant le départ pour Papeete)

Décédé à Papeete le 9 avril 1909

Cf *Ménologe* p.434, *Chronique* N° 1 (sept 1905), N° 2 (jan 07), N° 5 (nov 09)

3. F. EMILIUS (Gourmelen)

Né à Kernével (Fin.) le 2 novembre 1863

Première profession le 20 mars 1894

A Papeete en novembre 1898; à Puamau et Atuona (Hiva Oa) de 1899 à 1903.

Rentre en France début 1904

Décédé à Ploërmel (Morb.) le 11 avril 1936

4. F. ANCILLIN (Mahé)

Né à Saint-Thois (Fin.) le 2 nov 1879

Première profession le 8 sept 1896

A Papeete en octobre 1897; à Atuona (Hiva Oa) de mars 1899 à novembre 1904

Quitte Papeete pour le Canada par "*Mariposa*" le 06 mai 1905

Décédé à Josselin (Morb.) le 11 mai 1952

Cf *Chronique* N° 192 (oct 1952) pp. 415-17 .

5. F. MESMIN (Cotrel)

Né à Quintin (CdN) le 25 novembre 1857

Première profession le 20 avril 1880

A Papeete (venant d'Haïti) en décembre 1898; à Puamau (Hiva Oa) de décembre 1898 à juin 1899

Entre à l'hôpital de Papeete. Y décède, le 30 juin 1899

6. F. THRASEAS-MARIE (Le Droumaguet)

Né à Motallot (CdN) le 30 octobre 1872

Première profession le 8 septembre 1896

A Papeete en octobre 1897; à Atuona (Hiva Oa) de juin 1899 à 1901 (malade)

Rentre à Papeete, puis en France en novembre 1901

Sorti en août 1913

7. F. HELIN-JOSEPH (Lescop)

Né le à Tréouergat (Fin.) le 20 avril 1874

Première profession le 19 mars 1897

A Papeete en juin 1901; court séjour à Puamau (Hiva Oa) en 1901.

Quitte Papeete pour le Canada en 1905, avec Fr. Ancillin.

Décédé à Ploërmel (Morb.) le 18 août 1937

## Frères demandés par Papeete pour l'instruction publique

### Premier voyage: Plo 3 sept 1859/Brest,07.01.60)-Papeete 18 oct 1860 ("*Dugay Trouin*")

Pierre Ropert, F. Alpert Mie	Crédin(56) 1832	Sén.	1860 à 1867 PPT	1879
Charles Guillet, F. Arsène	Châteaubourg (35) 1828		1860 à 1865 PPT	1907
Pierre Toublanc, F. Hilaire	Héanbien (22) 1831		1860 à 1866 PPT	Mrq 1866
Mathurin Robic, F. Eubert	Noyal-Pontivy 1840		1860 à 1861 PPT	*

### 2<sup>ème</sup> voyage: Embarqués à Brest, début décembre; arrivés à Papeete le 17 août 1862.

Joseph-Mie Cochet, F. Stanislas	Plemet (22) 1802		1862 à 1866 PPT	Mrq 1876
Jean-Ls Giraud F. Pierre-Mie	Lanouée (56) 1830		1862 à 1888 PPT	Mat. 1890
Vincent Quérou, F. Emilas	Plougonver (22) 1833		1862 à 1876 PPT	Mrq/Mat 1893

### 3<sup>ème</sup> voyage:Toulon (12? Juin)1862; Papeete le 14 février 1863

Pierre Marquer, F. Gatien-Mie	Chapelle du Lou (35) 1837		1863 à 1867	Mrq/PPT 1893
Julien Rivière, F. Zoël-Joseph	Trébry (22) 1838		1863 à 1869 PPT	Mat:Mrq 1911
Jean-Mie Le Treust, F.Philippe	Pommerit le Vicomte (22) 1840		1863 à 1867 PPT	1895
Henri Josse, F. Odon-Mie	Concoret (56) 1824		1863 à 1866	Mat/Mrq 1868

### 4<sup>ème</sup> voyage: St Nazaire (16 nov.1863)- Martinique - Panama - Papeete (12 février 1864)

Célestin Ory, F. Zénobe	Bazouges-la Pérouse (35) 1826		1864 à 1865	Mat 1893
Mathias Pfeiffer, F. Arthémas	Grosskarolinenfelf 1821 (Cay.)		1864 à 1865	Mrq
Jean-Mie Menant, F. Joseph	St Aubin du Cormier (35) 1831		1864 à 1871 PPT	Mat
François-Mie Bellec, F. Cyr-Mie	Pédermec (22) 1841		1864 à 1875 PPT	1896
Mathurin Le Fur, F. Priscien	Cléguérec (56) 1840		1864 à 1865	Mrq 1898

### 5<sup>ème</sup> voyage : Brest 1<sup>er</sup> septembre 1866, Papeete le 8 mai 1867; par Afrique du sud.

Mathurin Denis, F. Elme	Lanouée (56) 1831	(Cay.)	1867 à 1872 PPT	1877
Pierre-Mie Cotard, F. Adolphe	Tréguidel (22) 1832		1867 à 1887	Mat/PPT 1887
Pierre Blouin, F. Agape-Mie	Fougeray (35) 1822		1867 à 1877	Mat 1882

### 6<sup>ème</sup> voyage, Toulon, début juin 1870; à Papeete le 4 déc 1870

Pierre-Aimé Delestre, F. Gilles d'As.	Guilmécourt (44) 1840		1870 à 1871 PPT	1906
---------------------------------------	-----------------------	--	-----------------	------

### 7<sup>ème</sup> voyage, 1<sup>er</sup> voyage par les Etats-Unis (env. 2 mois) , à PPT après le 10.07.74

Julien-Frs Chevalier, F. Sényry-Mie	Caden (56) 1833		1875 à 1878	Mat/PPT 1878
Xavier Méfret, F. Dalvias de Jésus	Francueil (37) 1852		1875 à 1875 PPT	
Jean-PierreLe Marrec, F. Patrice	Melrand (56) 1849		1875 à 1877 PPT	1881

### 8<sup>ème</sup> voyage, par les Etats-Unis, à Papeete le 17 février 1877

Mathurin Le Fur, F. Priscien (2 <sup>ème</sup> fois)	Cléguérec (56) 1840		1877 à 1878 PPT	1898
Pierre Le Chafotec, F. Prudent	Langoat (22) 1854		1877 à 1909 /PPT/Mat/Mrq	1930
Guillaume Perron, F. Floride-Mie	Ploerdut (56) 1847		1877 à 1881 PPT	Mat 1904
Antoine-Marie Croajou, F. Amaury	Ploubazlanec (22) 1852		1877 à 1879 PPT	Mat

### 9<sup>ème</sup> voyage, arrivés le 29 septembre, venant de Nouméa.( par l'Afrique du sud)

Louis-Ch. Lesné, F. Florentius	Maroué (22) 1856		1877 à 1878 PPT	1878
Jean-Mie Bertho, F. Piere-Joseph	Plourhan (22) 1850		1877 à 1878 PPT	1879

### 10<sup>ème</sup> voyage, par Etats-Unis Départ de Ploërmel le 29 janv 79, à Papeete le29 mars 79.

Isidore Farard, F. Juvénal	Javené (35) 1828	(Mart.)	1879 à 1890 PPT	1894
Français Guitton, F. Alain Jph	Rouillac (22) 1879	(Mart.)	1879 à 1916 PPT	1917
Guillaume Tanguy, F. Evodius	Plougonvest (29) 1853		1879 à 1888 PPT	Mat/PPT 1936

### 11<sup>ème</sup> voyage, destination Mangareva; à Papeete le 11 décembre 1898.

Emile Cotrel, F. Mesmin	Quintin (22) 1857	(Haïti)	1898 à 1899	Mrq 1899
Alain Gourmelen, F.Emilius	Kernével (29) 1863		1898 à 1904	Mrq 1936
Jean Buchoux, F. Alphonse	La Motte (22) 1872		1898 à 1907 PPT	
Michel Kergaravat, F. Léontin	Saint-Hernin (29) 1875		1898 à 1908 PPT	Mrq/PPT 1953

\* les dates de décès non communiquées concernent des personnes décédées en dehors de l'Institut.



## Illustrations /Légendes

### PHOTOS

1- Tahiti: vue panoramique de l'école des Frères, située à flanc de colline, proche de l'évêché. Dessin du Fr. Marcel Georges exécuté vers 1921. On voit, au fond, l'ancienne chapelle des Frères transportée des quais; transformée en dortoir, elle abrita jusqu'à 110 pensionnaires.(édf)

\*2 - Tahiti, Mataiea: l'église la plus ancienne de Tahiti (1857-57), rénovée en 2000. (photo Léopold, archevêché)

3 - Tahiti: les Frères à Papeete en 1890 (Debout, de g. à dr.: FFr. Prudent et Yves; assis: FFr. Germade, Alain, Pierre et Pontien) (édf)

4 - Hiva Oa, Atuona: "salle à manger" construite en 1899; seul bâtiment datant de cette époque qui subsiste aujourd'hui à la Mission.(photo JLP)

5 - Hiva Oa, Puamau: on apporte les approvisionnements.(carte postale)

6 - Hiva Oa, Atuona: le domestique des Frères et sa femme. (édf,)

7 - Hiva Oa: effets de cyclone à Atuona (sans doute en janvier 1903) (édf, sans doute F. Ancillin)

8 - Hiva Oa, Atuona: Hilario, le cuisinier des Frères (1903), préparant un petit cochon de lait.(édf, F. Ancillin)

9 - Hiva Oa, Le Fr. Pierre à Atuona en 1903; (De gauche à droite: Fr. Prudent, fr. Pierre, Fr. Ancillin.) (édf)

10 - Hiva Oa: les Frères réunis pour la retraite annuelle à Atuona en 1903. (Debout, de g. à dr.:FFr. Emilius et Ancillin; assis: Fr. Pierre, P. David Le Cadre (prédicateur), Fr. Prudent.) (édf)

11 - Hiva Oa: à Atuona, Fr. Prudent et ses 36 élèves en 1903.(édf, sans doute F. Ancillin)

12 - Hiva Oa: une leçon de chant à Atuona en 1904 ( Fr. Ancillin à l'harmonium, Fr. Emilius et Fr. Prudent) (édf)

13 -Tahiti: photo d'anciens élèves rassemblés à l'école des Frères pour le banquet organisé à l'occasion du départ des FFr Alain et Prudent (1909) (édf)

\*- Un ancien élève du Fr. Prudent, Martin Teikitutoua ( et sa famille), rencontré à Akau (Nuku Hiva) en 1968 par 4 Frères partis " en pèlerinage aux Marquises.

15 - Isidore Chessé (1839 - 1912); gouverneur des E.F.O. de 1880 à 1883 ((DIP)

16 - Edouard Petit ...(1856 - 1904); gouverneur p. i. des E.F.O. (1900); titularisé le 10.01.1902; décédé à Freemantle (Australie) en 1904.

17 - Tahiti: hôpital colonial de Papeete, cour intérieure en son état actuel. Construit en bois vers 1846, puis en maçonnerie plus tard. Des Soeurs SJC y servirent jusqu'à 1904. Des Frères y furent soignés, y décédèrent. (photo JLP)

18 - Tahiti, cimetière municipal de Papeete (où furent inhumés les soldats français morts pendant la guerre franco-tahitienne, 1844-1846) Caveau funéraire portant les noms des Frères:

Hilaire Toublanc (1831-1866), Florentius Lesné (1856-1878), Sénerly Chevaker (1833-1878), Adolphe Cotard (1832-1887), Mesmin Cotrel (1857-1899), Pierre Damien Letendre (1837-1909), Hilaire Lemoine (1912-1960), Nicandre Pichon (1906-1982). (photo JLP)

19 - Mgr Rogatien Martin. Né à Geneston (Loire Atlantique) en 1849; profès SS.CC. en 1878; arrivé à Tahiti en 1879; administrateur apostolique des Marquises en 1890; vicaire apostolique des Marquises en 1892; sacre à San Francisco (U.S.A.) en 1893; décès à Atuona en 1912. (*Annales SS.CC* 1912 )

20 - Mgr Marie-Joseph Verdier XXX Né à Châteauneuf (Lozère) en 1835; profès SS.CC. en 1872; missionnaire au Chili en 1874; évêque de Mégare (*in partibus*), envoyé comme coadjuteur à Papeete, en 1883; vicaire apostolique en 1884; démissionnaire en 1898; décès à Papeete en 1922.(photo Jean Dupé)

21 - Mgr Athanase Hermel XXX Né à Fécamp en 1873; profès SS.C. en 1896; arrivé en Océanie en 1903; évêque de Cassium (*in partibus*), coadjuteur de Mgr Verdier, en 1905; sacré évêque à Papeete par Mgr Verdier et Mgr Martin en 1905; vicaire apostolique en 1908; décès à Papeete en 1932. (photo Jean Dupé)

22 - Souvenir du sacre de Mgr Hermel (à droite), à Papeete le 27 août 1905,.Photo prise devant la chapelle de l'évêché. De par et d'autre des Pères missionnaires, Frère Alain Guitton et M. Cardella, Maire de Papeete. (*édif*, restauration Palacz)

23 - Tahiti, Papeete: rue de l'école des Frères, qui aboutissait à l'école des quais. (photo Jean Dupé)

24 - Tahiti, Papeete: inauguration, en l'an 2000, d'une plaque commémorant la transformation de la rue de l'école des Frères en "rue piétonne". (photo Jean Dupé)

## Cartes

1 Tahiti au centre du Pacifique

2 Hiva Oa / Atuona

3 Ile Hiva Oa

4 évolution démographique aux Marquises

5 Les Gambier

6 Papeete catholique en 1960: écoles et églises.

(*Catholiques de Tahiti*, Société des Océanistes, 1959; P. O'Reilly; avec l'aimable autorisation de la SEO, y a fait quelques retouches.)

7 FIC à Hiva Oa (liste)

8 Tableau des FIC à Hiva Oa



*ENIGME* (relevée dans *édf* p.414)

M. Salles, inspecteur colonial visite notre école ("*Je l'en avais prié*" ajoute fr. Alain, directeur principal.) Il est reçu par la fanfare.

Le 12 mai, réunion de toutes les écoles par M. l'Inspecteur colonial. Il décore quelques enfants de la médaille de l'Alliance Française.

Notre musique joue alternativement avec celle de l'Ecole centrale (école publique)

Etaient présents à cette fête: les Frères, les Soeurs, et l'école laïque. - L'école protestante était absente: elle avait refusé précédemment de recevoir l'inspecteur colonial dans ses murs

En avril, M. l'Inspecteur Dormoy reçoit/donne une médaille de l'Alliance française au Fr. Alain.

M. l'Inspecteur Salles dit à M. Petit, gouverneur, qu'il enverrait, de France, une médaille au Fr. Alain, à son arrivée à Paris.

- Ne le faites pas, répond aussitôt le gouverneur: il est déjà proposé pour les Palmes académiques, et je vais renouveler ma demande."

Surprise! En janvier 1904 arrivent des Palmes académiques, destinées non au Fr. Alain, mais à l'instituteur et l'institutrice de l'école protestante qui avaient refusé de recevoir M. Salles, inspecteur colonial.

Ce dernier reprend alors son projet et, en avril 1904, le Fr. Alain reçoit de l'Alliance française une médaille d'argent, grand modèle, gravée à son nom.

Pour décrypter, se rappeler que M. Petit, gouverneur, se trouva, vers la fin de 1903, dans l'incapacité de remplir ses fonctions, qu'il quitta le 28 février 1904; depuis le début de l'année, M. Cor le remplaçait.

## FRERES AUX MARQUISES

1863 - 1866

1. F. STANISLAS (Cochet)

Né à Plémet (CdN) le 1<sup>er</sup> décembre 1802,

Première profession en 1822 (Registre I du P. de la Mennais)

Profession perpétuelle en 1830

A Tahiti en 1862, venant de Fougères (I et V); Taiohae (Nuku Hiva), d'avril 1863 à septembre 1866

Décédé à Ploërmel (Morb.) le 25 mai 1876

Cf *Tahitiens* p.95, *Ménologe* p.615, *Chronique* t. 1, p. 302.

2. F. HILAIRE (Toublanc)

Né à Hénanbihen (CdN) le 31 juillet 1837

Première profession en octobre 1858

A Tahiti en 1860 (1<sup>er</sup> voyage); Taiohae (Nuku Hiva) d'avril 1864 à septembre 1865  
Décédé le 19 mai 1866 en mer, au large de Ste-Hélène.

3. F. GATIEN-MARIE (Marquer)  
Né à la Chapelle-du-lou (I et V) le 24 février 1837  
Première profession le 29 août 1860  
A Papeete en 1863; A Taiohae (Nuku Hiva) d'avril 1863 à 1865  
directeur principal intérimaire de février à avril 1867  
Décédé à Ploërmel le 31 janvier 1893

Cf *Tahitiens* p.304, *Ménologe* p. 1168, *Chronique* t. 8 pp. 438-40 et t. 9 p. 10-12

4. F. EMILAS-MARIE (Quérou)  
Né à Plougonver (CdN) le 29 janvier 1833  
Première profession le 30 janvier 1852  
A Papeete en 1862; à Taiohae (Nuku Hiva) d'avril 1863 à 1866  
En Haïti, après Tahiti (pouvait se faire appeler Emile, au lieu d'Emilas.)  
Décédé à Ploërmel le 31 janvier 1893

5. F. PRISCIEN (Le Fur)  
Né à Cléguérec (Morb.) le 18 mai 1840  
Entré dans l'Institut en 1862  
A Papeete en 1864; à Taiohae (Nuku Hiva) d'avril 1864 à décembre 1865  
Rentré à Papeete, pour hospitalisation; directeur principal intérimaire en juillet 1878  
Décédé à Vitré (I et V) le 24 décembre 1898

5. F. ODON-MARIE (Josse)  
Né à Concoret (Morb.) le 9 juin 1824  
Première profession le 7 mai 1862  
A Papeete en 1863; A Taiohae (Nuku Hiva) en février 1866.  
Décédé à Ploërmel le 30 décembre 1868

6. F. ARTHEMAS (Pfeiffer)  
Né à Grosskarolinenfeld (Bavière) le 3 mars 1821  
Première profession le 28 octobre 1851  
A Papeete en 1864 (venant de Cayenne); à Taiohae (Nuku Hiva) de février au 24 avril 1864  
(Aux Marquises avec mission d'administrer le vaccin contre l'épidémie)  
Rentré en France en 1865 pour raison de santé (atteint d'une maladie tropicale en Guyane)  
Sorti le 5 février 1866

Circulaire du 14 février 1903( J.O. StPM du 14 mars)

*La chambre invite le Ministre des Colonies à laïciser tous les services ainsi qu'à supprimer les emblèmes religieux dans les établissements de son Ministère."*

Le Ministre des Colonies ajoutait:

*"Vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires pour substituer , aussi rapidement que possible, le personnel laïque au personnel congréganiste."*

Signé: Gaston Doumergue.

Cf Dépêche ministérielle du 20 mai 1903 (annonçant que l'Institut est légalement dissous

depuis le 01.04.03) G.D.

*"J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de recevoir votre circulaire du 14 février dernier concernant la suppression des emblèmes religieux dans les établissements dépendant de votre ministère et la laïcisation des différents services.*

*Je puis vous assurer dès aujourd'hui qu'aucun emblème religieux n'existe ici dans les locaux de l'administration. - Quant à la laïcisation des services, je me suis occupé de la réaliser depuis longtemps déjà dans la limite de mes ressources budgétaires.*

*Nous 'avons plus maintenant à Tahiti et à Moorea aucune école publique qui soit dirigée par des congréganistes. Elles sont toutes confiées à des instituteurs laïques venus de France ou ayant obtenu leur brevet dans la Colonie"*

E. Petit.

(Corresp 09.04.03)

*"J'ai procédé à la laïcisation de l'hôpital colonial de Papeete...*

*Je crois devoir, en outre vous demander vos instructions sur le point suivant: la circulaire ministérielle du 14 février 1903 qui vise les emblèmes religieux existant dans les établissements coloniaux est-elle applicable aux tribunaux de la colonie? Pour préciser, faut-il faire enlever le Christ qui se trouve dans la salle des audiences à Papeete?... En présence des doutes émis à ce sujet par M. le Chef du service judiciaire, j'ai cru devoir, en effet, surseoir à l'exécution des ordres que j'avais d'abord donnés en vue de l'enlèvement de cet emblème religieux.*

*Je profite de cette occasion pour vous rendre compte que j'étudie la création d'écoles aux Marquises où l'instruction a toujours été laissée jusqu'ici, non sans de très graves inconvénients, entre les mains des congréganistes.*

H. Cor

(Corresp 29.02.04)

*"J'ai l'honneur de vous rendre compte que par décision du 19 décembre écoulé, j'ai ouvert une seconde école publique laïque aux îles Marquises, à Taiohae, Ile Nuku Hiva, dans les mêmes conditions que l'école précédemment créée à Atuona.*

*Pia, instituteur, rentrant de congé en France, est parti de Papeete le 30 décembre pour prendre la direction de cette école.*

*Par la même décision est ordonnée la fermeture des écoles privées dont le personnel ne possède pas les diplômes réglementaires, en sorte que, par simple conséquence, l'école des Soeurs à Taiohae va être fermée comme le sont déjà les écoles des Frères et des Soeurs à Atuona.*

*Les deux îles les plus importantes de l'archipel des Marquises sont ainsi pourvues d'écoles publiques laïques et il sera possible de faire de même pour les quatre autres, sans grever le budget, dès qu'aura été effectuée la réduction demandée de l'effectif de gendarmerie.*

H. Cor

(Corresp 16.01.05)

**DEUX HAUTS FONCTIONNAIRES DIFFERENTS.**

*Le 25 06 02, le Gouverneur Petit adresse au ministère un projet de réorganisation de l'enseignement primaire, élaboré par le Comité de l'Instruction Publique, accompagné d'une lettre de commentaires. M. Petit souhaite qu'on en arrive à un DECRET, "afin de donner à la réglementation en cette matière une autorité, une fixité qui mettent l'Administration locale à l'abri de sollicitations souvent difficiles à écarter". Plusieurs articles réglementaient l'enseignement privé.*

*Le 05 04 03, arriva la Circulaire Ministérielle du 14 02, qui invitait les Colonies à commencer la laïcisation; elle ne fut pas publiée dans les E.F.O...*

*\* 09 04 03: a) au sujet de la circulaire précédente: "Je puis vous dire dès aujourd'hui qu'aucun emblème religieux n'existe ici dans les locaux de l'Administration. Quant à la laïcisation, je me suis occupé de la réaliser depuis longtemps déjà, dans la limite de nos ressources budgétaires ... A Tahiti et Moorea, aucune école publique dirigée par des congréganistes ..."*

*b) "J'ai l'honneur de vous soumettre à nouveau le projet de décret sur l'Instruction Publique à Tahiti, que vous m'avez retourné par dépêche le 09 12 02 pour nouvel examen ... Il n'a pas semblé possible de modifier les dispositions primitives touchant les créations d'écoles, les subventions aux écoles privées, l'équivalence des titres de capacité, ..."*

*\* 11 05 03: commentant le rapport Salles, le Gouverneur recourut à la formule: " ne pas sacrifier (le peuple marquisien) au seul principe de la laïcité; ce serait aller contre les idées gouvernementales les plus simples".*

*\* 12 11 03: lors de l'installation du Conseil d'Administration, le Gouverneur osa dire qu'il "est à souhaiter que l'application des lois scolaires de la Métropole fléchisse devant une situation très particulière ...".*

*\* 30 11 03: M. Petit souhaita l'envoi à Tahiti d'un inspecteur métropolitain, pour remplacer M. Dauphin, coupable à ses yeux d'une faute administrative.*

*Une Dépêche du 20 05 03 aurait pu parvenir à Tahiti comme dans les autres Colonies; elle informait l'Administration que les Frères I.C. n'avaient plus, depuis le 01 04 03, d'existence légale, et qu'il fallait rompre toute relation avec cette ex-congrégation.*

*\**

*Pour des raisons de santé, M. Edouard Petit quitta ses fonctions le 28 02 04 et rentra se soigner en France. Il n'y parvint pas vivant: il mourut le 24 03 à Freemantle, en Australie. Le Secrétaire Général, M. Henri Cor, assura l'intérim; il suppléait déjà, depuis plusieurs semaines, le Gouverneur absent pour raison de santé.*

*\* 29 01 04: promulgation du décret du 28 11 03 modificatif de celui du 31 05 02 relatif à la propriété foncière aux Iles Marquises. Constitution d'une Commission, à la tête de laquelle est placé M. Guillier.*

*\* 08 02 04: "Par décision du Gouverneur p. i., M. Dauphin, Inspecteur Primaire, est chargé d'une mission spéciale aux Marquises. M. Dauphin, au cours de cette mission, visitera les écoles et étudiera les réformes à apporter au régime de l'Instruction Publique de*

*l'Archipel". (J.O. E.F.O.)*

*\*20 02 04: en Conseil privé, décision d'exclure les Religieuses de l'Hôpital, signée Henri Cor; effectivement appliquée en juin.*

*Le Gouverneur p.i. signait un singulier courrier le 26 02 et l'envoyait au Ministère des Colonies, au sujet de la nomination à Tahiti d'un Inspecteur métropolitain pour remplacer M. Dauphin. Mieux valait y renoncer, et maintenir ce dernier en fonction; "Il s'est incontestablement trompé, mais j'estime que la gravité de son cas est atténué par sa bonne foi". En outre, l'envoi d'un fonctionnaire métropolitain occasionnerait pour la Colonie des "dépenses très fortes". - "Enfin j'estime que la mesure en projet serait pour M. Dauphin une humiliation gratuite non méritée. Les services qu'il a rendus à la cause de l'enseignement ne se comptent plus depuis 15 ans qu'il exerce ici ses fonctions, et ce sont ses efforts pour organiser l'instruction publique et républicaine qui lui ont attiré l'inimitié des congréganistes à laquelle il est depuis longtemps en butte".*

*\* 27 02 04 a) Pour appliquer la circulaire du 14 02 03, il demandait au ministère des précisions au sujet des crucifix dans les tribunaux: fallait-il procéder à leur enlèvement? Des magistrats y étaient opposés.*

*b) Il annonçait en outre qu'il étudiait les problèmes des " écoles aux Marquises."*

*De Paris, un courrier du 06 02 04 contenant quelques commentaires du ministre sur le projet de réorganisation de l'instruction publique; aucune référence à l'école privée. Projet non adopté avant les décisions de fermeture des écoles catholiques.*

*\* 14 06 04: a)commentaires sur les suggestions faites par le Comité Supérieur de l'Enseignement public à Tahiti.*

*b) " la laïcisation de l'Hôpital de Papeete est un fait accompli."*

*\* 01 07 04: fermeture, à Rikitea, de l'école dirigée par le Père Vincent Ferrier Janeau.*

*\* 20 07 04: un courrier confidentiel, n° 223, portait le titre "Ecoles publiques aux Marquises". Une semaine plus tard, il signait l'arrêté suivant:*

*\* 27 07 04: Institution d'une école publique laïque à Rikitea et à Atuona.*

*\* 25 08 04: Un courrier assez abondant attirait l'attention du ministre sur le statut des Marquisiens: légalement, ils étaient des sujets de la France, et non des citoyens français; mais on leur avait cependant conféré l'exercice du droit de vote ...*

*\* 11 12 04: Une lettre accusait les Pères de Picpus de contrarier l'organisation des écoles laïques. (Archives de Papeete: J.O. ou correspondance au ministre).*

*Le nouveau gouverneur, M. Jullien, fut nommé le 04 11 04; quand cette information parvint-elle à Tahiti, qui mettait fin aux espoirs caressés par M. Cor ?*

*Mission d'inspection 1929  
aux TUAMOTU et aux MARQUISES  
dirigée par l'Inspecteur des Colonies de 1ère classe MORETTI*

signée le 25 10 29

Après avoir signalé l'existence d'une école libre à Puamau et d'une autre à Hakahetau (Ua Pou), le rapport poursuit:

*[...] Pensionnat des jeunes filles d'Atuona [...] Cet établissement, ouvert en juin 1924, groupe une cinquantaine d'élèves, venant des diverses îles de l'Archipel et surtout des îles du groupe sud, toutes soumises au régime de l'internat.*

*[...] Le pensionnat d'Atuona est certainement l'école des Marquises où les progrès des élèves s'accusent le plus sensiblement.*

*C'est, par ailleurs, une institution moralisatrice de premier ordre. Elle a été surtout fondée pour contribuer au sauvetage et à la conservation de la race en préservant les fillettes, qui ne sont rendues à leurs familles qu'à l'âge où on peut les marier. A cet égard, les résultats obtenus à ce jour en disent plus long que tous les commentaires.[...]*

*La Colonie subventionne l'institution à raison de 750 F. par an et par élève. L'Evêque des Marquises aurait voulu que cette allocation, tout à fait insuffisante au regard des frais qui lui incombent, fût portée au moins à 1000 F. Si les disponibilités actuelles du Budget local ne permettent pas d'accueillir cette juste requête, l'Inspection demande au Chef de la Colonie de prévoir pour l'année prochaine une majoration du taux de la contribution allouée pour chaque interne.*

*[...] Mgr Le Cadre se propose de créer un pensionnat de garçons, sur le modèle de l'établissement des filles, avec participation éventuelle des familles aux frais de l'internat. Si ce projet aboutit, - et sa réalisation est simplement subordonnée au recrutement de quelques Frères de la Doctrine Chrétienne - une grave lacune sera comblée, puisqu'il n'y a pas d'école de garçons à Hiva Oa.[...]* ”

La conclusion du rapport comportait encore quelques phrases sur l'enseignement.  
*“ L'instruction publique a besoin d'être intensifiée. Sans le concours des Missionnaires catholiques, elle serait à peu près inexistante, car les écoles officielles de Taiohae et de Vaitahu ne groupent qu'une soixantaine d'élèves au maximum. Il conviendrait de se préoccuper d'accroître le nombre des centres scolaires.*

*Le pensionnat des Soeurs d'Atuona, subventionné par le Budget local, est une institution dont le but et les résultats forcent l'estime. On ne peut que souhaiter que, sur le modèle de cette oeuvre admirable, la Mission réalise son projet de création d'un internat de garçons. ”*

( Archives territ. Papeete)

## POINTS DE VUE PROTESTANTS .

### "Problème laïque

*La création de nombreuses écoles publiques est due à l'initiative protestante. Qu'on ne se méprenne pas sur le but de la Mission Protestante d'alors. Celle-ci n'a jamais eu l'intention de conditionner l'Enseignement public à sa naissance, mais elle a puissamment aidé son implantation parmi les populations protestantes, soit en lui fournissant des maîtres, soit en assumant les premières charges matérielles, soit enfin en remettant à la Direction de l'Enseignement public les écoles que la Mission avait elle-même créées. C'est un fait bien connu de la population que l'"Ecole Viénot" et particulièrement son Ecole Normale, fondée en 1873, fut pendant longtemps la grande pourvoyeuse d'institutrices et d'instituteurs des écoles publiques des districts et des îles. Aux lecteurs qui s'étonneraient de cet état de choses, il faut rappeler les circonstances et les idées de l'époque.*

*La vague de laïcisme qui déferla en métropole avec la Troisième république ne menaçait nullement le protestantisme qui n'était pas une puissance temporelle. Au contraire, la laïcité apparut à une grande fraction du protestantisme comme un garant de la liberté de conscience à une époque où la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'était pas encore consommée. La Mission protestante à Tahiti n'avait aucune raison de redouter l'Ecole laïque. Au contraire, puisque l'ambition des écoles catholiques dépassait la scolarisation du petit effectif dépendant de leur foi, et que par ailleurs, l'école protestante n'avait ni les moyens ni la prétention d'assumer la scolarisation de la masse des enfants protestants, le développement d'une école fidèle au principe de neutralité apparaissait comme une solution de justice et de paix.*

*L'intention de Charles Viénot et de ses collaborateurs n'a jamais été de jouer la carte d'une école laïque anticléricale et partisane contre l'école catholique. Les en accuser serait leur prêter des sentiments machiavéliques, indignes de leur idéal et de leur foi. Qu'ils aient, par contre, souhaité et aidé la venue d'enseignants laïcs chrétiens protestants même, quoi de plus normal ? N'était-ce pas éviter deux écueils ? Ou la venue d'enseignants laïcs d'une autre confession religieuse tentée de faire du prosélytisme en milieu protestant, ou au contraire la venue de maîtres athées et anticléricaux qui auraient introduit une nouvelle formule de guerre scolaire dont la métropole a elle-même assez souffert!*

*Il ne manque pas de hauts fonctionnaires, métropolitains ou non, protestants ou non, qui comprirent qu'il y avait là, non seulement une attitude légitime de la Mission Protestante Française, mais la meilleure chance de faire évoluer harmonieusement un pays protestant au sein de la grande famille française."*<sup>8</sup>

Opinion globalement confortée par un ouvrage, trop partisan peut-être? paru en 1985: *Le retour des Huguenots*. Dans le chapitre 5, Jean Baubérot estime que l'apogée du protestantisme français eut lieu sous la 3<sup>ème</sup> République; et que son influence a été réelle assurément en deux "combats": "*l'instauration de l'école laïque, instauration fondée sur l'espoir du triomphe du Protestantisme en France; la marche vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dont certains pensent y gagner une plus grande liberté de conscience, dont d'autres craignent qu'elle nie implicitement le rôle social de la religion.*" (p.88). Interrogé un an plus tard par Bénédicte Doumenge, le même auteur confie que "*les ultra libéraux (du protestantisme) forment le brain-trust de Jules Ferry lors de la création de l'école laïque.*" (*Un livre à lire*, n° 19, Automne 1986.).

\*

Il n'entre nullement dans les perspectives de ces pages, le lecteur le suppose, de ranimer les querelles, les polémiques d'antan, ni avec l'Enseignement protestant, ni avec l'Enseignement public... Mais enfouir dans le non-dit les dissensions du passé pour feindre, un siècle plus tard, la réconciliation, n'est-ce pas cultiver le refoulement? "*Que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autres, écrivait-on, certes, dans l'Edit de Nantes (...) demeurera éteinte et assoupie comme de choses non advenues.*" Mais, "*sans méconnaître la grandeur de cet acte d'oubli qui évite le ressassement du passé,*" écrit Michel Bertrand, président du Conseil

---

<sup>8</sup> Centenaire des écoles protestantes à Tahiti 1966, J. Adnet; pp.32-33



national de l'Eglise réformée de France (Etudes, juillet-août 1998), *on peut s'interroger sur la portée d'une amnistie par amnésie. En effet, l'horreur n'est pas finie parce qu'elle est oubliée, et elle se poursuivra tant qu'une parole n'aura pas rompu avec l'oubli et accepté de faire mémoire.*" Il n'y a pas ici comparaison, mais analogie. M. le Pasteur Adnet cité ci-dessus, prévenu, par courtoisie, que son texte serait utilisé, a reconnu l'avoir rédigé "*hâtivement*", à l'occasion du centenaire des écoles protestantes. Le point de vue ne manque ni de clarté, ni de fermeté. Belle occasion de dialoguer, de réduire des zones d'ombre ou d'oubli.

Lorsque les ministres successifs des Colonies, pour parer à l'urgence, qu'étaient en France des instituteurs, et sollicitaient Anne-Marie Javouhey ou Jean-Marie de la Mennais, les Eglises protestantes de France pouvaient, peut-être, proposer le même service. M. Saisset rédigea une demande de 4 Frères; M. de la Richerie s'en accommoda, et appuya la demande d'instituteurs protestants. L'échec, provisoire, des tractations entre le Comité SMEP et le ministre de la marine au sujet de l'envoi de missionnaires protestants à Tahiti, on ne pouvait équitablement l'imputer aux Frères et aux Soeurs, ni leur en tenir rigueur; eurent-ils même connaissance de ces pourparlers?

L'accablement des missionnaires protestants français débarquant à Papeete, n'importe quel missionnaire catholique pouvait l'imaginer, sinon y compatir. L'oeuvre des vaillants pionniers mise en grand péril par des événements politiques (instauration du Protectorat français dans une zone évangélisée par des missionnaires de nationalité non française), ce fut un naufrage. - L'Eglise catholique connut une catastrophe semblable, mais plus ponctuelle et violente, du fait des laïcisations.

Des enfants protestants dans les écoles catholiques, il y en eut très tôt; pour des motifs variables, sans doute. Il y en a encore aujourd'hui; et des élèves catholiques fréquentent aussi les établissements protestants. - Mais rien ne permet de parler de l'unique ambition de l'une ou l'autre foi. Pour comprendre ce fait, il faut chercher ailleurs. Lorsque, vers 1883, la mission catholique serait tentée, pour des raisons tactiques, d'interdire aux protestants l'accès de son école de garçons, les attitudes fermes et convergentes des Frères et de l'administration sauveraient, partiellement, la liberté des parents de choisir l'école de leurs enfants (tandis que des pasteurs protestants prononçaient des ukazes contre les familles qui inscrivaient leurs enfants chez les Frères ou les Soeurs)

N'y aurait-il pas eu de la naïveté, pour le moins, à croire sereinement qu'à prêter la main au laïcisme, acharné tel qu'il l'était à l'époque en France contre les congrégations enseignantes et l'Eglise catholique, on n'allait pas jouer la carte anticléricale et saboter un des moyens privilégiés d'évangélisation de l'Eglise romaine? Naïf, M. Viénot était loin de l'être; même s'il a reconnu ultérieurement avoir été floué par l'école laïque telle qu'on la réalisa, au point d'écrire: "*Le Conseil général, et l'administration à sa suite, ont jeté tant d'obstacles sur la voie des nouvelles écoles publiques qu'elles n'ont pu cheminer et que les écoles congrégationnistes se sont remplies.*"<sup>9</sup>

"*Une école fidèle au principe de neutralité apparaissait comme une solution de justice et de paix.*" écrivait M. Adnet. Qu'était-ce que la neutralité? Pour l'administration locale, à cette époque, c'était d'abord se garder de favoriser l'une ou l'autre Eglise, sinon s'efforcer de corriger ce qui semblait un déséquilibre inacceptable aux yeux des protestants; c'était aussi peut-être un terme synonyme de laïcité. Pour les anticléricaux, ce n'était qu'un euphémisme: s'ils y recouraient, c'était pour rappeler qu'il fallait évincer Prêtres, Frères, Soeurs, des écoles, des hôpitaux, ... et tout symbole catholique des lieux publics. "Sans autre forme de procès." Les historiens le répètent. Quant aux personnalités influentes du protestantisme de Tahiti, confiantes en leurs relations avec de hautes sphères politiques parisiennes, elles avaient un espoir assez fondé de voir leurs coreligionnaires venir prendre pied dans la nouvelle école "neutre" instaurée en Océanie. Ce qui se réalisa partiellement, comme l'atteste cette phrase du *Journal des Missions Evangéliques*: "*Notre école de garçons (de Papeete), fermée depuis quelques années, n'a pas été réorganisée, la présence d'instituteurs protestants à la tête de l'école du Gouvernement permettant d'en ajourner la réouverture*"<sup>10</sup> (L'école

<sup>9</sup> DEFAP, Viénot à dir. SMEP, 14.01.1890

<sup>10</sup> JME juillet 1888 p.....

protestante de garçons fut fermée à Papeete en 1883-84, quand M. Jean Allard l'abandonna et rentra en Europe: "*M. Allard n'a pas cru, malgré mes sollicitations, devoir prendre du service dans les écoles du gouvernement.*"<sup>11</sup>)

Un des problèmes scolaires posés aux Français par l'émergence de la laïcité, trouverait, après les lois de laïcisation de 1880, arrachées à une majorité de circonstance, après les lois d'exclusion de 1903, appliquées par un gouvernement anticlérical, une solution dénuée de sectarisme, avec la loi dite Debré (31.12.1959). (Mais son application garderait encore quelque temps des doses de sectarisme). Quand il s'agirait d'appliquer cette loi à la Polynésie, en 1975, les écoles protestantes seraient unies aux écoles catholiques pour réclamer justice, liberté, et moins d'inégalités: pour sauvegarder l'enseignement libre, espace de liberté à caractère propre. "*Remettre l'école à l'Etat, hypothèse envisagée, n'est-ce pas laisser le champ libre aux écoles catholiques et mormones financièrement plus puissantes? En a-t-on le droit vis-à-vis des Polynésiens qui perdraient de ce fait un lieu d'identité et de promotion socio-culturelle?*"<sup>12</sup> Ces considérations de M. Jean Adnet, publiées en 1982, diffèrent-elles beaucoup de celles qui conduisirent la mission catholique de Papeete à ouvrir une école libre 100 ans plus tôt.

---

<sup>11</sup> DEFAP, Fréd. Vernier à "*Très honorés Dir.*", 12.09.83

<sup>12</sup> *Au vent des cyclones* EEPF Tahiti, H. Vernier (1985); p.217

Paris, le 13 avril.(1881) (/n° 51)

A M. le Commandant (*Chessé*)des E.F.O. à Taïti

Monsieur le Commandant,

M. le e Président du Comité de la Société des Missions évangéliques m'a adressé un mémoire tendant à obtenir diverses améliorations dans le service de l'enseignement et dans le service religieux à Taïti;(...)

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de ce mémoire en vous priant de me faire connaître les observations ou propositions auxquelles l'examen en donnera lieu de votre part.

Les correspondances antérieures de mon Département, en matière d'instruction publique, vous ont déjà témoigné qu'il n'admettait pas que les écoles publiques, c'est-à-dire celles qui sont entretenues sur le budget de la colonie, fussent considérées autrement que comme des écoles laïques, au moins sous le rapport du caractère de l'enseignement.

Ces observations s'appliquaient alors uniquement aux écoles du Chef-lieu, puisque pour les Ecoles Indigènes et d'après la Loi Tahitienne, l'enseignement était donné dans chaque district par les ministres eux-mêmes ou sous leur direction.

Vous vous êtes déjà préoccupé de la modification à introduire dans cette situation, par suite de la transformation de notre protectorat en une prise de possession. Je ne puis donc qu'attendre le résultat de la nouvelle réglementation que vous avez adoptée à cet égard. - J'estime comme vous que la première condition à exiger des instituteurs c'est la capacité pédagogique constatée par des examens et complétée par les garanties de moralité qui sont demandées en France.

Quant à la religion des instituteurs, vous n'aurez pas à en faire état; mais il est évident que, dans la plupart des cas, ces instituteurs appartiendront au culte réformé, et par conséquent seront de la religion de la grande majorité des enfants: ce sera là une situation qui, en fait, donnera satisfaction au voeu dont le Comité de la société des Missions évangéliques s'est fait l'interprète auprès de mon Département.

En ce qui concerne les écoles du Chef-lieu, qui doivent en quelque sorte former le second degré de l'enseignement public, je ne puis que vous laisser le soin d'apprécier à quel moment il conviendra de les laïciser effectivement et vous pourrez compter sur le concours du Département pour recruter, lorsqu'il y aura lieu, le personnel d'instituteurs et d'institutrices qui vous sera nécessaire. En attendant vous aurez compris que les congréganistes qui en sont actuellement chargés doivent absolument s'abstenir de s'inspirer dans leur enseignement de principes empruntés aux doctrines catholiques.

Dans cet ordre d'idées, vous aurez à vous assurer que les livres mis entre les mains des enfants sont choisis dans la catégorie de ceux qui ont été approuvés par le ministère de l'Instruction publique. (...)( cart 132 H 30)

non signé. (*Cloué*)